

LISTE DES IMMEUBLES ET OBJETS BENEFICIANT D'UNE PROTECTION NATIONALE

Les numéros cadastraux mis entre parenthèses et notés en lettres italiques [p.ex. (301/1527)] représentent en principe les numéros actualisés en 2000. Ils sont indiqués à titre informatif afin de faciliter l'identification des objets protégés. Or, en cas de litige, ce seront les numéros cadastraux retenus dans les décisions gouvernementales resp. ministérielles qui feront foi.

Commune de Beaufort :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e a u f o r t :

- La chapelle dite « Klaischen », sise route d'Eppeldorf, à Beaufort inscrite au cadastre de la commune de Beaufort, section B de Kosselt, sous le numéro 213. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.
- L'ancien et le nouveau château de Beaufort, avec les terrains avoisinants, inscrits au cadastre de la commune de Beaufort, section B de Beaufort, sous les numéros 802, 799/1989, 731/2, 734/1986, 738/1985, 790/1804, 791, 792/1805, 793/1806, 794/336, 795/2277, 796/1808, 797, 798, 799/1990, 800, 801, 803/1809, 805/1987, 805/1988, 808/2230, 806/1811, 1567/2488, 1572/2279 et 1592/2490. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 septembre 1988.
- La chapelle avec la place, sises sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Beaufort, section C de Beaufort, sous le numéro 1592/2 et partie de la parcelle numéro 1592/2491 (*1592/2514*). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 septembre 1988.
- L'immeuble, sis 3, rue du Bois, inscrit au cadastre de la commune de Beaufort, section C de Beaufort, sous le numéro 690/2267. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 mars 2009.

G r u n d h o f :

- Les immeubles sis 9-11, route de Dillingen à Grundhof, inscrits au cadastre de la commune de Beaufort, section A de Dillingen, sous le numéro 314/1263. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 janvier 2015.

H a l l e r b a c h :

- La région touristique du Hallerbach et du Haupesbach.

A) Haupesbach

- I.) Les rochers et terrains situés sur la rive gauche du Haupesbach, comprenant les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Beaufort, section C sous les numéros 733, 738/1584, 740, 746/26, 747, 748, 749, 750, 752/1193, 766/106, 766/1001, 785/1740, 785/1741, 785/1742, 784/1151, 777/1149, 781/1150.

II.) La vallée sur les deux rives en aval de la route de Beaufort à Haller, entre les rochers énumérés ci-dessus et les rochers et hauteurs de la rive droite, comprenant les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Beaufort, section C sous les numéros 786/1944, 789/1945, 790/1804, 791, 792/1805, 793/1806, 795/1807, 794/336, 1508/964.

III.) Une zone de protection située de part et d'autre du ruisseau Haupesbach et s'étendant de chaque côté jusqu'à une distance de dix mètres au-delà des rochers encaissant la vallée, comprenant les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Beaufort, section C sous les numéros 1592/1821, 1591/1588, 1508/965, 1507, 1506.

B) Hallerbach

Une zone de protection située de part et d'autre du ruisseau et s'étendant de chaque côté jusqu'à une distance de dix mètres au-delà des rochers encaissant la vallée, comprenant les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Beaufort, section C sous les numéros 1506, 1196, 1192, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1193, 1194, 1195 et les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller sous les numéros 1, 3/2, 3/1058, 91/289, 91/204, 91/1081, 91/1214, 91/1215, 91/1216, 91/412, 91/1338, 91/17, 129/36, 91/1163, 91/1164. - Arrêté ministériel du 6 janvier 1938.

K o s s e l t :

- Le site archéologique au lieu-dit « Oben dem alten Weiher, Albuurg », inscrit au cadastre de la commune de Beaufort, section B de Kosselt, sous le numéro 315/2252, ainsi que le site archéologique au lieu-dit « Unten auf Seiwescht, Wuelschebaachlaen », inscrit au cadastre de la commune de Beaufort, section B de Kosselt, sous le numéro 628/2343. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e a u f o r t :

- L'immeuble sis 1, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Beaufort, section C de Beaufort, sous le numéro 216/3597. – Arrêté ministériel du 29 novembre 2018.

Commune de Bech :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

A l t r i e r - H e r s b e r g :

- Le chêne pédonculé connu sous l'appellation « Bildchenkuescht op der Schanz », sis au lieu dit « beim Bildchen », inscrit au cadastre de la commune de Bech, section E d'Altrier, sous le numéro 385/1744. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.

- Le site archéologique au lieu-dit « Ginstegegestell (Kasselt) », inscrit au cadastre de la commune de Bech, section E de Hersberg et d'Altrier, sous le numéro 60. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- Le site archéologique au lieu-dit « Wäissléchen », inscrit au cadastre de la commune de Bech, section E de Hersberg et d'Altrier, sous le numéro 61/1211. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- Le mobilier de la chapelle de Hersberg, inscrit au cadastre de la commune de Bech, section E de Hersberg et Altrier, sous le numéro 265/2128. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 avril 2019.

- La chapelle de Hersberg ainsi que la croix de chemin, inscrites au cadastre de la commune de Bech, section E de Hersberg et Altrier, sous les numéros 265/2128 et 265/2129 ainsi que 238/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 avril 2019.

- Le site archéologique « Auf den Léien » / « Léen » à Hersberg, inscrit au cadastre de la Commune de Bech, section E de Hersberg et Altrier, sous les numéros 255/0, 256/326, 261/129, 262/131, 251/0, 258/0 et 257/426. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021 et 11 février 2022.

B e c h :

- La maison sise 3, Enneschtgaass, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section B de Bech, sous le numéro 296/3436. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 juillet 2016.

- L'ancienne balance sise à Bech, Neidierfchen, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section B de Bech, sous le numéro 142/3512. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.

- L'immeuble sis 12, um Faubourg, inscrit au cadastre de la commune de Bech, section B de Bech, sous le numéro 232/3613. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 juin 2021.

- Les immeubles sis 3, Konsdreferstrooss, inscrits au cadastre de la Commune de Bech, section B de Bech, sous le numéro 243/3776. – Intention de classement du 30 mai 2023.

G r a u l i n s t e r :

- Les immeubles sis 3-7, Groeknapp avec le jardin paysager, inscrits au cadastre de la commune de Bech, section D de Rippig, sous les numéros 766/1248, 767/1249, 769/857, 770/858, 774/1085 et 774/1086. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 mars 2021.

H e m s t a l / Z i t t i g :

- La ferme sise 5, Duerfstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section C de Hemstal et Zittig, sous le numéro 164/2196. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 octobre 2007.

- La chapelle sise à Hemstal, am Duerf, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section C de Hemstal et Zittig, sous le numéro 554/2152. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.

- L'ancien presbytère de Hemstal, sis 2, op der Jäich, inscrit au cadastre de la commune de Bech, section C de Hemstal et Zittig, sous le numéro 540/2172. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 novembre 2018.

- L'église Saint-Briccius de Hemstal, le cimetière et la ferme située au voisinage immédiat, inscrits au cadastre de la commune de Bech, section C de Hemstal et Zittig, sous les numéros 537/1972, 535/0, 538/1973 et 536/0. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2019 et 23 octobre 2020.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

H e r s b e r g / A l t r i e r :

- Le château d'eau d'Altrier, inscrit au cadastre de la commune de Bech, section E de Hersberg et Altrier, sous le numéro 425/1669. – Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.

- Le « Veräinsbau » à Altrier, op der Schanz, inscrit au cadastre de la commune de Bech, section C de Hemstal et Zittig, sous le numéro 6/1860. – Arrêté ministériel du 12 mai 2017.

- L'église Saint-Mathieu d'Altrier avec la place qui l'entoure, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section E de Hersberg et Altrier, sous les numéros 425/2130 et 425/2131. – Arrêté ministériel du 30 août 2017.

- Le site archéologique de Bech-Altrier « Tumulus de la période de la Tène ancienne », inscrit au cadastre de la commune de Bech, section C de Hemstal et Zittig, sous le numéro 777/1902. – Arrêté ministériel du 24 octobre 2017.

B e c h :

- La ferme sise 17, um Faubourg, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section B de Bech, sous le numéro 321/3351. – Arrêté ministériel du 10 août 2016.

- L'ancienne gare de Bech, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section B de Bech, sous le numéro 183/3314. – Arrêté ministériel du 11 octobre 2016.

- Le tunnel et le pont sis à Bech, Grassebiërg, faisant partie de l'ancienne ligne ferroviaire « Charly », inscrits au cadastre de la commune de Bech, section B de Bech, sous le numéro 28/3508. – Arrêté ministériel du 12 mai 2017.

- L'immeuble sis 1, Becher Gare, inscrit au cadastre de la commune de Bech, section B de Bech, sous le numéro 181/3614. – Arrêté ministériel du 24 octobre 2017.

- La petite chapelle de Bech sise « Neidierfchen », inscrite au cadastre de la commune de Bech, section B de Bech, sous le numéro 286/3300. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.

- L'église paroissiale de Bech avec la place, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section B de Bech, sous les numéros 287/3683, 287/3684 et 287/3685. – Arrêté ministériel du 29 décembre 2017.

H e m s t a l / Z i t t i g :

- Le « Veräinsbau » à Hemstal, am Duerf, inscrit au cadastre de la commune de Bech, section C de Hemstal et Zittig, sous le numéro 681/2131. – Arrêté ministériel du 12 mai 2017.

- La chapelle de Zittig, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section C de Hemstal et Zittig, sous les numéros 189/2309 et 189/2310. – Arrêté ministériel du 24 octobre 2017.

R i p p i g :

- L'ancienne « Halte », inscrite au cadastre de la commune de Bech, section D de Rippig, sous le numéro 275/962. – Arrêté ministériel du 29 septembre 2017.

- L'église de Rippig, inscrite au cadastre de la commune de Bech, section D de Rippig, sous les numéros 331/1374 et 331/1375. – Arrêté ministériel du 24 octobre 2017.

Commune de Beckerich :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e c k e r i c h :

- La chapelle de Kahlenberg, inscrite au cadastre de la commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous le numéro 2355/518. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 mars 2019.

- Le moulin de Beckerich sis 103, Huewelerstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous le numéro 1980/4715. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 septembre 2020.

- L'immeuble sis 1, Huewelerstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous le numéro 89/4177. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 septembre 2020.

- L'église Saints-Pierre-et-Paul, inscrite au cadastre de la Commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous le numéro 138/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

E l v a n g e / H o v e l a n g e :

- Le site archéologique au lieu-dit « Kaasselberg », inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous les numéros 1734/2067, 1711/1977, 1718/2157, 1718/2158, 1719/1378, 1722/1277, 1723/0, 1726/0, 1728/0 et 1731/765. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 mai 2018.
- Le site archéologique au lieu-dit « Kaasselberg », inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous les numéros 1714/1599, 1714/1600, 1715/3464 et 1718/3466. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'église paroissiale d'Elvange, sise Haaptstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous le numéro 20/3727. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 mars 2019.
- L'immeuble sis 35, Haaptstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous le numéro 773/3744. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 mars 2021.
- L'ancien presbytère sis 2, Kierchewee, inscrit au cadastre de la Commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous les numéros 18/3065 et 17/0. – Intention de classement du 2 février 2023.
- La chapelle située entre l'ancien presbytère et l'église d'Elvange, inscrite au cadastre de la Commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous le numéro 20/3795. – Intention de classement du 2 février 2023.

S c h w e i c h :

- L'immeuble sis 18, Sëllerstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section B de Schweich, sous le numéro 49/1747. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 janvier 2020.
- L'immeuble sis 20, Sëllerstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section B de Schweich, sous le numéro 53/2111. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 janvier 2020.
- La chapelle des Quatre Evangélistes, inscrite au cadastre de la Commune de Beckerich, section B de Schweich, sous le numéro 766/0. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 juin 2021.
- La ferme sise 54, Kräizerbucherstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Beckerich, section B de Schweich, sous le numéro 454/1848. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 juillet 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e c k e r i c h :

- L'immeuble dénommé communément « Frisingshaus », sis 7, Dikrecherstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous le numéro 119/4710. -Arrêté ministériel du 12 septembre 2013.
- L'immeuble sis 72, Huewelerstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous le numéro 2/4564. – Arrêté ministériel du 12 juin 2019.
- L'immeuble sis 33, Arelerstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous le numéro 71/4546. – Arrêté ministériel du 12 juin 2019.
- L'immeuble sis 37, Arelerstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section E de Beckerich, sous le numéro 1433/4694. – Arrêté ministériel du 12 juin 2019.

Elvange/Hovelange :

- Le chêne (Quercus sp.) inscrit sous le numéro cadastral 795/2708. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- La ferme sise 61, Haaptstrooss à Elvange, inscrite au cadastre de la commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous le numéro 90/1732. –Arrêté ministériel du 26 juin 2017.
- La maison sise 1, Haaptstrooss à Hovelange, inscrite au cadastre de la commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous le numéro 802/2022. – Arrêté ministériel du 29 décembre 2017.
- La maison sise 3, Haaptstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous le numéro 802/2021. – Arrêté ministériel du 29 décembre 2017.
- Les immeubles sis 8, Näerdenerstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Beckerich, section C d'Elvange et Hovelange, sous le numéro 91/3751. – Arrêté ministériel du 27 juin 2019.

Levelange :

- La ferme sise 1, Biekerecherwee, inscrite au cadastre de la commune de Beckerich, section G de Levelange, sous le numéro 10/1416. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.
- La chapelle de Levelange, inscrite au cadastre de la commune de Beckerich, section G de Levelange, sous le numéro 12/0. – Arrêté ministériel du 17 octobre 2018.

Noerdange :

- L'immeuble sis 59, Dikrecherstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section A de Noerdange, sous le numéro 493/1560. -Arrêté ministériel du 16 janvier 2018.

Oberpallen :

- L'ancien presbytère sis 7, Kierchewee, inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section F d'Oberpallen, sous le numéro 4/152. -Arrêté ministériel du 9 août 2012.

Schweich :

- Le site archéologique au lieu-dit « Houbierg », inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section B de Schweich, sous le numéro 1000/2025. – Arrêté ministériel du 14 mars 2018.
- Le site archéologique « fosse aux loups », inscrit au cadastre de la commune de Beckerich, section B de Schweich, sous le numéro 1046/0. – Arrêté ministériel du 11 avril 2018.

Commune de Berdorf :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Berdorf :

- L'objet mobilier « Viergötterstein », inscrit au cadastre de la commune de Berdorf, section B de Berdorf, sous le numéro 240/5214. – Arrêté ministériel du 25 avril 2019.

Bollendorf-Pont :

- Le site archéologique au lieu-dit « Kalekapp », inscrit au cadastre de la commune de Berdorf, section A de Bollendorf-Pont, sous les numéros 1490/0 et 1489/4032. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e r d o r f :

- L'ancienne ferme sise 30, Biirkelterstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Berdorf, section B de Berdorf, sous les numéros 1217/1386, 1217/1387 et 1208/3604. - Arrêté ministériel du 24 janvier 2014.
- La ferme sise 23, Biirkelterstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Berdorf, section B de Berdorf, sous les numéros 1493/0 et 1492/796. - Arrêté ministériel du 14 janvier 2019.

B o l l e n d o r f - P o n t :

- Le bâtiment de l'ancienne gare de Grundhof, sis 25, route de Diekirch, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Berdorf, section A de Bollendorf, sous le numéro 926/4151. - Arrêté ministériel du 14 mai 1991.

Commune de Bertrange:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e r t r a n g e :

- L'église paroissiale de Bertrange, inscrite au cadastre de la commune de Bertrange, section A de Bertrange, sous le numéro 400/7417. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.
- Le site archéologique « Roude Zillen », inscrit au cadastre de la commune de Bertrange, section A de Bertrange, sous le numéro 1435/6150. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.
- La ferme dite « Bouferterhaff », inscrite au cadastre de la commune de Bertrange, section B de Beaufort, sous le numéro 755/1605. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 novembre 2020.
- L'ancien presbytère de Bertrange avec annexe sis 2A et 2B, rue de la Fontaine, inscrit au cadastre de la Commune de Bertrange, section A de Bertrange, sous le numéro 375/7409. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- La ferme sise 45, rue de Dippach, inscrite au cadastre de la Commune de Bertrange, section B de Beaufort, sous le numéro 1/1396. – Arrêté ministériel du 22 février 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e r t r a n g e :

- Les terrains avec les substructions d'une villa gallo-romaine, sis aux lieux-dits « Rothen Zillen » et « In Bournicht » sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Bertrange, section A de Bertrange, sous les numéros 1438/3412, 1437/1071, 1436, 1435/1120, 1293/3607, 1304, 1427/1817, 1427/1816, 1425/2382, 1421/2381, 1420/2380, 1460/3414, 1461/3415 et 1459/3413. - Décisions ministérielles des 24 mars 1987 et 6 avril 1987.

Commune de Bettembourg:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e t t e m b o u r g :

- L'ensemble des bâtiments avec annexes du château de Bettembourg (précédemment château Collart), sis 13-15, rue du Château, inscrit au cadastre de la commune de Bettembourg, section A, sous le numéro 942/7619. -Arrêté du Conseil de gouvernement de mars 1986.
- L'immeuble sis 18, rue Paul Eyschen, inscrit au cadastre de la commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, sous le numéro 946/6013. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 2020.
- Le bâtiment voyageur, l'ancienne lampisterie et l'ancien poste de douane de la Gare de Bettembourg, inscrits au cadastre de la Commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, sous les numéros 1533/10625 et 1533/10626. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.
- L'immeuble sis 43, rue Auguste Collart, inscrit au cadastre de la Commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, sous le numéro 1533/8713. - Arrêté ministériel du 22 février 2023

H u n c h e r a n g e :

- Le Moulin de Huncherange sis 15, rue du Moulin, y inclus le canal, le barrage et la croix de chemin, inscrit au cadastre de la Commune de Bettembourg, section D de Huncherange, sous les numéros 566/647, 568/940, 567/0, 568/941 et 565/1086. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e t t e m b o u r g :

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, sous les numéros 2231/2995 (2231/8771), 2286/2996, 2286/1187 (2286/8079), 2287, 2289/1920, 2291, 2292, 2293 (2293/8925), 2294 (2294/9053, 2294/9054, 2294/8779), 2295/2883 (2295/8774), 2296/7107 (2296/8923, 2296/8921, 2296/8924, 2296/8922, 2296/8920), 2302/1196, 2302/1197, 2303/2090, 2311, 2312, 2313, 2315/578, 2317/2768, 2352/2459, 2327, 2328, 2329, 2309, 2310/2855, 2332, 2241/2977, 2241/2978, 2242/2979, 2242/2980, 2243/2981, 2244/2982 (2244/8775), 2245/2533, 2247/2534, 2250/6595, 2250/2303, 2251/2304, 2253, 2255, 2256, 2257/5881, 2258, 2259, 2260/2153, 2260/2154, 2260/2155 (2260/8776), 2262/699, 2262/700, 2263, 2266/1895, 2266/1894, 2267/2305, 2267/2983, 2268/2984, 2269/2985, 2270/2986, 2271/2987, 2275/3148 et 2390/4030. -Arrêté ministériel du 30 juin 1973.
- Les immeubles, sis 15, rue de l'Eau, inscrits au cadastre de la commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, sous les numéros 890/445 et 891/1539 (891/9763). -Arrêté ministériel du 28 décembre 2009.

F e n n a n g e :

- La chapelle de Fennange et son mobilier. -Arrêté ministériel du 10 novembre 1936.

H u n c h e r a n g e :

- L'ancienne ferme sise 23, rue de l'Ecole, inscrite au cadastre de la commune de Bettembourg, section D de Huncherange, situé sur la parcelle 125/1651. – Arrêté ministériel du 25 octobre 2018.

Noertzange :

- Le bâtiment de l'ancienne gare de Noertzange, sis 2, rue de la Gare, inscrit au cadastre de la commune de Bettembourg, section E de Noertzange, sous le numéro 173/374. -Arrêté ministériel du 18 juillet 2003.

Commune de Bettendorf :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Bettendorf :

- Le Château de Bettendorf, sis 12, rue du Château, avec ses annexes et son parc attenant, inscrit au cadastre de la commune de Bettendorf, section A de Bettendorf, sous le numéro 163/4673. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.
- L'immeuble sis 16, Fraeschegaass, inscrit au cadastre de la commune de Bettendorf, section A de Bettendorf, sous le numéro 267/5657. – Arrêté ministériel du 9 février 2018.
- Le moulin de Bettendorf, inscrit au cadastre de la Commune de Bettendorf, section A de Bettendorf, sous les numéros 381/5134, 380/4945 et 380/4946. – Arrêté ministériel du 14 avril 2023.

Moestroff :

- Le Château de Moestroff, sis 7, rue de la Gare, avec ses annexes et le jardin attenant, inscrit au cadastre de la commune de Bettendorf, section B de Moestroff, sous le numéro 86/1989. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Gilsdorf :

- L'immeuble sis 49, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Bettendorf, section C de Gilsdorf, sous le numéro 454/5096. – Arrêté ministériel du 29 novembre 2018.

Commune de Betzdorf :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Berg :

- Le château-ferme et ses annexes sis à Berg, inscrits au cadastre de la commune de Betzdorf, section A de Berg, sous les numéros 70/517, 71/518 et 72/519. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 novembre 2003.

Betzdorf :

- La ferme sise 2, rue de la Grotte, inscrite au cadastre de la commune de Betzdorf, section B de Betzdorf, sous les numéros 625/2543 et 625/2544. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 février 2017.
- L'ancien lavoir au lieu-dit « Gaesselchen », inscrit au cadastre de la Commune de Betzdorf, section B de Betzdorf, sous le numéro 669/407. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

M e n s d o r f :

- L'immeuble dit « Al Schmëtt », sis 7, rue de l'Ecole, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1340/3861. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.
- L'immeuble sis 8, rue de l'Ecole, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1363/4359. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.
- L'immeuble sis 10, rue de l'Ecole, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1362/4190. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.
- L'immeuble sis 2, rue de la Grotte, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1352/2015. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 juillet 2006.

R o o d t / S y r e :

- Le bâtiment voyageur, ancienne maisonnette avec l'installation sanitaire et lampisterie de la Gare de Roodt-sur-Syre, inscrits au cadastre de la Commune de Betzdorf, section B de Roodt-sur-Syre, sous le numéro 318/2366. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e t z d o r f :

- L'ancien presbytère sis rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section B de Betzdorf, sous le numéro 632. - Arrêté ministériel du 16 novembre 1978.
- La ferme sise 2, rue d'Olingen, inscrite au cadastre de la commune de Betzdorf, section B de Betzdorf, sous le numéro 665/2530. - Arrêté ministériel du 5 avril 2012.

M e n s d o r f :

- Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous les numéros 981/849,982/2068, 985/4093, 987/4094, 988/4095, 989/4096, 990/4097, 992/4099, 992/4098, 992/4100, 992/4101, 992/4102,992/4103, 992/4104, 992/4105, 992/4106, 992/4107, 992/4108, 992/4109, 993/4110, 933/4111, 994/4112, 995/4113,996/4114, 997/4115, 998/4116, 998/4117, 999/4118, 999/4119, 1000/4120, 1001/4121, 1002/4122, 1003/4123,1004/4499, 1005/3952, 1010/4303, 1007, 1008/3617, 1008/3618, 1012/1852, 1012/1853, 1012/1854, 1012/1855,1012/3955, 1012/4304, 1012/3958, 1015/4124, 1015/4125, 1016/4127, 1016/4128, 1016/4129, 1017/4130, 1017/4131,1018/4132, 1018/4133, 1019/4134, 1020/4135, 1021/4136, 1022/4137, 1023/438, 1023/439, 1023/440, 1024/4138,1025/4139, 1026/4140, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1034/4062, 1035/1974, 1036, 1036/1464, 1036/1465,1036/1466, 1036/1467, 1037/1277, 1037/1696, 1037/2447, 1038/4161, 1038/4142, 1046/2002, 1046/2003, 1060/3959, 1060/3960, 1060/4063, 1060/4064, 1063/875, 1063/876, 960/3951, 978, 979, 980/663, 980/664, 967/1695, 967/1694, 966/2, 966, 965/2, 965/3640 et 965/3679. -Arrêté ministériel du 9 novembre 1971.
- L'allée des marronniers sise à Mensdorf (C.R. 134-P.K. 10.000-10.227). -Arrêté ministériel du 7 mai 1980.
- L'immeuble sis 14, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 1483/4723. -Arrêté ministériel du 21 novembre 2000.
- Les immeubles de l'ancien moulin de Mensdorf, sis 15, rue du Moulin, inscrits au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous les numéros 1276/812 et 1277/4696. -Arrêté ministériel du 28 avril 2010.

O l i n g e n :

- La maison avec chapelle sise 2, rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la commune de Betzdorf, section C d'Olingen, sous le numéro 287/2633. - Arrêté ministériel du 9 août 2012.
- L'immeuble sis 5, rue de Betzdorf, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section C d'Olingen, sous le numéro 325/2772. –Arrêté ministériel du 31 mai 2018.

R o o d t / S y r e :

- L'immeuble sis à Roodt/Syre, 18, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section D de Roodt/Syre, sous le numéro 218/1360. -Arrêté ministériel du 31 mai 2000.
- La maison avec place, sise à Roodt/Syre, 1, rue du Moulin, inscrite au cadastre de la commune de Betzdorf, section D de Roodt/Syre, sous le numéro 150/1110. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.
- La maison avec place, sise à Roodt/Syre, 3, rue du Moulin, inscrite au cadastre de la commune de Betzdorf, section D de Roodt/Syre, sous le numéro 149/1180. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.
- L'ancienne ferme sise 6, rue Haupeschhaff, inscrite au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous le numéro 84/4449. - Arrêté ministériel du 9 août 2012.
- L'ancienne église avec son site, la chapelle, l'ancienne école et la ferme dénommée « Iewesch Bowéngs », inscrites au cadastre de la commune de Betzdorf, section D de Roodt-sur-Syre, sous les numéros 204/0, 203/2202 et 194/2389. – Arrêté ministériel du 11 avril 2018.

Commune de Bissen :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B i s s e n :

- L'orgue de l'église paroissiale de Bissen, construit en 1891 par les frères Muller de Reifferscheid. - Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.
- La gare de Bissen (ancienne ligne de l'Attert), inscrite au cadastre de la commune de Bissen, section B de Bissen-Sud, sous le numéro 1292/3142. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 décembre 2011.
- L'église paroissiale de Bissen, sise route de Mersch, inscrite au cadastre de la commune de Bissen, section B de Bissen-Sud, sous le numéro 1629/763. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 mars 2019.
- La ferme dite « a Kréisch », sise 4-6, rue de Reckange, inscrite au cadastre de la Commune de Bissen, section B de Bissen-Sud, sous les numéros 1617/4711, 1617/4289 et 1617/4710. – Intention de classement du 1^{er} mars 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B i s s e n :

- Les quatre peintures murales du chœur de l'église paroissiale de Bissen, inscrite au cadastre de la commune de Bissen, section B de Bissen, sous le numéro 1629/763. -Décision ministérielle du 11 septembre 1987.
- La maison sise 6, rue de Reckange, inscrite au cadastre de la commune de Bissen, section B de Bissen-Sud, sous le numéro 1617/4289 ainsi que la grange, inscrite au cadastre de la commune de Bissen, section B de Bissen-Sud, sous le numéro 1617/4710. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.

Commune de Biwer :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B i w e r :

- Les immeubles sis 1, om Knapp, inscrits au cadastre de la commune de Biwer, section C de Biwer, sous le numéro 73/5820. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 juillet 2009.
- La croix de chemin située au lieu-dit « op dem Reedelbierg », inscrite au cadastre de la Commune de Biwer, section C de Biwer, sous le numéro 1248/6204. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.

B o u d l e r :

- La chapelle des Quatorze Saints Auxiliaires, inscrite au cadastre de la commune de Biwer, section B de Boudler, sous les numéros 173/1729 et 173/1730. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

B r o u c h :

- La maison numéro 46, inscrite au cadastre de la commune de Biwer, section A de Brouch, sous le numéro 231/1193. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.

W e c k e r :

- Le bâtiment voyageur et ancienne lampisterie de la Gare de Wecker, inscrits au cadastre de la Commune de Biwer, section C de Biwer, sous le numéro 732/6882. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B i w e r :

- Le chêne pédonculé poussant à gauche du chemin vicinal menant de Weydig à Breinert Knupp, à environ 100 m de Weydig. – Arrêté ministériel du 20 juin 1973.
- L'ancien moulin dit « Jockelsmühle » avec le jardin, le pré, les bâtiments et la place attenants, sis au lieu-dit « In der Bach bei Fohzgrund », inscrit au cadastre de la commune de Biwer, section C de Biwer, sous les numéros 2080/2076, 2081/1996, 2081/2258 et 2081/2259. – Décision ministérielle du 15 novembre 1990.
- L'immeuble sis 7, Buergaass, inscrit au cadastre de la Commune de Biwer, section C de Biwer, sous le numéro 1134/6962. - Arrêté ministériel du 28 juillet 2021.

B r o u c h :

- La chapelle située aux abords du CR 132, inscrite au cadastre de la commune de Biwer, section A de Brouch, sous le numéro 444/1230. - Arrêté ministériel du 25 novembre 2013.

W e c k e r :

- La maison d'habitation avec grange, jardin et verger, sis 33, Haaptstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Biwer, section D de Wecker, sous les numéros 45/1630, 43/1629, 31/1628 et 46/1631.- Arrêté ministériel du 9 septembre 2015.

- Les immeubles sis 22-24, Härebiërg, inscrits au cadastre de la commune de Biwer, section D de Wecker, sous les numéros 10/2398 et 10/2410. – Arrêté ministériel du 5 octobre 2018.

Commune de Boulaide :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B o u l a i d e :

- L'orgue de l'église paroissiale de Boulaide construit en 1900 par les frères Muller de Reifferscheid. – Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.

S u r r é :

- Le moulin de Surré, dit « moulin Lanners », sis 6, rue du Moulin, inscrit au cadastre de la commune de Boulaide, section C de Surré, sous les numéros 85 et 86/2977. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.

- Le canal du moulin de Surré, inscrit au cadastre de la commune de Boulaide, section C de Surré, sous les numéros 453/0 et 88/5804. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.

- L'ancienne ferme sise 23, rue St-Roch, inscrite au cadastre de la commune de Boulaide, section C de Surré, sous le numéro 36/5653. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juillet 2014.

- La ferme sise 4, rue du Moulin, inscrite au cadastre de la commune de Boulaide, section C de Surré, sous le numéro 90/5585. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B o u l a i d e :

- Le hêtre situé au lieu-dit « Hoschtig » sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Boulaide, section B de Boulaide, sous le numéro 763/2937. -Décision ministérielle du 20 juin 1984.

Commune de Bourscheid:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B o u r s c h e i d :

- Les ruines du château de Bourscheid, dans toute leur étendue, numéro 722/2294 du cadastre de la commune et section de Bourscheid. -Arrêté ministériel du 15 avril 1936.

L i p p e r s c h e i d :

- L'ancienne ferme sise 9, Hauptstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Bourscheid, section F de Lipperscheid, sous le numéro 1338/1936. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juillet 2012.

Michelau :

- L'immeuble sis 2, Griffelslee, inscrit au cadastre de la commune de Bourscheid, section B de Michelau, sous le numéro 81. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juillet 2012.
- L'église de Michelau, inscrite au cadastre de la commune de Bourscheid, section B de Michelau, sous le numéro 70/4450. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 avril 2019.
- Le mobilier de l'église de Michelau, inscrit au cadastre de la commune de Bourscheid, section B de Michelau, sous le numéro 70/4450. – Arrêté ministériel du 2 mai 2019.

Oberschlinder :

- La chapelle Saint-Michel d'Oberschlinder, inscrite au cadastre de la commune de Bourscheid, section A de Schlindermanderscheid, sous les numéros 38/2590 et 38/2591. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 novembre 2020.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Bourscheid :

- L'église de Bourscheid, inscrite au cadastre de la commune de Bourscheid, section C de Bourscheid, sous partie du numéro 50/3308. -Arrêté ministériel du 4 mai 1971.
- L'ancien corps de logis de 1746 sis um Féischterhaff, inscrit au cadastre de la commune de Bourscheid, section C de Bourscheid, sous le numéro 606/3655. – Arrêté ministériel du 26 janvier 2018.

Kehmen :

- L'ancienne ferme sise 20, Uesperwee, inscrite au cadastre de la commune de Bourscheid, section E de Kehmen et Scheidel, sous le numéro 30/3. - Arrêté ministériel du 23 mars 2011.

Lipperscheid :

- La ferme sise 2, Hauptstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Bourscheid, section F de Lipperscheid, sous les numéros 1315/4373, 1315/4375 et 1315/4376. -Arrêté ministériel du 6 janvier 2015.

Commune de Bous :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Bous :

- Le sentier historique « Kierchepad » entre Bous et Erpeldange. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

Rolling :

- L'ensemble d'immeubles communément appelé « Rollenger Millen », sis à Rolling, inscrit au cadastre de la commune de Bous, section B de Rolling-Assel, sous les numéros 1098/1045, 1099, 1099/2, 1119, 1122 et 1257/1053. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mai 2011.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B o u s :

- L'immeuble sis 1, montée des Vignes, inscrit au cadastre de la commune de Bous, section A de Bous, sous le numéro 2208/5261. – Arrêté ministériel du 26 mars 2019.

Commune de Clervaux:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

C l e r v a u x :

- Le vieux château de Clervaux, inscrit sous le numéro 1/1897 au cadastre de la commune et section de Clervaux; le classement s'étend aux façades et toitures, y compris celles orientées vers la cour intérieure. - Arrêté ministériel du 26 septembre 1935.
- Le site du vieux château de Clervaux. Le classement porte sur les propriétés suivantes:
 1. un terrain et la construction y établie, sis à Clervaux, au-lieu dit « Clerf », section A, numéro 1/2058 ;
 2. la partie de la même parcelle longeant le mur du château et le chemin conduisant au vieux château.Arrêté ministériel du 23 juin 1938.
- La chapelle Lorette et le site qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section A de Clervaux, sous les numéros 602/840, 603/841, 603/842 et 604/843. -Arrêté ministériel du 28 janvier 1982.
- L'orgue Mutin-Cavaillé-Coll installé dans l'église abbatiale de Clervaux. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
- Les écuries du Parc « Cliärwer Pärdsstall », sises 4, rue du Parc, inscrites au cadastre de la commune de Clervaux, section A de Clervaux, sous le numéro 500/2811. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.
- L'immeuble dit « Neit Schlass » (ancien Hôtel de Parc), inscrit au cadastre de la commune de Clervaux, section CA de Clervaux, sous le numéro 500/3180. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 octobre 2017.
- L'immeuble dénommé « Brahaus » sis 9, montée du château, inscrit au cadastre de la commune de Clervaux, section CA de Clervaux, sous le numéro 9/2120. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'église paroissiale de Clervaux, inscrite au cadastre de la commune de Clervaux, section CA de Clervaux, sous les numéros 388/3239 et 388/3240. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.
- L'Hôtel des Nations sis 29, rue de la Gare et l'immeuble sis 31, rue de la Gare, inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section CA de Clervaux, sous les numéros 617/2564 et 617/2563. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 novembre 2020.
- L'immeuble sis 4-6, rue Brooch avec jardin, inscrit au cadastre de la Commune de Clervaux, section CA de Clervaux, sous les numéros 280/3132, 280/2897, 280/3274 et 280/3276.- Arrêté du Conseil de Gouvernement 10 décembre 2021.
- Le bâtiment voyageur de la Gare de Clervaux, inscrit au cadastre de la Commune de Clervaux, section CA de Clervaux, sous le numéro 678/3021. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

H e i n e r s c h e i d :

- Les immeubles sis 4 et 6, um Knapp, inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section HC de Heinerscheid, sous le numéro 763/5748. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 mars 2018.

Hupperdange :

- L'immeuble sis 39, Hauptstrooss, inscrit au cadastre de la Commune de Clervaux, section HF de Hupperdange, sous le numéro 111/2758. – Arrêté ministériel du 17 octobre 2022.

Kalborn :

- La chapelle Sainte-Apolline, inscrite au cadastre de la Commune de Clervaux, section HB de Kalborn, sous les numéros 130/2109 et 130/2110. – Arrêté ministériel du 5 septembre 2022.

Lieler :

- L'église de Lieler et le cimetière y adossé, sis 56 Hauptstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Heinerscheid, section A de Lieler, sous le numéro 1320/3740. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

- L'ancien presbytère sis 1, an der Baach et l'ancienne école sise 2, an der Baach, inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section HA de Lieler, sous les numéros 1319/4281 et 1317/2879, ainsi que la place située sur la parcelle numéro 1301/3817, inscrite au cadastre de la Commune de Clervaux, section HA de Lieler. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 juin 2021.

Munshausen :

- L'église Saint-Hubert de Munshausen et le cimetière y adossé, sis 14, Duerefstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Munshausen, section B, sous les numéros 704/1867 et 705. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.

- Le site archéologique au lieu-dit « Kukigt », inscrit au cadastre de la commune de Clervaux, section MB de Munshausen, sous le numéro 87/1036. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- L'immeuble sis 14, Duerefstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Clervaux, section MB de Munshausen, sous le numéro 706/0. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.

Siebenaler :

- Les immeubles sis au n° 16 à Siebenaler, inscrits au cadastre de la commune de Munshausen, section A de Siebenaler, sous le numéro 4. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 mai 2011.

Urspelt :

- Les immeubles du « Château d'Urspelt », sis 60, am Schlass, inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section E d'Urspelt, sous les numéros 651/2061 et 653/2149. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

Weicherdange :

- L'église et le cimetière de Weicherdange, inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section C de Weicherdange, sous les numéros 434/1976 et 435. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.

- La ferme sise 38, Tony Bourg Strooss, inscrite au cadastre de la commune de Clervaux, section C de Weicherdange, sous les numéros 456/3166 et 457/2683.-Arrêté du Conseil de Gouvernement du 17 juin 2011.

- Le « Kaspelterhof » sis Maison 1, inscrit au cadastre de la Commune de Clervaux, section CC de Weicherdange, sous le numéro 891/3025. – Arrêté ministériel du 1^{er} août 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

C l e r v a u x :

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section A de Clervaux, sous les numéros 204/1939, 205/1395, 205/1745, 205/85, 205/1791, 205/1792, 205/3, 209, 209/3, 209/4, 209/5, 209/1855, 210/1594, 210/1595, 217/2578, 220/4, 220/189, 220/445, 220/463, 221/72, 221/2487, 221/2488, 221/1071, 228, 229/1618, 230/1525, 236/3, 236/6, 236/1619, 236/7, 236/2469, 249/2470, 248/1349, 250/1635, 252/1772, 509/2401, 510/2029, 510, 2050 et 511/794. - Arrêté ministériel du 4 juillet 1973.
- L'ancienne brasserie De Lannoy, immeuble avec maison et place, sis à Clervaux, 9, montée du Château, inscrit au cadastre de la commune de Clervaux, section A de Clervaux, sous le numéro 10/1. - Arrêté ministériel du 5 septembre 1999.

E s e l b o r n :

- Les cinq arbres remarquables (deux hêtres et trois chênes), sis sur les parcelles cadastrales inscrites au cadastre de la commune de Clervaux, section B d'Eselsborn, sous les numéros 394/3114 et 398/2717. - Arrêté ministériel du 5 mars 2004.

F i s c h b a c h :

- Le site archéologique au lieu-dit « Kaasselsbiërg », inscrit au cadastre de la commune de Clervaux, section HD de Fischbach, sous les numéros 97/1026, 73/803, 79/805, 81/2397, 82/807, 88/0, 87/0, 96/177, 57/1210, 78/1637, 78/1636, 93/219, 91/0, 92/0 et 86/2343. – Arrêté ministériel du 13 avril 2018.

H u p p e r d a n g e :

- La ferme sise 2, Heigaart, inscrite au cadastre de la commune de Heinerscheid, section HF de Hupperdange, sous le numéro 66/1906. – Arrêté ministériel du 26 janvier 2018.

K a l b o r n :

- L'immeuble dit « Moulin de Kalborn » avec les terrains environnants afin de former périmètre de protection, y compris le canal d'amenée d'eau, l'ensemble sis à Kalborn, inscrit au cadastre de la commune de Heinerscheid, section B de Kalborn, sous les numéros 454/1680, 601/303, 601/304, 612/1694, 615/579, 615/1937, 620/1697 et 621/1082. - Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.
- Le site archéologique au lieu-dit « Katzenkopf », inscrit au cadastre de la commune de Clervaux, section HB de Kalborn, sous les numéros 438/1711, 439/1317 et 446/1712. – Arrêté ministériel du 31 mai 2018.

L i e l e r :

- L'ancienne ferme sise 4, an der Baach, inscrite au cadastre de la commune de Clervaux, section HA de Lieler, sous le numéro 1314/3616. – Arrêté ministériel du 26 juin 2017.

M u n s h a u s e n :

- La grange dite « Robbesscheier » avec pré attenant, sise Frumeschgaass, inscrite au cadastre de la commune de Munshausen, section B de Munshausen, sous les numéros 700/1210 et 702/1211. - Arrêté ministériel du 22 février 1991.

Commune de Colmar-Berg :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e r g :

- Le site archéologique au lieu-dit « Millebiert », inscrit au cadastre de la commune de Colmar-Berg, section B de Berg, sous le numéro 268/211. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

C o l m a r - B e r g :

- L'ancienne ferme sise 20, rue de la Poste, inscrite au cadastre de la commune de Colmar-Berg, section D de Colmar, sous le numéro 109/2043. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

- L'immeuble sis 10, Bamhaff, inscrit au cadastre de la commune de Colmar-Berg, section B de Berg, sous le numéro 106/767.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

- La ferme dite « Karelshaff », inscrite au cadastre de la Commune de Colmar-Berg, section A de Carlshof, sous les numéros 9/23 et 12/22. – Arrêté ministériel du 2 août 2022.

- Les immeubles sis 23, Avenue Gordon Smith, inscrits au cadastre de la Commune de Colmar-Berg, section D de Colmar, sous le numéro 185/1393. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

C o l m a r - B e r g :

- L'immeuble comprenant maison et place, sis à Colmar-Berg, 21, rue de Mertzig, section BB de Berg, sous le numéro 158. -Arrêté ministériel du 2 mars 2000.

- La ferme sise 1, rue de Martzen, inscrite au cadastre de la commune de Colmar-Berg, section BB de Berg, sous le numéro 133/730. – Arrêté ministériel du 18 janvier 2018.

Commune de Consdorf :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B r e i d w e i l e r :

- La ferme sise 2, rue Hicht, inscrite au cadastre de la commune de Consdorf, section C de Braidweiler, sous le numéro 535/1223. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juillet 2012.

C o l b e t t e :

- Les immeubles sis 35, rue d'Altrier, inscrits au cadastre de la commune de Consdorf, section E de Colbette, sous le numéro 55/1095. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 décembre 2008.

- Les immeubles sis 36, rue d'Altrier, inscrits au cadastre de la commune de Consdorf, section C de Braidweiler sous le numéro 49/1232. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 novembre 2008.

- Les immeubles sis 4, rue de Colbette, inscrits au cadastre de la commune de Consdorf, section E de Colbette, sous le numéro 301/1081. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 novembre 2008.

C o n s d o r f :

- Le clocher historique de l'église de Consdorf, inscrit au cadastre de la commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous le numéro 601/590. - Arrêté ministériel du 6 décembre 1982.
- L'ancienne ferme sise 12, Huelewee, inscrite au cadastre de la commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous les numéros 620/3617, 621/3619 et 617/2355. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 mai 2015.
- Le site archéologique au lieu-dit « Kachelskapp », inscrit au cadastre de la commune de Consdorf, section F de Consdorf-Est, sous le numéro 1056/2191. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Les installations techniques du moulin de Consdorf, inscrites au cadastre de la commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous le numéro 1183/1944. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 novembre 2018.
- L'ancienne ferme sise 30, route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous le numéro 570/3786. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 juin 2021.
- L'abri à turbines avec canal, inscrit au cadastre de la Commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous les numéros 1179/0, 1180/0 et 1178/1941. – Arrêté ministériel du 20 janvier 2023.

S c h e i d g e n :

- La ferme dite « Alrodeschhaff », inscrite au cadastre de la Commune de Consdorf, section G de Scheidgen-Est, sous le numéro 1309/3960.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 janvier 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

C o n s d o r f :

- La ferme sise 26, route de Luxembourg / 3, Huelewee, inscrite au cadastre de la commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous les numéros 576/3320 et 576/3604. – Arrêté ministériel du 4 septembre 2017.
- Le moulin de Consdorf, inscrit au cadastre de la commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous les numéros 909/1206, 1177/2510, 1182/1943, 1183/917, 1183/1944, 1183/2591, 1184/946, 1185/2592 et 1187/2617. – Arrêté ministériel du 22 septembre 2017.
- La maison sise 77, route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous le numéro 721/2346. – Arrêté ministériel du 12 février 2018.
- Le site archéologique au lieu-dit « Buurgknapp », inscrit au cadastre de la commune de Consdorf, section A de Consdorf-Ouest, sous les numéros 907/2615, 903/3754, 906/0, 896/1929, 903/3752 et 896/3753. – Arrêté ministériel du 14 mars 2018.

Commune de Contern :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

C o n t e r n :

- Le site archéologique au lieu-dit « Deitschleed », inscrit au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 291/2092. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- Le site archéologique au lieu-dit « Dëschtelratt », inscrit au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous les numéros 977/5241, 977/5242, 977/5243 et 977/5244 (ancien numéro 977/5058). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2018.
- Le corps de logis de la ferme sise 22, rue de Moutfort, inscrit au cadastre de la Commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 261/5611. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 janvier 2022.

O e t r a n g e :

- L'église d'Oetrange, inscrite au cadastre de la commune de Contern, section A d'Oetrange, sous le numéro 104/2922. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- Le presbytère d'Oetrange sis 1, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Contern, section A d'Oetrange, sous le numéro 106/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 décembre 2019.
- L'ancienne ferme sise 1, rue de Canach, inscrite au cadastre de la commune de Contern, section A d'Oetrange, sous le numéro 32/2399. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 juin 2020.
- L'immeuble sis 9-11, rue de la Gare, inscrit au cadastre de la Commune de Contern, section A d'Oetrange, sous le numéro 6/3030. – Arrêté ministériel du 27 janvier 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

C o n t e r n :

- Les immeubles sis 2, place de la Mairie inscrits au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous les numéros 288/1065 et 229/1066. -Arrêté ministériel du 30 mars 1978.
- L'immeuble sis 1, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 178/2323. -Arrêté ministériel du 19 juillet 1982.
- L'immeuble avec les dépendances et le terrain attenants, sis 40, rue des Prés, inscrit au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 115/3782. -Arrêté ministériel du 15 janvier 1991.
- La maison et les annexes sises 3, an de Leessen, inscrites au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 30/3222. -Arrêté ministériel du 23 février 2007.
- L'ancienne ferme sise à Kroentgeshof, inscrite au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, sous le numéro 683/5248. – Arrêté ministériel du 26 février 2019.

O e t r a n g e :

- L'ancien centre sociétaire de la localité d'Oetrange, sis rue de Moutfort, inscrit au cadastre de la commune de Contern, section A d'Oetrange, sous les numéros 24/1860, 24/2390 et 24/2423. - Arrêté ministériel du 27 juin 2000.

Commune de Dalheim :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

D a l h e i m :

- L'église de Dalheim, inscrite au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous le numéro 931. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.

- Le presbytère de Dalheim sis 11, Péiteschbiërg, avec l'annexe et le jardin, inscrit au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 929/4532 et 929/4533. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.

F i l s d o r f :

- L'immeuble sis 2, Am Eck avec annexes, inscrit au cadastre de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous le numéro 866/3969. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 mars 2021.

- L'ancienne ferme sise 25, Dräikantonstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Dalheim, section C de Filsdorf, sous les numéros 798/3948 et 799/2019. – Arrêté ministériel du 23 novembre 2022.

- L'église Saint-Antoine, inscrite au cadastre de la Commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous les numéros 800/3892 et 800/3893. – Arrêté ministériel du 31 mars 2023.

W e l f r a n g e :

- L'église de Saint-Wendelin, avec l'autel, inscrite au cadastre de la commune de Dalheim, section C de Welfrange, sous le numéro 354/2149. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

D a l h e i m :

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 994/3690, 1022/2, 1023/433 (988/4401 partie), 1023/434, 1024/1635 (979/4400), 1027/1714, 1027/2902, 1027/2903 (1027/4017, 1027/4018, 1027/4082), 1029/1425 (1029/4016), 1029/2, 1030/2081, 1031/2904, 1032/2905, 1033/2906, 1033/2907, 1034/2908, 1037/2909, 1038, 1040/2910, 1041/436, 1044/1854, 1044/1855, 1045, 1047/1426 (1047/4015), 1048/1427 (1049/4083), 1049/1428 (1049/4083), 1050/1429 (1050/4019), 1052/1430, 1054/1431, 1054/1432 (1054/4014), 1055/2329 (1055/4013), 1062, 1063, 1064/2405 (1064/4011), 1066/2406, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1086, 1087, 1088/2449, 1089/2006, 1090/3438, 1092, 1093, 1094/1027, 1094/1028, 1096/2407, 1098/2861, 1098/2862, 1100, 1102/2055, 1103/1435, 1104/1436, 1104/1437, 1105, 1109/2557, 1111/2558, 1112, 1775, 3561/2, 1780, 1781/3566, 1782/644, 1782/3042, 1784/3043, 1784/3044, 1785/3045 (1785/4020), 1787/3046, 1788/3047, 1788/3048, 1789/3049, 1790/3050, 1790/3051, 1790/3052, 1791/1558, 1791/2911, 1792/1560, 1793/3053, 1794/3054, 1794/3055 (1794/4021, 1794/4096), 1795/309, 1796/310 (1796/4022), 1797/3056 (2125/3397 partie section D de Filsdorf), 1797/3057, 1799/1561 (1799/4023), 1806/320, 1808/1715, 1809, 1810/2012, 1811/3433 (1811/4027), 1812/3434 (1812/4028), 1816/1716 (1816/4026), 1816/1717 (1816/4029), 1817/2037, 1818, 1819, 1820/2808 (1820/3959, 1820/3960), 1831, 1832, 1833, 1834/2828, 2115/455, 1808/3568 (1808/1715, 1808/4097), 1804/3567 (1804/4025), 1017/1423, 1017/1422, 1017/1421, 1018/1270 (1017/1420, 1017/3803, 1017/4296), 1017/356, 1020/2795, 1021, 1022/1633, 1022/1634 (988/4401 partie), 1025/3654, 1025/3655, 1026/3591, 1817/2037, 1818, 1819, 1113, 1115, 1116/3338, 2110/453, 2114/454, 822/2, 822/2292, 823/2293, 823/2, 823/2389, 823/3096, 823/2387, 823, 823/3097, 824/3348, 824/3423, 826/3695, 981/1176, 981/1177, 981/1178, 982/3508 (979/4400), 979/2120, 985/3510, 985/3509, 983/2925, 995/3416 (995/4237, 995/3735, 995/3736), 992, 995/3417 (995/4236), 995/2900, 994/862, 988/3511 (988/4401) et 979/3582 (979/4400). – Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous les numéros 592, 593, 594, 2101/450 (2101/3345), 2102, 2103, 2104/451 (2101/3345), 2107, 2108/452 (2108/3346), 2110/453 (2110/3347), 2113, 2114/454 (2114/3348), 2115/455, 2116, 2118/1037, 2119/458 (2118/3349), 2120, 2123/2296 (2123/3350), 2123/1035, 2123/2992, 2124/2297, 2124/2, 2125/2416 (2125/3397), 2127/2417, 2128/460, 2129/2299 (2129/3351), 2129/2993, 2131/990, 2132/991, 2133/2995, 2134/2996,

2135/2997, 2135/2998 (2135/3352), 2136/2999, 2136/3000, 2137/2414, 2139/2418, 2139/2419, 2139/2420, 2139/2421, 2139/2422, 2139/2423, 2140/2424, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2148/2886 (2146/2886), 2148/2887, 2149/2888, 2150/2889, 2151/2890, 596, 598, 599, 601/1929 (601/1939), 601/2375, 605/1941, 609, 611/175, 611/176, 611/177, 613, 614, 615 (615/3335), 616, 619/408 (619/3336), 620, 625/999(625/3339, 625/3340), 626/1001. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- La partie du chemin de Dalheim à Filsdorf, délimitée par les terrains inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 979/3582 (979/4400), 823 et 823/2. -Décision ministérielle du 7 avril 1986.

- Les terrains avec substructions romaines, inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 823 et 823/2. -Décisions ministérielles du 7 avril 1986.

- Les terrains avec substructions romaines, inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous les numéros 979/3582, 982/3508, 1023/434 (988/4401) et 1024/1635 (979/4400). -Décision ministérielle du 21 mars 1986.

- L'immeuble sis 2, Hossegaass, inscrit au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous le numéro 835/4653. - Arrêté ministériel du 28 février 2011.

- L'immeuble sis 5, Hossegaass, inscrit au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous le numéro 978. - Arrêté ministériel du 27 novembre 2013.

- L'immeuble sis 24, Hossegaass, inscrit au cadastre de la commune de Dalheim, section B de Dalheim, sous le numéro 995/3735. – Arrêté ministériel du 18 janvier 2018.

F i l s d o r f :

- Les immeubles sis 21, Dräikantongsstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous le numéro 680/3323.- Arrêté ministériel du 20 août 2010.

- La maison sise 1, Lëtzebuengerstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous le numléro 810/3831. – Arrêté ministériel du 19 juillet 2018.

- La maison sise 2, Kiirchestrooss, inscrite au cadastre de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous le numléro 801/3579. – Arrêté ministériel du 19 juillet 2018.

W e l f r a n g e:

- La ferme sise à Welfrange, 1, Kiircheplaz, inscrite au cadastre de la commune de Dalheim, section C de Welfrange, sous le numéro 390/2221. -Arrêté ministériel du 30 avril 2002.

- La ferme connue sous la dénomination « Thélenhaff », sise à Welfrange, 5, Waassergaass, inscrite au cadastre de la commune de Dalheim, section C de Welfrange, sous les numéros 393/2448, maison place et jardin, et 397/1988, pré, d'une contenance totale de 52 a 25 ca. -Arrêté ministériel du 30 avril 2002.

- Les immeubles sis 3, Munnerëferwee, inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section C de Welfrange, sous le numéro 362/2220. - Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2011.

Commune de Diekirch :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

D i e k i r c h :

- La vieille église « St-Laurent » de Diekirch et le terrain qui l'entoure, sis Passage St-Laurent, inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A, sous le numéro 339/2530. -Arrêté ministériel du 13 septembre 1978.

- L'Hôtel de Ville de Diekirch, sis 27, avenue de la Gare, inscrit au cadastre de la Ville de Diekirch, section A, sous le numéro 1301/4314. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.

- Les immeubles sis 30, rue du Palais, inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous les numéros 709/6106 et 709/6307. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.
- Les immeubles sis 26, rue du Palais, inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 692/7522. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 novembre 2009.
- L'immeuble sis 34, rue du Palais, inscrit au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 734/7560. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 novembre 2009.
- Les immeubles sis 2, rue du Pont, inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 11/6079. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 février 2010.
- Les immeubles sis 5, rue du Pont, inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 503/6171. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 février 2010.
- Les immeubles sis 15, rue de la Sûre (lieu-dit rue Alexis Heck), inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 466/3249. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 février 2010.
- Les immeubles sis 31, rue Jean l'Aveugle, inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 1228/5579. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 février 2010.
- La maison sise 14, rue du Pensionnat, inscrite au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 680/5495. Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2012.
- La maison sise 12, rue du Pensionnat, inscrite au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 680/5453. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 octobre 2013.
- L'église décanale de Diekirch, y inclus le mobilier historique et les œuvres d'art, inscrite au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous les numéros 657/8928 et 657/8929. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- L'ancien Pensionnat Notre-Dame de Lourdes sis 20, rue de l'Hôpital, inscrit au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 1886/8501. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 juillet 2018.
- Le « château Wirtgen » et son « Annexe » sis 8, place Auguste Wirtgen et 16, rue St. Nicolas, inscrits au cadastre de la Commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous les numéros 341/4892 et 317/4891. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mai 2021.
- L'immeuble sis 29, rue Victor Muller-Fromes, inscrit au cadastre de la Commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 945/9163.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.
- Le bâtiment voyageur de la Gare de Diekirch, inscrit au cadastre de la Commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 1304/8799. - Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.
- L'immeuble sis 37, route de Gilsdorf, inscrit au cadastre de la Commune de Diekirch, section B Iwer Der Sauer, sous le numéro 154/945. - Intention de classement du 4 avril 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Diekirch :

- Les immeubles sis 1, rue de la Brasserie, inscrits au cadastre de la Ville de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 1305/8198. -Arrêté ministériel du 17 octobre 2011.
- L'immeuble sis 13, rue des Fleurs, inscrit au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 873/8566. -Arrêté ministériel du 15 avril 2016.
- La maison sise 17, rue Jean l'Aveugle, inscrite au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 1216/6579. - Arrêté ministériel du 28 novembre 2017.
- L'immeuble sis 28, rue Alexis Heck, inscrit au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 528/8839. - Arrêté ministériel du 20 novembre 2018.

Commune de Differdange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

D i f f e r d a n g e :

- La machine à gaz numéro 11 des anciens hauts-fourneaux du site sidérurgique de Differdange. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 juillet 2008.
- Les immeubles sis 3, rue St-Nicolas, inscrits au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 296/4467 et 299/7054. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 février 2009.
- La ferme sise 117, avenue Charlotte, y inclus la cour avec les deux arbres qui marquent l'entrée, inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1032/3991. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Le hall central à gaz situé sur le site sidérurgique à Differdange et ayant abrité les anciennes machines à gaz, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1304/9707 et section A de Niedercorn, sous le numéro 2546/8402. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2019.
- La Centrale Thermique de l'Usine de Differdange, inscrite au cadastre de la Commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1304/9707 et section A de Niedercorn, sous le numéro 2546/8402. — Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 février 2022.

L a s a u v a g e :

- L'église de Lasauvage, inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 1578/10184 et 1578/10185 (ancien numéro 1578/8362). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- Le rocher « La Pierre de Cron », situé à Lasauvage sur la parcelle cadastrale numéro 1562/8811 du cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

N i e d e r k o r n :

- Le site de l'ancien refuge dit « Galerie Hondsbësch », sis rue de Longwy, habité par des réfractaires luxembourgeois pendant l'occupation nazie, parcelle inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn, sous le numéro 797/7698. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 janvier 1991.
- L'immeuble sis 133, avenue de la Liberté, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn, sous les numéros 960/3971 et 960/4070. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 janvier 2020.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

D i f f e r d a n g e :

- Les maisons sises 69 à 113, rue Emile Mark, inscrites au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 1250/5495, 1250/5496, 1250/5497, 1250/5498, 1250/5499, 1254/5500, 1254/5501, 1254/5502, 1254/5503, 1254/5504, 1254/5505, 1254/5506, 1254/5507, 1261/5508, 1261/5509, 1261/5510, 1261/5511, 1261/5512, 1261/5513, 1262/5514, 1262/5515, 1262/5516 et 1262/5517. -Décision ministérielle du 16 octobre 1986.

- Les immeubles sis 18, 20, 22, 24, rue Victor Hugo, faisant partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 354/3822 et 352/2348 et l'immeuble sis 20, rue Saint-Nicolas, faisant partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 354/3822 et 356/4364. -Arrêté ministériel du 11 avril 1991.
- L'embouchure de l'accès principal de la galerie Thillenber, sis à Differdange, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 726/9179, 712/1927 et 725/9178. La mesure de protection porte en surface sur une aire ayant 25 mètres pour rayon, le milieu de l'entrée dans la galerie étant pris comme centre. - Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.
- Les maisons sises 31 et 33, Grand-Rue, inscrites au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 139/3949 et 139/3948. - Arrêté ministériel du 10 septembre 2015.
- L'ancien lavoir sis rue Victor Hugo, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 158/4798. –Arrêté ministériel du 1 juin 2017.
- La maison sise 5, rue du Couvent, inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 181/4227. – Arrêté ministériel du 28 novembre 2017.
- Le site du Stade Thillenber, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 552/9086. – Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.
- Le site de l'ancienne abbaye sis 21, 33 et 35, rue de l'Hôpital, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 187/10125 et 187/10126. – Arrêté ministériel du 19 juillet 2018.

L a s a u v a g e :

- Le carreau des mines sis à Lasauvage, sis 88-88a, rur Principale, comprenant bâtiments et places, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1565/8354. -Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

N i e d e r k o r n :

- Le monument du souvenir, reconstruit au lieu-dit « Jungenbusch », inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn sous le numéro 1569/7254. -Arrêté ministériel du 31 octobre 1937.

O b e r k o r n :

- Le clocher de l'église paroissiale d'Oberkorn sise 2, rue Pommenschenkel, faisant partie de la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section C d'Oberkorn, sous le numéro 130/6414. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.
- La « Croix de la Peste », située en bordure de la route de Belvaux à l'intersection avec la rue Rattem, inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section C d'Oberkorn, sous le numéro 1100/6207. - Arrêté ministériel du 2 février 2015.
- L'immeuble sis 36, route de Belvaux, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section C d'Oberkorn, sous le numéro 44/6344. – Arrêté ministériel du 2 mai 2019.

Commune de Dippach:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e t t a n g e – s u r – M e s s :

- L'église Saint-Michel, inscrite au cadastre de la commune de Dippach, section B de Bettange-sur-Mess, sous les numéros 338/0 et 339/0. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

D i p p a c h :

- L'église de Dippach, inscrite au cadastre de la commune de Dippach, section A de Dippach, sous les numéros 696/2091 et 696/2092. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

S c h o u w e i l e r :

- Les immeubles sis 98, route de Longwy, inscrits au cadastre de la commune de Dippach, section D de Schouweiler, sous le numéro 1675/2831. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 avril 2010.

- Le presbytère sis 1, rue des écoles, inscrit au cadastre de la commune de Dippach, section D de Schouweiler, sous le numéro 1672/2893. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 novembre 2010.

- L'église de l'Immaculée Conception, inscrite au cadastre de la commune de Dippach, section D de Schouweiler, sous les numéros 1662/3705 et 1662/3706. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

- Les neuf objets mobiliers suivants : Crucifixion, Descente de Croix, Christ de douleur d'Albrecht Bouts, Vierge de douleur d'Albrecht Bouts, Croix-reliquaire, Hanap, Ostensor de Marguerite de Busbach, Crucifix sur socle et Vierge à l'enfant, dite Münstermadonna. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021. (voir également sous Luxembourg-Ville).

S p r i n k a n g e :

- L'église de la Visitation, inscrite au cadastre de la Commune de Dippach, section C de Sprinkange, sous les numéros 2325/0 et 2326/0. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e t t a n g e - s u r - M e s s :

- L'immeuble ancien du château de Bettange et le portail de l'entrée, sis rue du Château, inscrits au cadastre de la commune de Dippach, section B de Bettange, sous le numéro 354/1284. -Arrêté ministériel du 10 décembre 1982.

Commune de Dudelange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

D u d e l a n g e :

- Le Mont St-Jean, parcelles inscrites au cadastre de la commune de Dudelange, section A de Budersberg, sous les numéros 699, 698/4467, 700/4468, 700/4470, 700/4894 et 700/4895. -Arrêté ministériel du 23 avril 1938.
- La chapelle St-Eloi, sise 164, rue de la Libération, inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 3168/7399. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mars 2004.
- L'immeuble sis 8, avenue Grande-Duchesse Charlotte (Résidence Botanica Bloc A), inscrit au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 18/9028. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mars 2011.
- L'église paroissiale Saint-Martin de Dudelange, inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 186/2717. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- L'ancienne Villa de direction de l'ARBED sise 25, rue Dominique Lang, inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 2/7981. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'ancienne ferme sise 56, route de Burange, inscrite au cadastre de la Commune de Dudelange, section B de Burange, sous le numéro 216/4610. – Arrêté ministériel du 2 août 2022.
- Divers immeubles (« Verwaltungsgebäude + Sanitär- und Umkleideräume », « Blechwalzwerkhalle », « Elektrizitätszentrale », « Eingangportal ») du site sidérurgique Greisendall, inscrits au cadastre de la Commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous les numéros 2642/4908, 2664/9284, 2639/9279 et 2670/5659. – Arrêté ministériel du 3 avril 2023.
- L'immeuble sis 82, rue du Parc, inscrit au cadastre de la Commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 1525/5201. - Arrêté ministériel du 21 avril 2023.

D u d e l a n g e - B u d e r s b e r g :

- L'ancienne ferme sise 26, rue de la Chapelle, inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section A de Budersberg, sous les numéros 166/2155 et 165/2154. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.
- La chapelle Saint-Luc sise 30, rue de la Chapelle, inscrite au cadastre de la Commune de Dudelange, section A de Budersberg, sous le numéro 186/9641. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.
- L'ancienne ferme sise 24, rue de la Chapelle, inscrite au cadastre de la Commune de Dudelange, section A de Budersberg, sous le numéro 161/3359. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 février 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B u r a n g e :

- L'école primaire du quartier Brill, sise 25, rue Pierre Krier/100, rue Norbert Metz, inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section B de Burange, sous le numéro 265/4509. –Arrêté ministériel du 9 août 2017.

D u d e l a n g e :

- Les immeubles sis 2 et 4, rue Karl Marx, inscrits au cadastre de la Ville de Dudelange, section C de Dudelange, sous les numéros 491/8262 et 491/8267. -Décision ministérielle du 28 juin 1988.
- L'immeuble sis 30, rue Jean-Jaurès, inscrit au cadastre de la Ville de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 90/5415. -Décision ministérielle du 29 juin 1988.
- Le château d'eau sis au lieu-dit « Dudelange-Usine » sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 3062/8652. -Arrêté ministériel du 25 mars 2003.
- L'Hôtel de Ville avec la place, le kiosque et le bâtiment des pompiers, sis Place de l'Hôtel, inscrits au cadastre de la commune de Dudelange, sous le numéro 490/7645. –Arrêté ministériel du 9 août 2017.
- La maison sise 15, rue Belair, inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 1465/5185. – Arrêté ministériel du 29 septembre 2017.
- La maison sise 17, rue Belair à Dudelange, inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 1465/8011. – Arrêté ministériel du 18 octobre 2017.
- Les immeubles sis 37-39, rue du Commerce, inscrits au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 461/0. – Arrêté ministériel du 14 mars 2018.
- L'immeuble sis 46, rue du Parc, inscrit au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous le numéro 1518/10146. – Arrêté ministériel du 11 avril 2018.
- Divers immeubles du Site Nei Schmelz : « Pumpenhaus », « Wasserbecken und ehemaliges Schwimmbad », « Sozialgebäude/Vestiaire », « Lokwerkstatt », « Wagenwerkstatt », « Gebäude-Ensemble aus Maschinenhalle, Schalthaus, Werkstatthalle und Sozialgebäude », « Hauptwerkstatt inklusive der südlichen Erweiterung, dem Stahlwerk », « Haupteingang, Einfassungsmauer und Pfortnerhaus », « Verwaltungsgebäude » et « Tragwerkstruktur des Walzwerkes », inscrits au cadastre de la commune de Dudelange, section C de Dudelange, sous les numéros 3062/10122 et 3062/9712. – Arrêté ministériel du 9 juillet 2019.
- Le convertisseur, inscrit au cadastre de la commune Dudelange, section C de Dudelange, situé sur la parcelle numéro 1686/10245. – Arrêté ministériel du 9 juillet 2019.

D u d e l a n g e - B u d e r s b e r g :

- Les immeubles sis section A de Budersberg, sous les numéros 3178/6143 sis 10, rue Karl Marx, 3178/6857 sis 12, rue Karl Marx et 3178/6856, sis 14, rue Karl Marx ; ainsi que ceux sis 8-28, rue de l'Etang, inscrits au cadastre de la Ville de Dudelange et section A de Budersberg, sous les numéros 3178/4222, 3178/4223, 3178/4224, 3178/6508, 3178/6509, 3178/6510, 3178/6511, 3178/6515, 3178/6516, 3178/6517 et 3178/6946. -Décision ministérielle du 28 juin 1988.
- La maison sise 71, rue Gaffelt, inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section A de Budersberg, sous le numéro 2501/6115. –Arrêté ministériel du 19 mai 2017.
- La gare « Dudelange-Usines », inscrite au cadastre de la commune de Dudelange, section A de Budersberg, située sur la parcelle numéro 3277/7965. – Arrêté ministériel du 9 juillet 2019.

Commune d'Echternach:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E c h t e r n a c h :

- Les anciennes fortifications de la Ville d'Echternach:

a) Le mur de la tour du « Kack » (Kacker Burgmauer), depuis le mur de l'ancien service électrique jusqu'au chemin de fer, ainsi que les restes d'habitations accrochées au mur des deux côtés, le tout inscrit sous le numéro B 1333/2548 au cadastre de la commune d'Echternach;

b) la tour du mur des remparts « Schanzer Burgmauer », inscrite au cadastre de la commune sous le numéro B 1668;

c) le mur de l'enceinte au même endroit, de la place Hofstetter jusqu'à la tour, delà à la grange Campill;

d) les deux maisons adossées à la « Schanzer Burgmauer »: numéro 17, cadastre numéro B 1669/2295 et numéro 19, cadastre numéro B 1670/2296 démolies

e) la tour « Hovelecker Burgmauer », inscrite au cadastre sous le numéro 1096;

f) le mur de la Mussgasse ou Hovelecker Burgmauer, du côté extérieur du vieux fossé et, du côté de la Mussgasse, avec les petites maisons adjacentes;

g) la tour « Mussgasse » ou « Hovelecker Burgmauer », numéro B 1000 du cadastre;

h) la tour « Ehrstrasse », numéro B 974 du cadastre. -Arrêté ministériel du 4 mars 1936.

- La façade, portes et fenêtres comprises de la maison 18, rue de la Montagne, inscrites au cadastre de la commune d'Echternach, section d'Echternach sous le numéro 1224/1600. -Arrêté ministériel du 4 août 1936.

- L'église SS. -Pierre et Paul d'Echternach, sise rue de la Montagne, et les terrains environnants, inscrits au cadastre de la commune d'Echternach, section B sous les numéros 1452/2480, 14522/2481, 1453, 1454, 1455 et une partie du numéro 1433/4573. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.

- La chapelle Sainte-Croix, sise rue Ste Croix à Echternach et les terrains environnants, inscrits au cadastre de la commune d'Echternach, section C de la Sainte-Croix, sous les numéros 23/94, 24/95, 25/96 et 27. - Arrêté ministériel du 27 mai 1963.

- Le parc d'Echternach; les immeubles inscrits au cadastre de la commune et section d'Echternach, et appartenant au Domaine de l'Etat :

a) pré, n° 168/3482 du cadastre ;

b) pré, n° 188/3486 du cadastre ;

c) pré, n° 188/3487 du cadastre;

d) pré, n° 188²/1774 du cadastre

e) bâtiment avec place, n° 1306/4607 du cadastre ;

f) jardin, n° 1307 du cadastre ;

g) bâtiment, n° 1308 du cadastre ;

h) bâtiment avec place, n° 1309/4608 du cadastre ;

i) pavillon, n° 1310 du cadastre ;

j) pré, n° 1311/1811 du cadastre ;

k) jardin, n° 1312/1812 du cadastre ;

l) lycée et pensionnat, n° 1314/1606 du cadastre ;

m) maison avec bâtiment et cour, n° 1315/1112 du cadastre ;

n) jardin, n° 1318 du cadastre ;

o) jardin, n° 1312/4609 du cadastre - Arrêté ministériel du 20 avril 1965.

p) - La partie de l'ancienne voie de chemin de fer d'Echternach à Wasserbillig, sise à Echternach et délimitée du côté sud-est par le pont de la Sûre et côté nord-ouest par la prolongation en ligne droite de limite ouest de la propriété ayant pour numéro cadastral 168/1964. -Arrêté ministériel du 6 mars 1968.

- Le bâtiment dit « Denzelt », sis Place du Marché, à Echternach au lieu-dit « Place du Marché », inscrit au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 826. -Arrêté ministériel du 4 juin 1974.
- L'ancien refuge, habité par des réfractaires luxembourgeois pendant l'occupation nazie du pays, sis au lieu-dit « Loertzert », partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section A des Bois, sous le numéro 1234/3901. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 décembre 1988.
- Les immeubles sis au lieu-dit « Schwarzacht » à Echternach, contenant les substructions faisant partie du complexe architectural de la villa romaine, inscrit au cadastre de la Ville d'Echternach, section A des Bois, sous les numéros 1721/3612, 1740/3890, 1742/3619, 1743/3620, 1748/3625, 1768/3632, 1770/3634, 1770/3635, 1771/3636, 1772/3637, 1750/4872, 1750/4873, 1751/4947, 1751/4975, 1760/4876, 1764/4345, 1764/4346, 1774/3723, 1774/3724, par arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 décembre 1988.
- La basilique avec place et terrain attenants, sis Porte St. Willibord, inscrits au cadastre de la Ville d'Echternach, section B d'Echternach, sous les numéros 1316/3495 et 1320/1113. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 novembre 1989.
- Les immeubles sis au lieu-dit «Schwarzacht», inscrits au cadastre de la Ville d'Echternach, section A des Bois, sous les numéros 1699/3608 (partie), 1722/3613 (partie), 1723/3614 (partie), 1725/3615 (partie), 1774/4721 et 1794/4722, par arrêtés du Conseil de Gouvernement du 8 septembre 1989; les immeubles sis au même lieu-dit, inscrits sous les numéros cadastraux 1702/3609, 1703, 1756/4459, 1760/4877, 1760/4878, 1764/4875, 1770/3633 (partie) et 1774/2613, par les arrêtés du Conseil de Gouvernement du 14 septembre 1989, ainsi que les immeubles sis au même lieu-dit, inscrits sous les numéros cadastraux 1719/4871, 1732/3616, 1741/3891, 1752/4338, 1752/4339, 1767/4874 et 1772/4343, par arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 1989.
- L'orgue installé dans l'église Ste-Marie, construit en 1845 par J. Bätz & Co aux Pays-Bas. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
- La maison gothique sise 20d, rue André Duchscher, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous les numéros 306/1671 et 305. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- Le site du Moulin J.P. Dieschbourg, inscrit au cadastre de la commune d'Echternach, section A des Bois, sous les numéros 1476/4712, 1476/4711, 1467/1634, 1467/1686, 1467/1636, 1471/1548 et 1467/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.
- Les vestiges archéologiques situés au lieu-dit « Devant le Marché », inscrits au cadastre de la Commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 1047/5939. – Arrêté ministériel du 27 octobre 2022.
- L'immeuble sis 27, rue de la Sûre, inscrit au cadastre de la Commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 1505/4467. – Arrêté ministériel du 23 novembre 2022.
- L'immeuble sis 19, rue de la Sûre, inscrit au cadastre de la Commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 1494/2213. – Intention de classement du 15 mai 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

E c h t e r n a c h :

- La maison sise 10, Place du Marché, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 1285. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.
- La maison, sise 24, rue de la Sûre, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 1556/71. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.
- La maison, sise 22, rue de la Sûre, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 1559/160. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.
- La maison sise 20, rue de la Sûre, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous le numéro 1561. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.

- Les maisons 9 et 11 rue Hoveleck, inscrites au cadastre de la commune d'Echternach, sous les numéros 1603 et 1604/2482. -Arrêté ministériel du 24 février 1938.
- Le portail de l'ancien couvent des Clarisses à Echternach, y compris la statue ancienne de Notre-Dame, placée dans une niche au-dessus de ce portail (1168/628). -Arrêté ministériel du 14 mars 1938.
- La maison sise 30, rue de la Sûre, avec hangar et place, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B, sous les numéros 1548, 1551/4255. -Arrêté ministériel du 26 juillet 1974.
- La maison avec place, sise 6, place du Marché, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 1303/4527. -Arrêté ministériel du 30 novembre 1981.
- La ferme dite « Mélickshof », inscrite au cadastre de la Ville d'Echternach, section A, sous le numéro 1202/2201. - Décision ministérielle du 7 septembre 1987.
- L'immeuble avec bâtiments (hospice civil), places et dépendances, inscrit au cadastre de la Ville d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 1079/4865. -Arrêté grand-ducal du 30 avril 1993.
- La place du Marché avec les embouchures de la rue de la Gare, de la rue André-Duchscher, de la rue du Haut-Ruisseau, de la rue de Luxembourg, de la rue Devant-le-Marché, de la rue de la Montagne, ainsi que de l'entièreté de la rue des Ecoliers et de la rue Porte St-Willibrord avec l'embouchure de la rue des Merciers. -Arrêté ministériel du 9 août 2004.
- L'immeuble sis 29, rue de la Chapelle, inscrit au cadastre de la Ville d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 2696/4027. -Arrêté ministériel du 22 décembre 2006.
- L'immeuble sis 3, route de Diekirch, inscrit au cadastre de la Ville d'Echternach, section A des Bois, sous le numéro 90/4385. -Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- La maison sise 4, rue Ste Claire, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 1176. -Arrêté ministériel du 15 mai 2012.
- La maison avec l'ancienne menuiserie sise 27, rue Duchscher, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous le numéro 2810/5307. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.
- L'allée d'arbres allant du numéro 1, rue Rabatt jusqu'à l'entrée du parc située rue des Romains. – Arrêté ministériel du 02 mai 2018.
- Les maisons sises 8-10, rue André Duchscher, inscrites au cadastre de la commune d'Echternach, section B d'Echternach, sous les numéros 353/1968 et 352/0. – Arrêté ministériel du 16 août 2018.
- L'allée de tilleuls commençant du côté latéral de la maison sise 1, route de Wasserbillig à Echternach et suivant la rue des Bénédictins jusqu'au numéro 32. La protection exclut 15 arbres. – Arrêté ministériel du 2 août 2019.

L a u t e r b o r n :

- Le château de Lauterborn, inscrit au cadastre de la commune d'Echternach, section A, sous le numéro 1366. -Arrêté ministériel du 25 octobre 1945.

C o m m u n e d ' E l l :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

C o l p a c h - B a s :

- Le mobilier de l'église de Colpach-Bas. -Arrêté ministériel du 26 juillet 1990.
- L'église paroissiale de Colpach-Bas, avec son parvis et le cimetière attenant, inscrits au cadastre de la commune d'Ell, section C de Colpach-Bas, sous les numéros 63 et 64. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 juillet 1991.

- Le domaine du château de Colpach-Bas, comprenant château avec bâtiments annexes, manège, jardins, parcs, prés et bois, inscrit au cadastre de la commune d'Ell, section D de Niedercolpach sous les numéros 20/944, 78/840, 13/838, 16/677, 82/810, 13/673, 198/681, 198/682, 206/683 et 9/671. Sont inclus dans le classement le mobilier faisant immeuble par destination ainsi que les statues et monuments installés sur les parcelles cadastrales pré-mentionnées. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 octobre 2002.
- L'ancien presbytère de Colpach-Bas, sis 2, rue de l'église, inscrit au cadastre de la commune d'Ell, section D de Niedercolpach, sous le numéro 65/928. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 mars 2003.

P e t i t – N o b r e s s a r t :

- L'église paroissiale de Petit-Nobressart, inscrite au cadastre de la commune d'Ell, section B de Petit-Nobressart, sous le numéro 75/44. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

R o o d t :

- La maison sise 22, rue Hiel, inscrite au cadastre de la commune d'Ell, section A de Roodt, sous le numéro 217/2797. – Arrêté ministériel du 10 juillet 2017.

Commune d'Erpeldange-sur-Sûre :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E r p e l d a n g e :

- Le site du Château d'Erpeldange, inscrit au cadastre de la Commune d'Erpeldange-sur-Sûre, section B d'Erpeldange, sous les numéros 1108/4691, 1108/4692 et 1108/2198. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B u r d e n :

- L'ancienne ferme sise 3, impasse du Berger, inscrite au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, section C de Burden, sous le numéro 549/1518. – Arrêté ministériel du 5 septembre 2017.

Commune d'Esch-sur-Alzette :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E s c h - s u r - A l z e t t e :

- L'immeuble dit « l'ancien casino des ARBED » et le parc attenant, inscrits au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A de Esch-Nord, sous le numéro 1382/13843. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 novembre 1986.
- L'ancienne baraque du camp de concentration de Hinzert. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 octobre 1988.
- L'église décanale St-Joseph, sise à Esch-sur-Alzette, rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-sur-Alzette Nord, sous le numéro 727/12158. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 1997.
- Le monument Emile Mayrisch et le square Emile Mayrisch, inscrits au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3068/12763. –Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- L'immeuble sis 1, rue Léon Metz, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3074/16937. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- Le cinéma Ariston sis 9, rue Pierre Claude, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 1434/16820. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 décembre 2019.
- Les locomotives « Elektrolokomotive AEG 620 », Dampflokomotive Hanomag » et « Schlackenwagen ADU 20 ». – Arrêté ministériel du 1 avril 2020.
- L'immeuble sis 47, rue de l'Hôpital, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 2912/11891. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 2020.
- L'église Sacré-Cœur sise rue Zénon Bernard, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 1344/18885. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.
- L'immeuble sis 51, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous les numéros 871/11014 et 871/11015. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 mars 2021.
- Le site archéologique au lieu-dit « Schlassbësch », inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, sous le numéro 1960/4072. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 juin 2021.
- L'immeuble sis 58, rue Caspar-Mathias Spoo, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 1467/11032. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 juillet 2021.
- Les immeubles et objets du site « Lentille » et « Crassier » Terres-Rouges repris sur une partie graphique, inscrits au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, sections A d'Esch-Nord et C d'Esch-Sud, sous les numéros 1503/16409 et 660/5138. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 juillet 2021.
- L'immeuble sis 104, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3153/19436. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 janvier 2022.
- L'immeuble sis 5, rue St Vincent, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 605/12961. – Arrêté ministériel du 5 septembre 2022.
- L'immeuble sis 68, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 885/17832. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2022.
- L'immeuble sis 70, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3152/17771. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2022.
- L'immeuble sis 72, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3152/16192. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2022.

- L'immeuble sis 74, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3152/16193. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2022.
- L'immeuble sis 76, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3152/16194. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2022.
- L'immeuble sis 78, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3152/16195. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2022.
- L'immeuble sis 80, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3145/16196. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2022.
- L'immeuble sis 82, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3145/16198. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2022.
- Divers immeubles et éléments du site « Metzeschmelz » repris sur des parties graphiques, inscrits au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, sections A d'Esch-Nord et B de Lallange, sous les numéros 303/3652, 303/3653, 303/3629, 303/3649, 303/3630, 303/3650, 3171/19627, 3171/19631, 3171/19628, 3171/19629, 3171/19572, 3171/19573, 303/3628, 3171/19626, 3171/19624, 3171/19625, 303/3651, 3171/19571, 3171/19587, 3171/19586, 3171/19486, 888/18446, 303/3625, 303/3626, et 3171/17332 et sur le cadastre de la Commune de Schifflange, section A de Schifflange, sous les numéros 303/3666, 4153/13244, 4153/13361, 4153/13363, 303/3669 et 4153/13369.– Arrêté ministériel du 24 mars 2023. (voir également sous commune de Schifflange)
- L'immeuble sis 3, rue du Fossé, inscrit au cadastre de la Commune de Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 634/10060. – Arrêté ministériel du 13 février 2023.
- L'immeuble sis 29, rue Dicks, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 1409/9747. – Arrêté ministériel du 19 septembre 2022.
- L'immeuble sis 17, rue Mathias Koener, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3069/9189. – Intention de classement du 3 avril 2023.
- L'immeuble sis 10, rue Robert Schuman, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3014/19184. – Intention de classement du 30 mai 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e l v a l :

- Les hauts-fourneaux A et B avec cowpers, bassin de Clain et skip, les silos de coke et de minerai, la partie de la voie ferrée de l'ancienne axe à fonte passant sous les hauts-fourneaux A et B et joignant le réseau CFL, les ateliers vestiaires, la centrale des soufflantes, les bureaux des hauts-fourneaux et le magasin central. -Arrêté ministériel du 18 juillet 2000.

E s c h - s u r - A l z e t t e :

- La maison dite « Meder » sise 65, rue Zénon Bernard, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A, sous le numéro 1332/13025. -Arrêté ministériel du 12 décembre 1973.
- L'ancien parc Cockerill sis boulevard J.F. Kennedy, inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Alzette-Nord, sous les numéros 1310/13936, 1311/7548, 1311/9010, 1311/13937. Décision ministérielle du 6 septembre 1989.
- La maison avec place sise à Esch-sur-Alzette, 20, rue du Faubourg, inscrite au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A de Esch-Nord, sous le numéro 364/4035, y compris le tilleul monumental à petites feuilles d'une hauteur approximative de 25 mètres sis sur la parcelle cadastrale prédéfinie. -Arrêté ministériel du 14 novembre 2002.
- L'immeuble sis 19, rue du Faubourg, inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 548/6966. - Arrêté ministériel du 25 mars 2011.

- L'immeuble sis 23, rue du Dix Septembre, inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, 1471/7855. - Arrêté ministériel du 25 mars 2011.
- L'immeuble sis 2, rue Pierre Claude, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 1418/10417. - Arrêté ministériel du 9 août 2012.
- La maison sise 51, rue des Remparts, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 774/12992. - Arrêté ministériel du 8 septembre 2015.
- La maison sise 8, rue Louis Pasteur, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 1467/9749. – Arrêté ministériel du 26 juin 2017.
- La maison sise 8, rue Léon Metz et 117, rue de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous les numéros 3144/16149 et 3144/18562. – Arrêté ministériel du 29 septembre 2017.
- L'immeuble industriel (anciens ateliers Arbed Terres Rouges) sis rue J.P. Bausch, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette section C d'Esch-Sud, sous le numéro 451/5040. – Arrêté ministériel du 17 octobre 2017.
- L'ancienne centrale électrique sise au Ellergrund, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, sous le numéro 998/4626. – Arrêté ministériel du 1 février 2018.
- L'immeuble sis 76, rue de l'Alzette, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 1467/9728. – Arrêté ministériel du 13 novembre 2018.
- L'immeuble sis 20, Dieswee, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, sous le numéro 561/4870. – Arrêté ministériel du 25 avril 2019.

L a l l a n g e :

- L'immeuble dit « Maison Eugène Mousset », sis à Esch-sur-Alzette, 163, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, sous le numéro 3129/16619. Sont inclus dans la mesure de protection tout le mobilier faisant immeuble par destination en général, et les peintures créées par l'artiste peintre Eugène Mousset en particulier. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

Commune d'Esch-sur-Sûre :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E s c h d o r f :

- L'ancienne ferme sise 24, Op der Heelt, inscrite au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Sûre, section HD d'Eschdorf, sous le numéro 321/5660. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 janvier 2022.

E s c h - s u r - S û r e :

- La porte cochère donnant accès à la cour de la maison Flesch, rue Untergasse, à Esch-sur-Sûre, numéro cadastral 499/1992. -Arrêté ministériel du 14 août 1936. (actuellement la porte est implantée à l'entrée au site du château)
- Le cimetière d'Esch-sur-Sûre avec sa chapelle, l'allée aux vieux tilleuls y conduisant et les terrains bordant cette allée sur la largeur du cimetière, inscrits au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section unique d'Esch-sur-Sûre, sous les numéros 278, 277/1876, 266/1872, 266/1874 et 272/1875. -Arrêté ministériel du 8 août 1955.
- L'orgue installé dans l'église paroissiale, construit en 1901 par les frères Muller de Reifferscheid. Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.

-L'immeuble sis 10, rue de la Poste (Ënnescht Gaass), inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section A d'Esch-sur-Sûre, sous le numéro 491/2296. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 novembre 2010.

-Le Château d'Esch-sur-Sûre, inscrit au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Sûre, section EA d'Esch-sur-Sûre, sous les numéros 573/1850 et 368/0. –Arrêté ministériel du 14 juillet 2022.

B o n n a l :

- L'ancienne ferme sise 42, um Bommel à Bonnal, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section NC d'Insenborn, sous le numéro 211/2439. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

H e i d e r s c h e i d :

- Les immeubles sis am Kiirfechtswée et 8, Kiirfechtswée et 6, an der Gaass, inscrits au cadastre de la commune de Heiderscheid, section C de Heiderscheid, sous les numéros 157/3724 et 157/3725. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

F o n d d e H e i d e r s c h e i d :

- La chapelle sise Kiirchewee, inscrite au cadastre de la commune de Heiderscheid, section C de Heiderscheid, sous le numéro 571/2976. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 juillet 1991.

M e r s c h e i d :

- L'ancienne ferme sise 17, Duerfstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Heiderscheid, section E de Merscheid, sous le numéro 576/1355. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 17 juin 2011.

N e u n h a u s e n :

- L'église Saint-Marc, inscrite au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Sûre, section NB de Neunhausen, sous le numéro 213/1281. – Arrêté ministériel du 1^{er} août 2022.

T a d l e r :

- L'église de Tadler, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HA de Tadler, sous les numéros 88/751, 88/752 et 88/753 (ancien numéro 88/654). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

E s c h d o r f :

- La ferme sise 17, an der Gaass, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HD d'Eschdorf, sous le numéro 361/5438. – Arrêté ministériel du 3 septembre 2018.

Heiderscheid :

- La ferme avec l'annexe et la place attenantes, sise 13, rue de l'Eglise (5, an der Gaass) sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Heiderscheid, section C de Heiderscheid, sous le numéro 179/2957. – Arrêté ministériel du 8 décembre 1989.

Insenborn :

- Le site archéologique au lieu-dit « Burgbusch », inscrit au cadastre de la commune de d'Esch-sur-Sûre, section NC d'Insenborn, sous les numéros 993/2043, 995/1138, 995/807, 992/2136, 993/1132 et 992/2135. – Arrêté ministériel du 11 avril 2018.

Ringel :

- L'ancienne ferme sise 2, Bourwiss, inscrite au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HB de Ringel, sous le numéro 73/915. – Arrêté ministériel du 1^{er} septembre 2017.

Commune d'Ettelbruck :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Ettelbruck :

- Les immeubles sis 61, Grand-Rue et 5, rue Guillaume, inscrits au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 311/8224. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 2010.

- L'immeuble sis 35, avenue Lucien Salentiny, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 986/4823. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 février 2010.

- La synagogue sise 20, rue de Warken, inscrite au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 121/4796. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 décembre 2017.

- L'ancienne école juive sise 22, rue de Warken, inscrite au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 121/5539. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 décembre 2017.

- L'immeuble sis 28, rue de Warken, inscrite au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 122/5540. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 décembre 2017.

- Les cimetières catholique et juif, inscrits au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, respectivement sous les numéros 2775/7559, 2793/7184, 2752/830, 2754/2252, 2754/7694 et 1202/2178. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- Le Lycée technique agricole d'Ettelbruck, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 957/8280. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.

- Les immeubles indiqués par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 11, 13, 14, 17, 21, 24, 29, 31, 35 et 36 sur une partie graphique, inscrits au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous les numéros 2782/5355, 1307/8502, 1329/8453, 1307/8501, 1272/3781 et 1272/3780. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.

- L'immeuble sis 19, rue Abbé Henri Muller, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 419/6820. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 8 janvier 2021.

- L'immeuble au lieu-dit « Kalkesdelt », inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, situé sur la parcelle numéro 1702/4531. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 juin 2021.

- L'immeuble sis 60, rue de l'Ecole Agricole, inscrit au cadastre de la Commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 961/6229. – Arrêté ministériel du 27 janvier 2023.

G r e n t z i n g e n :

- La chapelle de Grentzingen, inscrite au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section D de Grentzingen, sous les numéros 31/138 et 31/139. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

E t t e l b r u c k :

- L'ancien presbytère d'Ettelbruck sis 3, place de l'Hôtel de Ville, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C, sous le numéro 426. -Arrêté ministériel du 25 octobre 1945.
- L'immeuble sis 7, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 339/567. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- L'immeuble sis 9, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 337/5553. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- L'immeuble sis 13, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 334/4228. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- L'immeuble sis 15, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 333/5721. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- L'immeuble sis 1, rue de Bastogne, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 333/5722. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- Les immeubles sis 3, rue de Bastogne, inscrits au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 334/6973. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- Les immeubles sis 27 et 29, rue Prince Henri, inscrits au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous les numéros 1031/4557, respectivement 1031/4556. -Arrêté ministériel du 23 mars 2009.
- L'église paroissiale, inscrite au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 360/8499. – Arrêté ministériel du 12 septembre 2017.
- L'immeuble sis 127, avenue J-F Kennedy, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous le numéro 885/5848. – Arrêté ministériel du 20 novembre 2018.
- Les immeubles indiqués par les numéros 7, 8 et 32 sur une partie graphique, inscrits au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, sous les numéros 2782/5355, 1307/8502 et 1329/8453. – Arrêté ministériel du 31 juillet 2019.
- Le mur sec montant sur la colline dite « Haardt ». – Arrêté ministériel du 23 décembre 2019.

W a r k e n :

- La chapelle de Warken, inscrite au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section B de Warken, sous les numéros 535/2417 et 535/2418. – Arrêté ministériel du 14 novembre 2017.

Commune de Feulen:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

F e u l e n :

- L'église paroissiale de Feulen et le cimetière y adossé, inscrits au cadastre de la commune de Feulen, section B, sous les numéros 140/1498 et 141/1499. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.

Niederfeulen :

-Les immeubles sis 23, route de Bastogne, inscrits au cadastre de la commune de Feulen, section A de Niederfeulen, sous les numéros 2/3402, 2/1548, 2/2560 et 2/2188. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2012.

Oberfeulen :

-L'immeuble sis 16, route d'Arlon, inscrit au cadastre de la commune de Feulen, section B d'Oberfeulen, sous le numéro 351/3520. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 janvier 2013.

-La ferme sise 3, route d'Arlon, inscrite au cadastre de la commune de Feulen, section B d'Oberfeulen, sous le numéro 315/3158. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 février 2018.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Niederfeulen :

- Les immeubles sis 7, rue Belle-Vue et les immeubles adjacents, inscrits au cadastre de la commune de Feulen, section A de Niederfeulen, sous les numéros 148/3072, 148/3073 et 148/952. -Arrêté ministériel du 8 novembre 2011.

-L'immeuble dit « Hennesbau », sis 15C, rue de la Fail, inscrit au cadastre de la commune de Feulen, section A de Niederfeulen, sous les numéros 431/4607 et 428/4176. - Arrêté ministériel du 7 novembre 2012.

Oberfeulen :

- La maison d'habitation sise 13, route d'Arlon, inscrite au cadastre de la commune de Feulen, section B d'Oberfeulen, sous le numéro 371/3514. –Arrêté ministériel du 10 août 2016.

Commune de Fischbach :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Angelsberg :

- Les immeubles faisant partie du site du château de Meysembourg, inscrits au cadastre de la commune de Fischbach, section E d'Angelsberg, sous les numéros 300/890, 300/891, 301/771, 307/1237, et 315/1088. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 2008. (voir également commune de Larochette/section C de Meysembourg)

- L'église Saint-Corneille située rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section E d'Angelsberg, sous le numéro 9/1594. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

-La ferme sise 6, rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section E d'Angelsberg, sous le numéro 26/1597. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.

F i s c h b a c h :

- L'immeuble sis 2, rue du Moulin, inscrit au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 102/947.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.
- Les immeubles sis 10, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrits au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 82/939. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 novembre 2008.
- Les vestiges des forges de Fischbach, situés sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous les numéros 335, 340/2, 340/4, 340/611, 343/3, 345/627, 350, 350/6, 350/330, 351/548, 354/331, 342, 343/220 et 343/925. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 décembre 2015.
- Le site archéologique au lieu-dit « bei der Schaeferei », inscrit au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 371/926. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.
- L'immeuble sis 7, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 43/819. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- La croix de chemin située au lieu-dit « Grauebuesch », inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 445/728. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- La croix de chemin située 1, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 48/1403. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- L'église Saint-Georges située rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 21/1361. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- La croix de chemin située 3, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 51/850. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- L'immeuble sis 12, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 79/1061. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- L'immeuble sis 3, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous les numéros 46/191 et 46/192. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La ferme sise 2, rue du Lavoir, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 94/1012. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La ferme et l'ancien site sidérurgique sis 1, rue du Moulin, inscrits au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous les numéros 156/305, 151/630, 156/306 et 145/2. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La croix de chemin située rue Saint Nicolas, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 23/284. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- Le Château de Fischbach, inscrit au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous les numéros 2/809, 2/810, 2/811, 2/812, 7/704, 9/0, 10/2 et 10/813. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- L'ancienne forge sise au lieu-dit « Fiissen », inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 299/320. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- Le site sidérurgique au lieu-dit « Nei Schmelz », inscrit au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous les numéros 325/999, 326/250, 329/16 et 331/748. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La croix de chemin située rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 1/967. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- Le cimetière situé rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la Commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 21/1362. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.

K o e d a n g e :

- Le château de Koedange, inscrit au cadastre de la Commune de Fischbach, section B de Koedingen, sous les numéros 1/577, 221/325 et 221/326. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La croix de chemin située à Koedange, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section B de Koedingen, sous le numéro 16/409. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La ferme sise Maison 3, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section B de Koedingen, sous les numéros 160/544, 159/403 et 9/530. – Arrêté ministériel du 22 février 2023.

S c h i l t z b e r g :

- La croix de chemin située au lieu-dit « Schiltzberg », inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section B de Koedingen, sous le numéro 102/587.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.

S c h o o s :

- L'église Saint-Jean située rue de Rollingen, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section D de Schoos, sous le numéro 31/852. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- La croix de chemin située Hauptstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section D de Schoos. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- La croix de chemin située 8, rue de l'Ecole, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section D de Schoos, sous le numéro 46/796. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- L'immeuble sis 10, Hauptstrooss, inscrit au cadastre de la Commune de Fischbach, section D de Schoos, sous le numéro 4/552. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La ferme sise 29, Hauptstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section D de Schoos, sous le numéro 64/729. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La ferme sise 1, rue du Puits, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section D de Schoos, sous le numéro 207/616. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La croix de chemin située au lieu-dit « Oller Grund », inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section D de Schoos, sous le numéro 244/130. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La croix de chemin située au lieu-dit « Daebecht », inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section D de Schoos, sous le numéro 396/0. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.

W e y e r :

- La chapelle Notre-Dame, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section C de Weyer, sous le numéro 8/394. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- La ferme sise Maison 1, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section C de Weyer, sous le numéro 7/260. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La ferme sise Maison 2, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section C de Weyer, sous le numéro 10/326. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La ferme sise Maison 3, inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section C de Weyer, sous le numéro 21/363. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.
- La chapelle avec Bildstock située au lieu-dit « Auf dem Gehr », inscrite au cadastre de la Commune de Fischbach, section C de Weyer, sous le numéro 134/226.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

F i s c h b a c h :

- L'immeuble sis 14, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le numéro 71/958. - Arrêté ministériel du 23 mars 2011.
- La ferme sise 6, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, sous le 88/1063. - Arrêté ministériel du 8 septembre 2015.

Commune de Flaxweiler :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

F l a x w e i l e r :

- L'ancienne ferme sise 5, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section A de Flaxweiler, sous le numéro 114/3045. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 décembre 2011.

G o s t i n g e n :

- L'église de Gostingen, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section C de Gostingen, sous le numéro 1/5302. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.
- L'immeuble sis 31, Burgaass, inscrit au cadastre de la commune de Flaxweiler, section C de Gostingen, sous le numéro 111/4870. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 janvier 2021.

N i e d e r d o n v e n :

- La maison avec grange sise 1, rue du Vin, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section D de Niederdonven, sous le numéro 256/3411. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 novembre 2016.
- L'Eglise Saint-Martin et le cimetière, inscrits au cadastre de la commune de Flaxweiler, section D de Niederdonven, sous les numéros 1083/6612, 1084/0 et 1092/4288. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 20 novembre 2020 et 5 février 2021.
- L'ancien presbytère sis 60, rue des Romains, inscrit au cadastre de la Commune de Flaxweiler, section D de Niederdonven, sous le numéro 1085/1619. – Intention de classement du 14 avril 2023.

O b e r d o n v e n :

- La cloche de l'église de « St-Gengoul », inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section E d'Oberdonven, sous le numéro 1/2365. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.
- L'Eglise Saint-Gengoul, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section E d'Oberdonven, sous le numéro 1/2365. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 novembre 2020.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e y r e n :

- L'ancienne école de Beyren, sise 8, rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section B de Beyren, sous le numéro 204/2337. -Arrêté ministériel du 7 mars 2016.

- L'église St Erasme de Beyren, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section B de Beyren, sous les numéros 205/3379 et 205/3380. – Arrêté ministériel du 12 décembre 2017.

B u c h h o l z :

- L'immeuble sis 4, Buchholz, inscrit au cadastre de la commune de Flaxweiler, section F de Buchholz, sous le numéro 234/976. – Arrêté ministériel du 8 janvier 2018.

- La maison no 1 avec ses annexes, sise à Buchholz, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section F de Buchholz, sous le numéro 236/205, ainsi que la maison sise no 7 avec grange, sise à Buchholz, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section F de Buchholz, sous le numéro 247/980. – Arrêté ministériel du 1^{er} février 2018.

- La tombe gallo-romaine au lieu-dit « bei der Tonn » avec le tumulus planté de chênes, inscrites au cadastre de la commune de Flaxweiler, section F de Buchholz, sous le numéro 8/995. – Arrêté ministériel du 11 avril 2018.

- La maison no 6, sise à Buchholz, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section F de Buchholz, sous le numéro 238/820. – Arrêté ministériel du 18 avril 2018.

F l a x w e i l e r :

- L'ancienne ferme avec ses annexes sise 5, rue Berg, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section A de Flaxweiler, sous les numéros 27/2548, 22/0 et 21/2436. – Arrêté ministériel du 1 février 2018.

- L'église Saints Come et Damien de Flaxweiler, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section A de Flaxweiler, sous le numéro 2/3906. – Arrêté ministériel du 26 février 2019.

- L'ancienne école sise 1, rue Berg, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section A de Flaxweiler, sous le numéro 3/3003. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2020.

G o s t i n g e n :

-L'ancienne ferme sise 24, rue Bildgen, inscrite au cadastre de la commune de Flaxweiler, section C de Gostingen, sous le numéro 727/4570. - Arrêté ministériel du 20 décembre 2016.

- L'immeuble sis 16, rue du Relais, inscrit au cadastre de la commune de Flaxweiler, section C de Gostingen, sous le numéro 2258/4977. – Arrêté ministériel du 11 juin 2019.

Commune de Frisange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

A s p e l t :

- Le château d'Aspelt, y inclus le mobilier faisant immeuble par destination, inscrit au cadastre de la commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous les numéros 382/2991, 373, 379, 383/925 et 380. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 décembre 2011.

- Le jardin situé sur le site du Château d'Aspelt, inscrit au cadastre de la commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous le numéro 380/2. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- L'immeuble sis 18, Munnereferstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous le numéro 2084/4308. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 2020.

- L'église Saint-André, inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous les numéros 368/5615 et 369/2. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.

F r i s a n g e :

- L'église paroissiale de Frisange, sise Munnerëferstrooss, avec son mobilier, inscrite au cadastre de la commune de Frisange, section B de Frisange sous le numéro 94. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 octobre 2003.

H e l l a n g e :

- Les immeubles de la ferme « a Lënstesch » sis 11, route de Bettembourg, inscrits au cadastre de la commune de Frisange, section C de Hellange, sous le numéro 107/2717. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 avril 2010.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire:

H e l l a n g e :

- L'ancienne ferme sise 18-18a, Munnerëferstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Frisange, section C de Hellange, sous les numéros 1021/3269 et 1021/3270. –Arrêté ministériel du 12 juillet 2016.
- Le château d'eau de Hellange, inscrit au cadastre de la commune de Frisange, section C de Hellange, sous le numéro 345/2756. –Arrêté ministériel du 2 septembre 2020.

A s p e l t :

- Les immeubles sis à Aspelt, afin de fomer le périmètre de protection du château d'Aspelt, les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous les numéros 374/3748, 374/3749, 377/4910, 378/2432, 378/4912, 378/4914, 375/4908, 376/0, 377/4909, 378/4911 et 378/4913. – Arrêté ministériel du 22 août 2018.

Commune de Garnich :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

K a h l e r :

- La ferme sise 20, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Garnich, section A de Kahler, sous le numéro 64/846. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 avril 2019.

Commune de Goesdorf :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B ü d e r s c h e i d :

- L'église Notre Dame Consolatrice des Affligés, inscrite au cadastre de la Commune de Goesdorf, section B de Büderscheid, sous le numéro 15/3164.- Arrêté ministériel du 1^{er} août 2022.

Goesdorf :

- La mine d'antimoine, inscrite au cadastre de la commune de Goesdorf, section F de Goesdorf, sous les numéros 736/1937, 737/130, 744/2028, 745/2029, 745/132, 745/266 et 745/267. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 juin 2017.
- La ferme sise 1, Um Knupp, inscrite au cadastre de la commune de Goesdorf, section F de Goesdorf, sous le numéro 22/2857.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mai 2021.
- L'église Sainte-Croix et le cimetière, inscrits au cadastre de la Commune de Goesdorf, section F de Goesdorf, sous les numéros 21/1455, 19/3194 et 19/3195. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 5 février 2021 et 29 septembre 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Bockholtz :

- L'immeuble dit « Ferme d'Huart » avec maison et place, sise 4, am Aale Wee, inscrit au cadastre de la commune de Goesdorf, section E de Bockholtz, sous le numéro 70/749. La protection s'étend à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, y compris le mobilier faisant immeuble par destination. La place est inscrite pour former périmètre de protection. -Arrêté ministériel du 5 septembre 1999.

Goesdorf :

- L'immeuble sis 1, op der Tomm, inscrit au cadastre de la commune de Goesdorf, section F de Goesdorf, sous le numéro 75/2855. – Arrêté ministériel du 26 janvier 2018.
- L'ancien presbytère sis 2, Um Knupp, inscrit au cadastre de la commune de Goesdorf, section F de Goesdorf, sous le numéro 25/2854. – Arrêté ministériel du 1 juin 2018.
- L'ancienne ferme sise 6, Moettelsergaass, inscrite au cadastre de la commune de Goesdorf, section F de Goesdorf, sous le numéro 29/0. – Arrêté ministériel du 10 septembre 2018.

Commune de Grevenmacher :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Grevenmacher :

- La tour des anciennes fortifications, sise rue des Remparts, inscrite au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A, sous le numéro 910/6267. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 janvier 1985.
- Les terrains du site archéologique du « Buegggruef » à Grevenmacher, inscrits au cadastre de la Ville de Grevenmacher, section B des Bois, sous les numéros 1214/1218, 1215/1219, 1216. Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 décembre 1989.
- Le terrain du site archéologique « Buegggruëf » inscrit au cadastre de la Ville de Grevenmacher, section B des Bois, sous le numéro 1213/1217. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 janvier 1991.
- L'immeuble sis 7, rue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous les numéros 570, 566/1889 et 566/1890. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.
- L'immeuble sis 17, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous le numéro 623/306. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 novembre 2008.

- Les immeubles sis 34 et 36, Grand-Rue, inscrits au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous les numéros 727 et 726. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 novembre 2008.
- L'immeuble dit « Zéintscheier » sis 20, rue de la Poste, coin DF/rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A, sous le numéro 469/2776. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 novembre 2009.
- L'ensemble formé par la chapelle Sainte-Croix (« Kräizkapell ») avec son mobilier, inscrite au cadastre de la commune de Grevenmacher, section B des Bois, sous le numéro 68, et l'escalier avec le Chemin de Croix y menant. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 octobre 2015.
- L'église décanale de Grevenmacher, inscrite au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous les numéros 492/9814 et 492/9815. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- L'ensemble formé par la maison décanale, sise 2, rue de Luxembourg, la maison vicariale, sise 4, rue de Luxembourg ainsi que le jardin adjacent, inscrits au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous les numéros 683/4010, 683/4009 et 684/2. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- La « Maison Pierre d'Osbourg » avec jardin, sise 21, route de Trèves, inscrite au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous les numéros 831/5812 et 832/1120. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- Le cimetière israélite au lieu-dit « beim Juddekierfecht », inscrit au cadastre de la Commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous le numéro 1662/3802. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mai 2021.
- Les immeubles sis 12-14, rue de Trèves, inscrits au cadastre de la Commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous le numéro 261/5795. - Arrêté ministériel du 22 février 2023.
- L'immeuble sis 2, Schiltzenplatz, inscrit au cadastre de la Commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous les numéros 2415/4928 et 2415/4927. – Arrêté ministériel du 21 avril 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

G r e v e n m a c h e r :

- La maison sise 4, rue de la Moselle, inscrite au cadastre de la commune de Grevenmacher, section A de Grevenmacher, sous le numéro 250/5542. –Arrêté ministériel du 12 juillet 2016.

Commune de Grosbous :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

G r o s b o u s :

- Les immeubles sis 13, rue d'Ettelbruck, inscrits au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous les numéros 966/4965, 966/4967, 966/4969, 966/4971 et 966/4973 (ancien numéro 966/191). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mai 2009.
- L'église de Grosbous et l'ancien presbytère de Grosbous, inscrits au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous les numéros 874/4400 et 874/5056. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 avril 2019.

T u r e l b a a c h :

- Le domaine du « Turelbaacher Schlass », inscrit au cadastre de la Commune de Grosbous, section B de Dellen, sous les numéros 1207/0, 1208/0 et 1205/1154. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

D e l l e n :

- La chapelle de Dellen et la place qui l'entoure avec le vieux tilleul qui y pousse, inscrites au cadastre de la commune de Grosbous, section B de Dellen, sous les numéros 666/2370 et 666/2371. – Arrêté ministériel du 30 novembre 2017.

G r o s b o u s :

- L'ancienne école de Grosbous, inscrite au cadastre de la commune de Grosbous, section A, sous le numéro 870/4348. - Arrêté ministériel du 8 février 1982.

- L'ancienne ferme « Prommenhaff »; avec la place, les dépendances, le jardin, et le pré attenants, sise 5, route de Bastogne, inscrite au cadastre de la commune de Grosbous, section A, sous le numéro 1076/4475. Décision ministérielle du 26 janvier 1988.

- L'immeuble sis 3, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le numéro 867/4935. -Arrêté ministériel du 31 mai 2007.

- Les immeubles de l'ancien moulin de Grosbous sis 10, rue d'Ettelbruck, inscrits au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le numéro 981/4817. -Arrêté ministériel du 2 juillet 2009.

- Les immeubles sis 6, rue de Mersch, inscrits au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le numéro 955. -Arrêté ministériel du 3 septembre 2009.

- Les immeubles sis 8, rue de Mersch, inscrits au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous les numéros 950. -Arrêté ministériel du 3 septembre 2009.

- L'immeuble sis 10, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous les numéros 948. -Arrêté ministériel du 3 septembre 2009.

- Les immeubles sis 12, rue de Mersch, inscrits au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le numéro 948/2458. -Arrêté ministériel du 3 septembre 2009.

- Les immeubles sis 14, rue de Mersch, inscrits au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le numéro 947/4593. -Arrêté ministériel du 3 septembre 2009.

- L'immeuble sis 16, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le numéro 944/4592. -Arrêté ministériel du 3 septembre 2009.

- L'immeuble sis 1, rue du Brill, inscrit au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le 923/4520. -Arrêté ministériel du 3 septembre 2009.

- L'immeuble sis 8, rue d'Ettelbruck, inscrit au cadastre de la commune de Grosbous, section A de Grosbous, sous le numéro 976/4476. -Arrêté ministériel du 2 novembre 2009.

Commune de Habscht :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

S e p t f o n t a i n e s :

- Les ruines du château de Septfontaines, dans toute leur étendue, inscrites au cadastre de la commune de

Septfontaines, section C de Septfontaines, sous le numéro 405. -Arrêté ministériel du 2 décembre 1937.
- L'église de Septfontaines et le cimetière y attenant, inscrits au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous les numéros 236 et 237. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.
- Le ponceau dit « Geessebréck » sur la rivière Eisch sis entre les deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous les numéros 28/1690 et 29/2716. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 1984.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

E i s c h e n :

- Le site « Trois Ponts », inscrit au cadastre de la commune de Hobscheid, Section B d'Eischen, sous le numéro 2892/3851. -Arrêté ministériel du 30 avril 2003.

G r e i s c h :

-L'immeuble sis 10, um Séintchen, inscrit au cadastre de la commune de Septfontaines, section A de Greisch, sous le numéro 169/2391. –Arrêté ministériel du 10 août 2017

S e p t f o n t a i n e s :

- L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) poussant dans le parc de l'ancien Hôtel Simmerschmelz, inscrit sous le numéro cadastral 1518/1520/2095. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- L'ancien noyau de la localité de Septfontaines, la maison sise 1, rue des Puits, inscrite au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous le numéro 171/80. – Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1999.
-L'ensemble d'immeubles sis 16, 18 et 20-22, Kierchewee, inscrits au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous les numéros 243/3512, 243/3511 et 241/3509.- Arrêté ministériel du 23 mars 2011.

Commune de Heffingen:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

H e f f i n g e n :

- L'ancien presbytère avec place et jardin attenants, sis à Heffingen, 2-4, rue « am Duërf », inscrits au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous les numéros 394 et 395. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 3 mars 1989.
- Le château-ferme avec annexes, terrains et pré attenants, sis aux lieux-dits «Steinborn» et «Poetzwies», inscrits au cadastre de la commune de Heffingen, section C de Steinborn, sous les numéros 297/2366, 297/2325 et 291/2298. - Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 13 juillet 1990.
- Le site archéologique au lieu-dit « Albuurg », inscrit au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous le numéro 1148/0. – Arrêté ministériel du 6 septembre 2018.

R e u l a n d :

- L'immeuble sis 20, Am Duerf, inscrit au cadastre de la Commune de Heffingen, section B de Reuland, sous les numéros 386/1566 et 386/1567. – Arrêté ministériel du 12 septembre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

H e f f i n g e n :

- Le tilleul (*Tilia* sp.) poussant au N-E de Reuland, près de la chapelle, inscrit sous le numéro cadastral 424. –Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Le bâtiment, sis 2, rue Stenkel, inscrit au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous les numéros 619/3101 et 619/3102. -Décision ministérielle du 5 novembre 1984.
- L'église St Mathias de Heffingen avec sa place, inscrites au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous les numéros 641/4125 et 641/4126. –Arrêté ministériel du 9 février 2018.
- L'immeuble sis 6, op Praikert, inscrit au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous le numéro 681/3531. – Arrêté ministériel du 13 août 2018.
- L'immeuble sis 10 et 14, op Praikert, inscrit au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous le numéro 677/4044. – Arrêté ministériel du 13 août 2018.
- L'immeuble sis 20, op Praikert, inscrit au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous le numéro 675/4043. – Arrêté ministériel du 13 août 2018.
- Les immeubles sis 22, op Praikert, inscrits au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous les numéros 672/902, 673/903 et 661/3537. -Arrêté ministériel du 2 mars 2007.
- L'immeuble sis 26, op Praikert, inscrit au cadastre de la commune de Heffingen, section A de Heffingen, sous les numéros 670/900 et 671/901. – Arrêté ministériel du 13 août 2018.

Commune de Helperknapp :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

A n s e m b o u r g :

- Le nouveau château d'Ansembourg et les jardins attenants, inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous les numéros 106/317 et 105/501. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mars 1988.
- L'ancienne maison de métayer, sise à proximité du nouveau château d'Ansembourg, inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous le numéro 112/222. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} juillet 1988.
- L'allée des tilleuls et des marronniers, sise au lieu-dit « Unter der Hoehl » sur les bords de la route de Septfontaines à Mersch (CR 105). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} juillet 1988.
- L'ensemble immobilier formé par la chapelle, l'escalier monumental y menant, l'ancienne école avec l'habitation du vicaire sis à Ansembourg, inscrit au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous les numéros 123, 124 et 125, au lieu-dit « Ansembourg ». -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 juin 2000.
- Le ponceau enjambant la rivière Eisch à Ansembourg, faisant partie de la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, Section C d'Ansembourg, sous le numéro 85/498, au lieu-dit «Weschpesch»;.-Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 juin 2000.
- Le Vieux Château d'Ansembourg, inscrit au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous les numéros 253, 254, 255, 256 et 257.-Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 2010.
- L'immeuble inscrit au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous le numéro 203/526. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 avril 2010.

B o e v a n g e / A t t e r t :

- La ferme sise 1, rue de Helpert, inscrite au cadastre de la commune de Boevange/Attert, section A de Boevange/Attert, sous le numéro 354/2584. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 janvier 2015.
- La fortification de hauteur au lieu-dit Helperich, inscrite au cadastre de la commune de Helperknapp, section BA de Boevange/Attert, sous le numéro 1485/3107. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Le site archéologique au lieu-dit « Helperich », inscrit au cadastre de la commune de Helperknapp, section BA de Boevange-sur-Attert, sous le numéro 1485/3106. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.
- L'immeuble sis 4, rue de Buschdorf, inscrit au cadastre de la commune de Helperknapp, section BA de Boevange-sur-Attert, sous le numéro 352/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 avril 2020.
- Les immeubles sis 12 et 14, rue de Helpert, inscrits au cadastre de la commune de Helperknapp, section BA de Boevange-sur-Attert, sous les numéros 374/3970, 374/3971 et 374/3972.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.

B r o u c h :

- L'ancien lavoir sis dans la rue de Buschdorf, inscrit au cadastre de la commune de Helperknapp, section BC de Brouch, sous le numéro 911/1495. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Le corps de logis de la ferme sise 22, rue du Village, inscrit au cadastre de la Commune de Helperknapp, section BC de Brouch, sous le numéro 868/3733. – Arrêté ministériel du 27 octobre 2022.

B u s c h d o r f :

- L'église de Buschdorf, inscrite au cadastre de la commune de Boevange/Attert, section B de Buschdorf, sous le numéro 436/2521. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.

H e l p e r k n a p p :

- Le site du Helperknapp. Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Boevange/Attert, section B de Buschdorf, sous les numéros: 1073/1002, 1080, 1081/348 (*1080/2205*), 1082, 1084/1535, 1088/1232 (*1088/2194 + 1088/2196 + 1088/2197 + 1088/2201*), 1113/1538, 1084/1536, 1087, 1090, 1088/1327 (monument), 1094/1328 (chapelle St. Willibrord), 1094/1329 (*1094/2159 + 1094/2206*), 1092, 1104, 1097/1330, 1105, 1112, 1101, 1106/1203 (*1106/2198 + 1106/2199 + 1106/2202*), 111/1204, 1118 (*1118/2204*), 1113/1537, 1115/352, 1115/1449 (*1115/220 + 1115/2203*). Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Boevange/Attert, section A de Boevange, sous les numéros: 1494/724 (*1494/3110*), 1494/1020, 1494/1019, 1495 (*1495/3108*), 1491/1803, 1491/1804 (*1491/3109*). – Arrêté ministériel du 20 janvier 1939.

H o l l e n f e l s :

- Le site archéologique « Roeben / Schwarzhanz », inscrit au cadastre de la Commune de Helperknapp, section TB de Hollenfels, sous les numéros 609/719, 607/0 et 609/715. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022 et 11 février 2022.
- Le site du Château de Hollenfels, inscrit au cadastre de la Commune de Helperknapp, section TB de Hollenfels, sous les numéros 568/646 et 568/1049. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- L'immeuble sis 3, Enneschtgaass, inscrit au cadastre de la Commune de Helperknapp, section TB de Hollenfels, sous le numéro 510/909. – Arrêté ministériel du 23 novembre 2022.

K u e l b e c h e r h a f f :

La ferme sise Kuelbecherhaff, inscrite au cadastre de la commune de Helperknapp, section TB de Hollenfels, sous le numéro 624/1009. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 novembre 2020.

M a r i e n t h a l :

- Le site du Marienthal. Cette mesure de protection concerne les immeubles appartenant au Domaine de l'Etat, inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section D de Marienthal, sous les numéros et aux lieux-dits suivants: 4 et 5 « in Gaaschelt »; 6, 7, 8/211, 10/521, 11/522, 13/505, 13/523, 14/456, 15/2, 15/212, 16/457, 16/458, 17, 18, 19, 20/213, 20/214 et 21 «Marienthal»; 22/265, 23, 23/338, 23/498 et 24/459 « bei der Himmelspoirt »; 28/500 « bei der Ouchtewies »; 29/502 « Ouchtewies »; 30/358 et 31/327 «Bourggroif»; 42/395, 42/396, 42/409, 42/410, 42/411, 42/412, 43, 44 et 45 «Marienthaler-Bourggroif»;., ainsi que 47/78 «in den langen Roepper»;. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 septembre 2002.

- La chapelle sise au lieu-dit « Marienthalerhof », inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, section D de Marienthal, sous le numéro 55/463. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.

T u n t a n g e :

- L'église Sts-Pierre-et-Paul de Tuntange, avec tout son mobilier, inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, section A de Tuntange, sous le numéro 340/2094. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mai 2009.

- Les immeubles sis 2, rue de Hollenfels, inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section A de Tuntange, sous le numéro 346/3255. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 2010.

- Les immeubles sis 9, rue de Brouch, inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section A de Tuntange, sous les numéros 309/3443 et 307/3245 (chapelle). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 février 2010.

- L'immeuble sis 1, rue du Bois, inscrit au cadastre de la Commune de Helperknapp, section TA de Tuntange, sous les numéros 382/3816 et 382/3815. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

A n s e m b o u r g :

- L'allée de charmes (Carpinus betulus) poussant dans le parc du château d'Ansembourg, inscrite sous le numéro cadastral 105/220. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- L'ancienne forge d'Ansembourg, inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous le numéro 112/222. -Arrêté ministériel du 18 juin 1998.

- Les bois, jardin, prés, bois et sapins formant les parcelles cadastrales inscrites au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous les numéros 121, 122/423, 122/424, 122/469, et celles inscrites sous les numéros 159/432, 159/465. -Arrêté ministériel du 18 juin 1998.

- La maison sise 5, rue de la Vallée, inscrite au cadastre de la commune de Tuntange, section C d'Ansembourg, sous le numéro 171/503. -Arrêté ministériel du 5 août 2014.

T u n t a n g e :

- Les immeubles sis 1, rue de l'Eglise, inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section A de Tuntange, sous le numéro 347. -Arrêté ministériel du 2 juillet 2009.

- Les immeubles sis 2, rue de l'Eglise, inscrits au cadastre de la commune de Tuntange, section A de Tuntange, sous les numéros 338/2772 et 337/2771. -Arrêté ministériel du 2 juillet 2009.
- Le chêne situé sur la parcelle cadastrale numéro 696/2933, inscrit au cadastre de la commune de Tuntange, section A de Tuntange (no 11, rue de Brouch). - Arrêté ministériel du 16 décembre 2016.

Commune de Hesperange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

A l z i n g e n :

- L'immeuble sis 17, rue de Syren, inscrit au cadastre de la commune de Hesperange, section C d'Alzingen, sous le numéro 838/586. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 décembre 2019.

F e n t a n g e :

- La maison d'habitation du moulin de Fentange sise 125, rue de Bettembourg, avec le bâtiment agricole et le jardin adjacents, inscrits au cadastre de la commune de Hesperange, section D de Fentange sous les numéros 872/2836, 872/2835 et 874. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 2008.
- La ferme « Dennemeyer », sise 96, rue de Bettembourg, inscrite au cadastre de la commune de Hesperange, section D de Fentange, sous le numéro 77/3173. –Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

H e s p e r a n g e :

- La maison et le jardin attenant sis 371, route de Thionville, inscrits au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange sous le numéro 87/5398. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.
- L'église paroissiale, inscrite au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, sous le numéro 80/6513, 80/6514 et 80/6515. –Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

I t z i g :

- Le mobilier de l'église d'Itzig, notamment le maître-autel, les stalles du choeur, les deux autels latéraux, la chaire de vérité ainsi que les deux confessionnaux placés dans la partie inférieure de la nef. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.
- L'ancien bâtiment voyageur et l'ancienne garde-barrière de la Gare de Sandweiler-Contern, inscrits au cadastre de la Commune de Hesperange, section B d'Itzig, sous les numéros 2157/6153 et 2157/7203. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

F e n t a n g e :

- La maison d'habitation de la ferme avec son vieux monument religieux, sise 119, rue de Bettembourg, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Hesperange, section D de Fentange, sous le numéro 55/2443. - Arrêté ministériel du 26 juillet 1990.

H e s p e r a n g e :

- Les ruines du château et les terrains avoisinants sis sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Hesperange, section A de Hesperange, sous les numéros 227, 227/2, 224/4364, 224/4366, 225/4367, 228, 224/4365, 222/870, 211/4361, 223/4363, 220/524, 219/2468, 219/2467, 218/1494, 210/4360, 210, 209, 183/1817 et 184/1549. - Décision ministérielle du 22 mai 1984.

I t z i g :

- Le site archéologique au lieu-dit «Turbelsfiels, Schläd », inscrit au cadastre de la commune de Hesperange, section B d'Itzig, sous les numéros 2528/6445 et 2167/6542. – Arrêté ministériel du 18 avril 2018.

Commune de Junglinster :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

A l t l i n s t e r :

- Le site archéologique de la « Häerdcheslay », se trouvant sur la parcelle numéro 7/18 du cadastre de la commune de Junglinster, section JC d'Altlinster. Le classement comprend la « Häerdcheslay » ainsi qu'un rayon de 20 m autour de la formation rocheuse, en tant que périmètre de protection. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2018.

- Les immeubles sis 2 et 4, rue des Prés, inscrits au cadastre de la Commune de Junglinster, section JC d'Altlinster, sous les numéros 338/833 et 338/834. – Arrêté ministériel du 3 avril 2023.

B e i d w e i l e r :

- La maison d'habitation de la ferme sise 2, rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section RD de Beidweiler, sous le numéro 440/1681 (partie correspondant à l'ancienne parcelle numéro 444/662). - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 19 novembre 2014.

B o u r g l i n s t e r :

- Le château de Bourglinster et son site, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section D de Bourglinster, sous les numéros 231/2352 et 256/2354. -Arrêté ministériel du 26 octobre 1982.

- L'immeuble sis à Bourglinster 2, rue de Gonderange, comprenant maison, jardin et place, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JD de Bourglinster, sous le numéro 200/2545. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 octobre 2001.

- L'immeuble sis 9, rue d'Imbringen, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JD de Bourglinster, sous le numéro 272/1418. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

- Le site archéologique au lieu-dit « Beddelsteen », inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JD de Bourglinster, sous le numéro 60/2734. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2018.

- L'immeuble sis 11, rue de Gonderange, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JD de Bourglinster, sous le numéro 174/2530. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.

- L'immeuble sis 10, Place du Village avec dépendance, mur et ruines, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section JD de Bourglinster, sous les numéros 243/1085, 202/2, 244/1086 et 246/1087. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.

- L'immeuble sis 20, Place du Village, inscrit au cadastre de la Commune de Junglinster, section JD de Bourglinster, sous le numéro 126/2471. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.

Eisenborn :

- Les immeubles sis 6, rue de Blaschette, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section JE d'Eisenborn, sous le numéro 59/264. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 juillet 2009.
- Les immeubles du « Château d'Eisenborn » y compris le jardin et l'étang sis 1, chemin de la Forêt, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section JE d'Eisenborn, sous les numéros 115/243 et 115/2. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 novembre 2009.

Eschweiler :

- L'immeuble avec maisons et places, sis à Eschweiler 2, rue de l'Ecole, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, ancienne commune de Rodenbourg, section RC d'Eschweiler, sous le numéro 562/1317. La parcelle cadastrale 563/1318, sise en ces mêmes lieux, est comprise dans la mesure de classement, afin de former périmètre de protection, pour la partie longeant, sur une largeur de cinq mètres, la limite commune avec la parcelle cadastrale numéro 562/1317 prédéfinie. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 octobre 2001.

Imbringen :

- La ferme sise 22, route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section JF d'Imbringen, sous le numéro 1239/2452. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 novembre 2017.

Junglinster :

- L'église paroissiale de Junglinster et l'ancien cimetière y attenant, sis rue de Bourglinster, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section B, sous les numéros 2102 et 2103. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.
- L'orgue installé dans l'église paroissiale. -Arrêté ministériel du 5 mars 2004.
- Le site archéologique au lieu-dit « Houbierg », inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JB de Junglinster, sous le numéro 138/3499. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 avril 2019.
- La station émettrice d'ondes de Junglinster, inscrite au cadastre de la Commune de Junglinster, section JB de Junglinster, sous les numéros 1018/6327 et 1001/5899. – Arrêté ministériel du 19 décembre 2022.

Rodenbourg :

- Les immeubles de l'ancien presbytère sis 7, rue d'Eschweiler, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section RA de Rodenbourg, sous le numéro 6/1323. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juillet 2008.
- L'église paroissiale de Rodenbourg avec son mobilier, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section RA de Rodenbourg, sous le numéro 1. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 novembre 2009.
- L'ancienne ferme sise 2, rue d'Ernster, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section RA de Rodenbourg, sous le numéro 100. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2012.
- L'ancienne ferme sise 6, rue d'Eschweiler, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section RA de Rodenbourg, sous le numéro 17. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 mars 2015.
- L'ancienne ferme sise 46, rue de Wormeldange, inscrite au cadastre de la Commune de Junglinster, section RA de Rodenbourg, sous les numéros 255/1534, 255/1535, 255/1536 et 255/1537. - Arrêté ministériel du 25 février 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

A l t l i n s t e r :

- La chapelle et son cimetière, sis rue de Luxembourg, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section C d'Altlinster, sous les numéros 317 et 318. -Décision ministérielle du 7 février 1984.

B e i d w e i l e r :

- L'ancienne ferme sise 5, rue d'Eschweiler, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section RD de Beidweiler, sous le numéro 488/1404. - Arrêté ministériel du 5 août 2011.

- Les annexes agricoles de la ferme sise 2, rue de l'église, inscrites au cadastre de la commune de Junglinster, section RD de Beidweiler, sous les numéros 444/662 et 451/1430. - Arrêté ministériel du 29 novembre 2013.

B o u r g l i n s t e r :

- Les 2 séquoias géants (*Sequoiadendron giganteum*) dans les virages venant de Gonderange, au lieu-dit «Baumbusch» inscrits sous le numéro cadastral 255/1161. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Le rocher gravé avec de nombreuses glissoires pour sa partie visible et enfouie sis à Bourglinster au lieu-dit Hiel, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JD de Bourglinster, sous le numéro 64/2568. – Arrêté ministériel du 17 octobre 2017.

E i s e n b o r n :

- La chapelle d'Eisenborn, sise route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section E d'Eisenborn, sous le numéro 77/18. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.

G o d b r a n g e :

- Le chêne (*Quercus* sp.) poussant près de la maison sise 3, rue du Cimetière, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section JA de Godbrange, sous le numéro 348/1524– Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

- Les immeubles sis 1 et 3, rue de Junglinster, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section JA de Godbrange, sous les numéros 295/1447 et 297/1448. Pour la parcelle 295/1447, la protection est établie pour la totalité des surfaces et bâtisses, en particulier la maison d'habitation, tandis que la parcelle 297/1448 est comprise dans la mesure de protection sur une bande de terrain ayant une profondeur de cinq mètres à partir de la face arrière de la maison d'habitation de la ferme et parallèle à ladite face. Du côté sud-est, ladite bande ne dépasse pas la prolongation virtuelle de la limite de la parcelle 295/1447. -Arrêté ministériel du 20 février 2008.

- La ferme et la maison de journalier sises 2, op der Haerdchen, inscrites au cadastre de la commune de Junglinster, section JA de Godbrange, sous le numéro 410/1861. –Arrêté ministériel du 24 janvier 2017.

G o n d e r a n g e :

- La maison sise 1, rue des Prés, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section RB de Gonderange, sous le numéro 54/3616. - Arrêté ministériel du 19 août 2011.

- L'annexe accolée sur le côté droit de la maison d'habitation sise 1, rue des Prés, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section RB de Gonderange, sous le numéro 54/3429. - Arrêté ministériel du 12 septembre 2011.

I m b r i n g e n :

- Les genévriers (*Juniperus communis*) poussant au lieu-dit « op dem Imbringer Kneppchen », inscrit sous le numéro cadastral P.F. 985. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

J u n g l i n s t e r :

- L'immeuble « Flamman » sis 14, rue de Bourglinster, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section B, sous le numéro 2647/6974. -Arrêté ministériel du 6 mars 1979.
- Les immeubles, sis 20 et 24, rue du Village, inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section B de Junglinster, sous les numéros 2106/6300 et 2128/7785. -Arrêté ministériel du 30 octobre 1998.
- L'immeuble sis 7, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JB de Junglinster, sous le numéro 2028/8799. Arrêté ministériel du 7 novembre 2012.
- La maison sise 13, rue de la Gare, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section JB de Junglinster, sous le numéro 2034/7881. - Arrêté ministériel du 2 décembre 2013.
- La maison sise 3, rue de la Gare, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section JB de Junglinster, sous le numéro 2032/6762. -Arrêté ministériel du 24 janvier 2017.
- La maison d'habitation avec annexes sise 13, route d'Echternach, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section JB de Junglinster, sous le numéro 2062/7663. – Arrêté ministériel du 31 mars 2017.

R o d e n b o u r g :

- La ferme avec maison, granges et places sise à Rodembourg, 2, rue d'Eschweiler, inscrite au cadastre de la commune de Junglinster, section A de l'ancienne commune de Rodembourg, sous le numéro 12/1178. Sont également inscrites à l'inventaire supplémentaire afin de former périmètre de protection les parties des parcelles cadastrales inscrites ibidem sous les numéros 11/1177 et 60/479, ces parties étant délimitées par une ligne droite parallèle au pignon Sud-Ouest de la maison d'habitation et distante de 5 mètres de ce pignon. -Arrêté ministériel du 2 mars 2000.

Commune de Käerjeng :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B a s c h a r a g e :

- L'immeuble sis 211, avenue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Käerjeng, section BC de Bascharage, sous le numéro 392/7899. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 février 2020.
- L'immeuble sis 275, Avenue de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune de Käerjeng, section BC de Bascharage, sous le numéro 422/4878. – Arrêté ministériel du 20 janvier 2023.

C l e m e n c y :

- Le « Château de Clemency », sis 18, rue de l'Eglise, avec ses annexes, inscrit au cadastre de la commune de Clemency, section A de Clemency, sous les numéros 369/2902, 367/2901 et 371/2904. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.

H a u t c h a r a g e :

- L'ancien presbytère, sis rue de l'Eglise, sis 34, rue de Bascharage, inscrit au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous le numéro 254. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.
- Les immeubles de l'ancienne ferme avec le jardin attenant, sis 3, rue de la Gare, inscrits au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous les numéros 113/3204 et 113/3205 (3a, rue de la Gare). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 2008.
- Les immeubles, sis 10, rue Jean-Pierre Origer (coin rue Origer/rue de la Libération), inscrits au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous le numéro 79/3086. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 juillet 2009.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

C l e m e n c y :

- L'église et le cimetière, inscrits au cadastre de la commune de Clemency, section A de Clemency, sous les numéros 377 et 376. -Décision ministérielle du 8 mars 1984.
- Les immeubles sis 20, rue de l'Eglise, inscrits au cadastre de la commune de Clemency, section A de Clemency, sous les numéros 370/2903 et 368. -Arrêté ministériel du 23 avril 2007.
- La maison sise 2, rue Basse, inscrite au cadastre de la commune de Käerjeng, section CA de Clemency, sous le numéro 88/3659. Arrêté ministériel du 5 juin 2012.

H a u t c h a r a g e :

- L'église avec la place, inscrite au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous le numéro 256/2337. -Arrêté ministériel du 28 janvier 1971.
- La chapelle avec son crucifix en bois adossé à l'immeuble, sis 51, rue de Bascharage, inscrit au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous le numéro 44/347. -Décision ministérielle du 13 décembre 1983.
- Le bâtiment avec le jardin et la place attenants, sis 1, rue du X Septembre, inscrit au cadastre de la commune de Bascharage, section B de Hautcharage, sous les numéros 90/2763 et 91. -Arrêté ministériel du 14 mai 1991.
- Le chêne avec un périmètre de protection aux dimensions du houppier, situé sur la limite des parcelles 108/2596 et 381/3316, inscrites au cadastre de la commune de Käerjeng, section BB de Hautcharage.- Arrêté ministériel du 06 avril 2017.

L i n g e r :

- Les bâtiments avec pré attenant, sis 13 (37), rue de la Libération, inscrits au cadastre de la commune de Bascharage, section A de Linger, sous le numéro 62/1732. -Arrêté ministériel du 14 mai 1991.

Commune de Kayl :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

K a y l :

- L'ensemble formé par le monument national des mineurs et la grotte Léiffträchen, inscrits au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl, sous les numéros 3507/7402 et 3513/7406. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- La maison et la croix de chemin sises 17, rue du Commerce, inscrites au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl, sous le numéro 317/10632. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 septembre 2018.
- L'église paroissiale de Kayl, sise rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl, sous le numéro 356/11029. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 décembre 2019.

T é t a n g e :

- La maison sise 30, rue de Rumelange, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 498/5404. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 juin 2018.
- La tour d'eau sise au lieu-dit « Doemptchesgrond », inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 1259/2781. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'école sise 9, rue de l'Ecole, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 1240/4102. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'église paroissiale de Tétange, sise rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 246/2123. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 décembre 2019.
- Le monument érigé en l'honneur de Monsieur Jean Schortgen, sis au cimetière de Tétange sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 300/3423. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 février 2020.
- Le bâtiment voyageur de la Gare de Tétange, inscrit au cadastre de la Commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 1154/5194. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

K a y l :

- La maison sise 5, rue de Tétange, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl, sous le numéro 980/10646. –Arrêté ministériel du 26 août 2016.
- La maison sise 14, rue de Tétange, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl, sous le numéro 209/9123. –Arrêté ministériel du 29 août 2016.
- La maison sise 18, rue de Tétange, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl, sous le numéro 208/7627. –Arrêté ministériel du 29 août 2016.
- La maison sise 7, rue de Tétange, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl, sous le numéro 980/11005. – Arrêté ministériel du 1 mars 2017.
- La maison sise 41, rue du Faubourg, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl, sous le numéro 253/9987. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.

T é t a n g e :

- L'ancienne fabrique de chaussures, sise 12-14, rue Pierre Schiltz, inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 1187/4721. -Décision ministérielle du 16 mai 1984.

- L'immeuble sis 39, rue Pierre Schiltz, inscrit au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 1164/4659. – Arrêté ministériel du 31 mars 2017.
- L'immeuble sis 25, rue Pierre Schiltz, inscrit au cadastre de la commune de Kayl, section B de Tétange, sous le numéro 1159/4232. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.

Commune de Kehlen :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

D o n d e l a n g e :

- La maison d'habitation du moulin de Dondelange, inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section D de Dondelange, sous le numéro 59/264. - Arrêté du conseil de Gouvernement du 29 septembre 2016.
- L'immeuble sis 2A, rue de la Montée, inscrit au cadastre de la Commune de Kehlen, section D de Dondelange, sous le numéro 40/762. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.

K e h l e n :

- Les immeubles sis 1, rue de Schoenberg, inscrits au cadastre de la commune de Kehlen, section A de Kehlen, sous le numéro 1907/6967. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 février 2018.
- L'ancienne ferme sise 13, rue d'Olm, inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section A de Kehlen, sous le numéro 2082/6347. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 avril 2017.
- L'immeuble sis 9, rue du Kiem, inscrit au cadastre de la commune de Kehlen, section A de Kehlen, sous le numéro 2113/7171. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 septembre 2019.
- L'immeuble sis 1, rue de Keispelt, inscrit au cadastre de la Commune de Kehlen, section A de Kehlen, sous le numéro 1953/5951. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.
- La chapelle dite « Mëlleschkapell » située rue d'Olm, inscrite au cadastre de la Commune de Kehlen, section A de Kehlen, sous le numéro 2003/4694. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.
- La ferme sise 6, rue de Keispelt, inscrite au cadastre de la Commune de Kehlen, section A de Kehlen, sous le numéro 1947/4719. – Arrêté ministériel du 5 septembre 2022.
- L'immeuble dit « Kanounentiirmchen » situé 9, rue de Keispelt, inscrit au cadastre de la Commune de Kehlen, section A de Kehlen, sous le numéro 1951/5354. – Arrêté ministériel du 27 octobre 2022.

K e i s p e l t :

- Les immeubles sis 17, rue Pierre Dupong, inscrits au cadastre de la commune de Kehlen, section E de Keispelt et Meispelt, sous le numéro 292. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.

M e i s p e l t :

- L'ancienne ferme sise 10, rue de Dondelange, inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section E de Keispelt et Meispelt, sous le numéro 962/2312. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.
- L'ancienne ferme sise 7, rue de Kopstal, inscrite au cadastre de la Commune de Kehlen, section E de Keispelt et Meispelt, sous les numéros 1130/836, 1126/177 et 1122/2188. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.

N o s p e l t :

- L'immeuble sis 4, rue de Dondelange, inscrit au cadastre de la Commune de Kehlen, section C de Nospelt, sous les numéros 7/4463 et 7/4053. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 janvier 2022.
- L'ancienne ferme sise 10, rue de l'Ecole, inscrite au cadastre de la Commune de Kehlen, section C de Nospelt, sous le numéro 183/4520. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- L'église Saint-Thomas et le cimetière, inscrits au cadastre de la Commune de Kehlen, section C de Nospelt, sous les numéros 73/4779, 73/4782, 73/4781, 73/4780, 74/130 et 69/3785. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.
- La ferme sise 2, rue du Cimetière, inscrite au cadastre de la Commune de Kehlen, section C de Nospelt, sous le numéro 59/3922. – Arrêté ministériel du 20 janvier 2023.

O l m :

- La chapelle dite « Nikloskapell », inscrite au cadastre de la Commune de Kehlen, section B d'Olm, sous le numéro 52/2500. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.
- voir sous Mamer : maison de maître.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

K e h l e n :

- Le mur situé rue du Kiem, inscrit au cadastre de la commune de Kehlen, section A de Kehlen, situé sur le numéro 2213/5824. – Arrêté ministériel du 6 juin 2019.

K e i s p e l t :

- L'immeuble sis 13, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Kehlen, section E de Keispelt et Meispelt, sous le numéro 262/2784. – Arrêté ministériel du 7 octobre 2016.

N o s p e l t :

- La maison sise 4, rue d'Olm, inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section C de Nospelt, sous le numéro 78/4442. - Arrêté ministériel du 22 juin 2007.
- L'ancienne ferme, comprenant maison d'habitation et grange, sise 2A et 4, rue d'Olm, inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section C de Nospelt, sous les numéros 78/4442 et 78/4443. – Arrêté ministériel du 5 juin 2018.

O l m :

- L'immeuble avec maison, place et jardin, sis à Olm, 2, rue de Capellen, inscrit au cadastre de la commune de Kehlen, section B d'Olm, sous le numéro 18/2118. La place et le jardin sont inscrits pour former périmètre de protection. - Arrêté ministériel du 5 septembre 1999.

S c h o e n b e r g :

- Les vieilles pierres tombales et la chapelle du cimetière de Schoenberg. - Arrêté ministériel du 26 juin 1935.

Commune de Kiischpelt :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E n s c h e r a n g e :

- L'immeuble sis 2, bei der Kierch, inscrit au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WA d'Enscherange, sous le numéro 185/2347. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.
- L'ancienne ferme sise 1, Freresmillen, inscrite au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WA d'Enscherange, sous le numéro 1709/1196 ainsi que le pont et le chemin, inscrits au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WA d'Enscherange, sous le numéro 1709/1195. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'ancienne tannerie de la « Loumillen » sise 16, Ënnescht Duerf, inscrite au cadastre de la Commune de Kiischpelt, section WA d'Enscherange, sous le numéro 9/2043. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 juin 2021.
- La « Loumillen », inscrite au cadastre de la Commune de Kiischpelt, section WA d'Enscherange, sous le numéro 9/2341. – Arrêté ministériel du 27 janvier 2023.

K a u t e n b a c h :

- L'immeuble dit « Schüttbourg », sis à Kautenbach au lieu-dit « bei dem Schiebourger Schloss », y compris les parcelles de terrains environnants afin de former périmètre de protection, inscrit au cadastre de l'ancienne commune de Kautenbach, section C de Kautenbach, sous les numéros 9/2, 9/3, 9/767, 10, 11 et 12. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2001.

L e l l i n g e n :

- Les immeubles sis 4, bei Hencksebreck, inscrits au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WC de Lellingen, sous le numéro 204. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.
- La chapelle Saint-Pierre de Lellingen, inscrite au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WC de Lellingen, sous le numéro 232/0. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 8 janvier 2021.

M e r k h o l t z :

- L'immeuble sis 7, Duerfstrooss, inscrit au cadastre de la Commune de Kiischpelt, section KB de Merkholtz, sous le numéro 491/1508. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.

P i n t s c h :

- L'église et l'ancien cimetière, inscrits au cadastre de l'ancienne commune de Wilwerwiltz, section B de Pintsch, sous les numéros 48/437 et 49/438. -Arrêté ministériel du 6 mai 1980.
- L'orgue installé dans l'église paroissiale de Pintsch. - Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.

W i l w e r w i l t z :

- L'immeuble sis 1, Burregaass, faisant partie de l'ancien château de Wilwerwiltz, inscrit au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WD de Wilwerwiltz, sous le numéro 319/2393. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mars 2011.

- La tourelle de l'ancien château de Wilwerwiltz, sise Burregaass, inscrite au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WD de Wilwerwiltz, sous le numéro 319/2659. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 mars 2012.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

K a u t e n b a c h :

- L'ancienne ferme sise 2, Konstemerstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Kiischpelt, section KC de Kautenbach, sous le numéro 282/2085. – Arrêté ministériel du 1 septembre 2017.

M e r k h o l t z :

- La ferme sise 25, am Dellewee, inscrite au cadastre de la commune de Kiischpelt, section KB de Merkholtz, sous le numéro 248/1546. – Arrêté ministériel du 6 février 2017.

L e l l i n g e n :

- Les parcelles inscrites au cadastre de l'ancienne commune de Wilwerwiltz, section C de Lellingen, sous les numéros 164/1359, 165/1361, 606/1387, 781/1200, 782/1201, 783/1395, 783/1396, 784/1397, 784/1398, 786/1399, 788, 789, 790/1400, 805/1408, 805/1409, 831/708, 831/709, 832/710, 835/1110. - Arrêté ministériel du 18 mars 1971.

- Les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WC de Lellingen sous les numéros 185/1944, 185/1945, 185/2148, 185/2147, 185/1833, 185/1834, 185/1943, 248/2057, 247/2056, 250/2179, 250/2178, 250/2177, 255/1622, 258/2145, 258/2146, 238/2176 et 241/1903. - Arrêté ministériel du 5 août 2011.

-La chapelle sise « op der Tomm », inscrite au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WC de Lellingen, sous le numéro 406/2154. - Arrêté ministériel du 29 septembre 2014.

P i n t s c h :

- La tannerie avec 24 fosses, sise au lieu-dit « bei der Pintscher Bruck », inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Wilwerwiltz, section B de Pintsch, sous le numéro 134/599. -Arrêté ministériel du 3 décembre 1968.

W i l w e r w i l t z :

- Les autels latéraux de la nouvelle église de Wilwerwiltz. -Arrêté ministériel du 7 janvier 1964.

- L'immeuble sis 3, an Aasselbaach (maison Max Goergen), inscrit au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WD de Wilwerwiltz, sous le numéro 421/2524. -Arrêté ministériel du 15 février 2010.

Commune de Koerich:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

K o e r i c h :

- Les ruines du château de Koerich, inscrites au cadastre de la commune de Koerich, section chef-lieu sous le numéro 395/3260. -Arrêté ministériel du 22 novembre 1938.
- L'église de Koerich, sise rue de l'Ecole, inscrite au cadastre de la commune de Koerich, section A, sous le numéro 360. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.
- Les immeubles sis 1, rue du Château, inscrits au cadastre de la commune de Koerich, section A de Koerich, sous le numéro 396/4501. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 2010.
- L'ancienne ferme sise 1, rue de l'Ecole et la chapelle avec croix de chemin, inscrites au cadastre de la Commune de Koerich, section A de Koerich, sous le numéro 347/3965. Est inclus dans cette mesure de protection le vaisselier (*Krëibänk*) situé à l'intérieur de l'ancienne ferme. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 janvier 2022.

G o e t z i n g e n :

- L'immeuble principal sis 3, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Koerich, section C de Goetzingen, sous le numéro 12/2330. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 2020.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

G o e b l a n g e :

- L'ancienne ferme sise 5, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Koerich, section B de Goebblange, sous le numéro 864/3741. – Arrêté ministériel du 23 novembre 2018

K o e r i c h :

- L'ancienne ferme comprenant maison et place, sise à Koerich, rue du château, inscrite au cadastre de la commune de Koerich, section A de Koerich, sous le numéro 396/3262. Les terrains faisant partie des parcelles cadastrales inscrites ibidem sous les numéros 400/3969 et 632/3498, pour autant qu'ils sont compris dans un périmètre de trente mètres à partir de la parcelle numéro 396/3262. -Arrêté ministériel du 11 février 1999.
- L'immeuble sis 5, rue de l'Ecole, inscrit au cadastre de la commune de Koerich, section A de Koerich, sous le numéro 356/3912. - Arrêté ministériel du 17 juillet 2009.

Commune de Kopstal :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B r i d e l :

- L'église de Bridel, inscrite au cadastre de la commune de Kopstal, section B de Bridel, sous les numéros 126/2356 et 126/2357 (ancien numéro 126/2057). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- La maison dénommée « Dickes », sise 4, op der Dresch, inscrite au cadastre de la commune de Kopstal, section A de Kopstal, sous le numéro 165/2405. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1 mars 2019.

K o p s t a l :

- Le site archéologique au lieu-dit « Muesbiere », inscrit au cadastre de la commune de Kopstal, section A de Kopstal, sous le numéro 907/2860. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L’Eglise Saint-Nicolas sise 30, rue de Saeul, inscrite au cadastre de la commune de Kopstal, section A de Kopstal, sous le numéro 496/4. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 novembre 2020.

Immeubles et objets inscrits à l’inventaire supplémentaire :

K o p s t a l :

- L’immeuble sis 34, rue de Saeul, inscrit au cadastre de la commune de Kopstal, section A de Kopstal, sous le numéro 480/3082. - Arrêté ministériel du 9 septembre 2009.

Commune du Lac de la Haute-Sûre:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B a v i g n e :

- L’église de Bavigne et le cimetière y attenant, inscrits au cadastre de l’ancienne commune de Mecher, sous les numéros 293/1348 et 294. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.
- L’immeuble sis 12, Berelerwee, inscrit au cadastre de la Commune du Lac de la Haute-Sûre, section ME de Bavigne, sous le numéro 386/3347. – Arrêté ministériel du 19 septembre 2022.

K a u n d o r f :

- L’ancien refuge habité par des réfractaires luxembourgeois pendant l’occupation nazie, sis au lieu-dit «Runtschelt», partie de la parcelle inscrite au cadastre de l’ancienne commune de Mecher, section A de Kaundorf, sous le numéro 1406/2384. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 décembre 1988.
- La partie du site « St. Pirmin », y inclus la chapelle St-Pirmin, inscrite au cadastre de la commune du Lac de la Haute-Sûre, section MA de Kaundorf, sous les numéros 655/2538, 810/2685, 813/2686 et 811/195. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 9 mars 2018 et 20 mars 2019.

M e c h e r :

- L’ancien presbytère sis 14, rue Denkert, avec le jardin attenant, inscrit au cadastre de la commune du Lac de la Haute-Sûre, section MC de Mecher, sous le numéro 442/1903. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.

Immeubles et objets inscrits à l’inventaire supplémentaire :

L i e f r a n g e :

- La rangée des 24 tilleuls à la sortie de la localité de Liefrange sur la route menant de Liefrange à Kaundorf. –Décision ministérielle du 17 janvier 1984.

K a u n d o r f :

-La partie du site « St. Pirmin », inscrite au cadastre de la commune du Lac de la Haute-Sûre, section MA de Kaundorf, sous les numéros 655/2723, 810/1910, 809, 808, 807/2, 807, 821/902, 821/903, 822/905, 822/906, 821/907, 816/2738, 816/2737, 810/2478, 816/1747, 655/2724 et 810/1911. – Arrêté ministériel du 15 novembre 2017.

Commune de Larochette :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E r n z e n :

- La croix de chemin sise rue d’Ernzen, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d’Ernzen, sous le numéro 2/1726. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juin 2021.
- La croix de chemin située rue de Larochette, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d’Ernzen, sous le numéro 48/1527. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- La croix de chemin située 1, montée d’Ernzen, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section B d’Ernzen, sous le numéro 83/1628. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.

L a r o c h e t t e :

- Les immeubles sis 17, rue de Medernach (maison d’habitation avec le parc attenant et le barrage de l’ancien moulin), inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 220/2308. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.
- L’église paroissiale de Larochette avec son mobilier historique, inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 12/529. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- Le site archéologique au lieu-dit « Nommerlayen », inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 683/1392. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Le site archéologique au lieu-dit « Albuurg, in den Leinen », inscrit au cadastre de la commune de Larochette, sous le numéro 681/2304. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 septembre 2018.
- Le bâtiment central du Grand-Hôtel de la Poste repris en rouge sur une partie graphique, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 251/2454. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 novembre 2018.
- L’Hôtel du Château sis 1, rue de Medernach, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 226/1780. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 2020.
- La chapelle sise rue de Mersch, inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 644/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 novembre 2020.
- Le transformateur sis rue Michel Rodange, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 199/1620. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juin 2021.
- Les immeubles sis 20 et 25, chemin J.-A. Zinnen, inscrits au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 208/1625 et 206/1624. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juin 2021.
- Le cimetière de Larochette, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 439/1890 et 406/2345. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juin 2021.

- La place Bleech à Larochette, comprenant la croix de chemin, le kiosque et les arbres, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 229/878. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juin 2021.
- Les immeubles sis 33, 35, 37, 39 et 41, rue Osterbour, inscrits au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 497/1823, 497/1824, 497/1825 et 497/1826. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juin 2021.
- L'immeuble sis 25, Place Bleech, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 229/1911. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juin 2021.
- Le centre culturel sis rue de Medernach, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 218/2102. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juin 2021.
- L'immeuble sis 29, chemin J.-A. Zinnen, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 197/1562. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 49, chemin J.-A. Zinnen, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 433/2605. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 53, chemin J.-A. Zinnen, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 433/1531. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 1, rue Scheerbach, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 289/2460. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 7, rue Scheerbach, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 296/2397 et 296/2168. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 35, rue Scheerbach, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 307/2478. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 30, rue de Medernach, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 429/3. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 38, rue de Medernach, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 435/1821. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 8, rue du Pain, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 90/1616. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- La ferme dite « Weyderterhaff » avec la croix de chemin, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section D de Weydert, sous les numéros 726/1388, 726/1387 et 726/1385. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 1, Place Bleech, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 232/1306. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 2, Place Bleech, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 233/1307. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 5, Place Bleech, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 238/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 18, Place Bleech, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 261/2338. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 23, Place Bleech, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 229/844. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 1, rue d'Ernzen, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 329/1980. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 46, rue de Medernach, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 438/1855. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 15, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 176/1376. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 22, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 119/2557. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.

- L'immeuble sis 38, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 60/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- La croix de chemin sise rue de Mersch, inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 577/2570. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- La croix de chemin sise rue du Moulin, inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 276/1896. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 7, rue Michel Rodange, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 185/695. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 1A, rue du Moulin, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 282/1311. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- Les immeubles sis 10 et 12, rue du Moulin, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 324/2589 et 324/2591. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- L'immeuble sis 14, rue du Moulin, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 328/2609. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- La grotte et la croix de chemin sises rue de Mersch, inscrites au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 539/390 et 672/99. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.
- La croix de chemin située au lieu-dit « Felzerhoecht », inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 663/1500. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 octobre 2021.
- Le Château de Larochette, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 53/1394, 53/1303, 53/1305 et 538/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- Le site archéologique au lieu-dit « auf Delsenbett », inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 514/1968, 518/0, 519/0, 532/1356, 526/0, 527/0, 528/0, 529/0, 530/0, 531/0, 525/386, 525/387, 524/12, 524/518, 524/11, 524/884, 524/883, 524/1459, 524/1302 et 524/1458. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- Les glaciers situées le long de la rue d'Ernzen, inscrites au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 690/1254 et 711/769. – Arrêté ministériel du 5 septembre 2022.
- La ferme dite « Leidebaacherhaff » avec croix de chemin, inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section E de Leidenbach, sous les numéros 394/0 et 401/0. – Arrêté ministériel du 27 octobre 2022.
- La piscine dite « Tournesol », inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 691/2287. – Arrêté ministériel 14 décembre 2022.

M e y s e m b o u r g :

- Château de Meysembourg avec dépendances et parc paysager, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section C de Meysembourg sous les numéros 393/700, 393/1009, 393/1087, 395/751, 399/159, 396/1088, 401/753, 401/1077, 435/757, 418/756, 452/760, 459/1086, 339/1076, 352, 461/764, 833/1035, 834/793, 834/794, 543/1063, 543/1079, 514/1037, 326/1070, 328, 1/744, 543/1081, 479/1080, 915/1084, 915/1085, 856/1082, 856/1083, 882/1055, 830/992, 832/990 et 873/993. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mars 2008. (voir également commune de Fischbach/section E d'Angelsberg)
- L'église de Meysembourg avec son mobilier et le cimetière qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section C de Meysembourg, sous les numéros 471/2 et 471/3. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 avril 2012.
- La ferme dite « Gudelterhaff », inscrite au cadastre de la Commune de Larochette, section C de Meysembourg, sous les numéros 732/1098 et 732/1097. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.

- Le presbytère de Meysembourg, inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section C de Meysembourg, sous le numéro 336/1075. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} septembre 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

E r n z e n :

- L'église inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section B d'Ernzen, sous le numéro 81/661. – Décision ministérielle du 12 janvier 1987.

- L'immeuble sis 27, Montée d'Ernzen, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section B d'Ernzen, sous le numéro 165/1843. – Décision ministérielle du 22 septembre 2017.

L a r o c h e t t e :

- Les immeubles sis 33, Chemin J.-A. Zinnen, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 97, 98/1618, 99/45 et 100. -Décision ministérielle du 12 janvier 1987.

- Les immeubles sis 2, 6, 10, 12, rue du Pain, y compris l'ancien lavoir, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 93/4, 93/5, 92, 90/1617, 84/1614, 83/1219, 109/1221. –Arrêtés ministériels des 2 octobre 1989, 19 septembre 1989 et 8 août 1989.

- Le bâtiment avec jardin attenant sis 20, rue d'Ernzen, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 364/1099, 364/1100, 365. -Décision ministérielle du 4 janvier 1989.

- La maison sise à Larochette, 26, rue de Mersch, inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 71/1920, avec son escalier d'accès double et le parapet en fonte. - Arrêté ministériel du 11 février 1999.

- Les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 220/2314, 220/2348, 220/2349 et 221/2350. -Arrêté ministériel du 12 janvier 2007.

-La maison sise 35, rue Michel Rodange, inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 146 et 147. - Arrêté ministériel du 9 septembre 2015.

- La maison sise 44, rue de Mersch, inscrite au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 55/2100. - Arrêté ministériel du 16 décembre 2016.

- L'immeuble sis 6-8, rue de Medernach à Larochette, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 19/1681. – Arrêté ministériel du 12 septembre 2017.

- L'immeuble sis 4, rue de Medernach, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 17/917. – Arrêté ministériel du 22 septembre 2017.

- L'immeuble sis 10, rue de Medernach, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 21/1874. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.

- L'immeuble sis 24, rue de Medernach, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 417/1541. – Arrêté ministériel du 17 novembre 2017.

- L'immeuble sis 32, 32A-C, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 70/1335. – Arrêté ministériel du 1 février 2018.

- Les annexes du Grand-Hôtel de la Poste,11, Place Bleech, inscrites au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 251/2454. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.

- L'immeuble sis 20, rue Osterbour, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 466/1931. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.

- L'immeuble sis 17, place Bleech, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 256/1763. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.

- L'immeuble sis 50, rue de Mersch et le mur longeant le terrain, inscrits au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 568/2055 et 570/2541. – Arrêté ministériel du 14 mai 2019.

- L'immeuble sis 42, rue de Mersch, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous le numéro 57/1828. – Arrêté ministériel du 17 novembre 2020.

Meysembourg: au lieu-dit « Beim Schlossweiher »:

- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) sis près du château, en bas de l'étang sur la rive gauche du Manzenbach, inscrit sous le numéro cadastral 602/968. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) sis à droite du chemin dit « Kutschewé », inscrit sous le numéro cadastral 602/968. –Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Meysembourg: au lieu-dit « Kengertbusch »:

- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) sis sur la route Larochette-Kengert, inscrit sous le numéro cadastral 658/1709. –Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Les 3 corniers (*Sorbus domestica*) au lieu-dit « Schwarzfelder », inscrits sous le numéro 720. –Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Meysembourg:

- Le douglas vert (*Pseudotsuga douglasii*) dans la cour du château. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Le sapin (*Abies nobilis*) à gauche du chemin qui mène vers la ferme, à une distance d'environ 20 m du mur du jardin du château. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Le thuya géant (*Thuja plicata*) non loin du château; inscrit sous le numéro cadastral 399/155. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Les 5 douglas verts (*Pseudotsuga douglasii*) au lieu-dit « Beim Drippebour » à gauche du ruisseau dans un pré aménagé en parc, à resp. 1, 2, 3, 10, 12 m du chemin et inscrits sous le numéro 435/757. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Le sapin (de Nordmann) au lieu-dit « Beim Drippebour » à gauche du ruisseau, dans un pré aménagé en parc, inscrit sous le numéro cadastral 435/757. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Le hêtre à 11 tiges (*Fagus sylvatica*) au lieu-dit « Seitert » sur la rive droite du « Manzenbach », inscrit sous le numéro cadastral 144. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

Commune de Lenningen :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Lenningen :

- L'église paroissiale de Lenningen, sise rue de Canach à Lenningen, inscrite au cadastre de la commune de Lenningen, section D de Lenningen, sous le numéro 295. Sont également classés comme monument national, afin de former le périmètre de protection de l'église classée, les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Lenningen, section D de Lenningen, sous les numéros 294, 296 et 297. Les monuments funéraires sis sur la parcelle numéro 294 sont expressément exclus de la mesure de protection. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 juillet 1997.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

C a n a c h :

- La ferme sise 8, rue de Gostingen, inscrite au cadastre de la commune de Lenningen, section B de Kanecherbiërg, sous le numéro 938/2315. - Arrêté ministériel du 3 septembre 2012.

L e n n i n g e n :

- La maison avec place sise 4, rue de Canach, inscrite au cadastre de la commune de Lenningen, section D de Lenningen, sous le numéro 286/1984. - Arrêté grand-ducal du 15 avril 1992.

- Les immeubles sis 4, rue du Village, inscrits au cadastre de la commune de Lenningen, section D de Lenningen, sous le numéro 346/2389. - Arrêté ministériel du 26 février 2010.

Commune de Leudelage :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

L e u d e l a n g e :

- Le bâtiment voyageur de la Gare de Leudelage inscrit au cadastre de la Commune de Leudelage, section A de Leudelage, sous le numéro 30/7721. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

L e u d e l a n g e :

- La maison d'habitation de la ferme sise 9, rue de Cessange, inscrite au cadastre de la commune de Leudelage, section A de Leudelage, sous le numéro 1078/7783. - Arrêté ministériel du 11 décembre 2015.

Commune de Lintgen :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

G o s s e l d a n g e / P r e t t i n g e n :

- Le site archéologique au lieu-dit « Op Fléiickert », inscrit au cadastre de la commune de Lintgen, section B de Gosseldange et de Prettingen, sous le numéro 1091/1418. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- La cave fruitière située au lieu-dit « In Bingel », inscrite au cadastre de la Commune de Lintgen, section B de Gosseldange et Prettingen, sous le numéro 864/1368. – Arrêté ministériel du 1^{er} août 2022.

L i n t g e n :

- Les immeubles de la Manufacture d'orgues luxembourgeoise Westenfelder sis 75, rue de Diekirch, inscrits au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 505/3460. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 novembre 2011.

- L'ancienne ferme sise 14-14a, rue de Diekirch, inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous les numéros 1/3231, 1/3232 et 597/3214. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 février 2020.
- L'immeuble sis 8, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la Commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 83/3403. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.
- L'immeuble sis 3, rue des Jardins, inscrit au cadastre de la Commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 126/3953. – Arrêté ministériel du 22 février 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

G o s s e l d a n g e :

- Les bâtiments avec la place et le jardin attenants, sis 101, route de Mersch, inscrits au cadastre de la commune de Lintgen, section B de Gosseldange, sous le numéro 650/572. -Arrêté ministériel du 18 avril 1991.

L i n t g e n :

- Le tilleul (Tilia sp.) au lieu-dit « beim Wâschbur » inscrit sous le numéro cadastral 1163. –Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- Le bâtiment sis 41, rue de Diekirch, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 81/2995. -Arrêté ministériel du 28 juillet 1989.
- L'immeuble comprenant maison, place et emprise, sis 39, 37B, 37A, 35B, 35A, rue de Diekirch, 3B, 3A, 1a, rue de Fischbach à Lintgen, inscrit au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous les numéros 76/3695 et 76/3697. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.
- L'oratoire sis 37, rue de Diekirch à Lintgen, en bordure de la RN 7, sur la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 76/3696. -Arrêté ministériel du 30 avril 2002.
- La maison sise 20, route Principale, inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 33/2880. -Arrêté ministériel du 4 mai 2016.
- L'ancienne ferme sise 14-14a, rue de Diekirch, inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous les numéros 1/3231, 1/3232 et 597/3214.-Arrêté ministériel du 22 décembre 2016.
- Le site archéologique au lieu-dit « Auf dem Buurgbierg », inscrit au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous les numéros 991/3119, 991/3118, 990/0, 989/0, 988/0, 992/3120, 993/0 et 992/2296. – Arrêté ministériel du 11 avril 2018.

Commune de Lorentzweiler :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B l a s c h e t t e :

- L'église St. Hubert avec le cimetière et la croix de chemin, inscrits au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section B de Blaschette, sous les numéros 30/1709, 30/408 et 30/1710. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 mars 2021.
- L'ancienne bergerie située au lieu-dit « in der Bergwies », inscrite au cadastre de la Commune de Lorentzweiler, section B de Blaschette, sous les numéros 271/415 et 271/416. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 janvier 2022.

B o f f e r d a n g e :

- L'immeuble sis 152, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune de Lorentzweiler, section C de Bofferdange et Helmdange, sous le numéro 1120/1209. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

L o r e n t z w e i l e r :

- La croix et la chapelle qui l'abrite, sises au numéro 26, rue Saint-Laurent, inscrites au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section A de Lorentzweiler, sous le numéro 151/1807. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.

- L'immeuble sis 109, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune de Lorentzweiler, section A de Lorentzweiler, sous le numéro 202/2141. –Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.

- Le bâtiment voyageur de la Gare de Lorentzweiler, inscrit au cadastre de la Commune de Lorentzweiler, section A de Lorentzweiler, sous le numéro 211/1359. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

H e l m d a n g e :

- Le bâtiment de l'ancienne école primaire avec la place et le pré attenants, sis 142-144, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section C de Helmdange, sous le numéro 178/1524. –Décision ministérielle du 30 mai 1988.

H u n s d o r f :

- La ferme sise 34, rue de Steinsel (8, *Am Haff*), inscrite au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section D de Hunsdorf, sous le numéro 348/1344. – Arrêté ministériel du 18 octobre 2013.

L o r e n t z w e i l e r :

- La chapelle, sise rue St-Laurent, avec la croix de chemin du 18e siècle qu'elle abrite, inscrite au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section A de Lorentzweiler, sous le numéro 147/2241. -Arrêté ministériel du 2 mars 2007.

- Le site archéologique au lieu-dit « Jaufferbesch », inscrit au cadastre de la commune de Lorentzweiler, section A de Lorentzweiler, sous les numéros 1250/1719, 1250/1720, 1251/1261 et 1251/1262. –Arrêté ministériel du 4 octobre 2018.

Commune de Luxembourg :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e g g e n :

- L'église paroissiale de Beggen, sise rue de Beggen, inscrite au cadastre de la Commune de Luxembourg, section EA de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous les numéros 434/2330, 434/2331 et 434/2332. – Arrêté ministériel du 23 avril 2019.
- L'immeuble sis 189, rue de Beggen, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 433/1365. – Arrêté ministériel du 23 novembre 2022.

B e l a i r :

- La maison sise 1A, rue Wurth-Paquet, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 559/2820. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juillet 2014.
- L'immeuble sis 108, avenue du Dix Septembre, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 583/2414. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 juin 2017.
- L'ensemble formé par les immeubles sis 62-64, avenue du X Septembre, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous les numéros 590/1272 et 590/7152. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 janvier 2020.
- L'immeuble sis 34, avenue Gaston Diderich, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 601/2737. - Arrêté ministériel du 22 février 2023.
- L'immeuble sis 1, rue Alexandre Fleming, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 61/4862. – Arrêté ministériel du 21 avril 2023.

B o n n e v o i e :

- Les deux anciennes remises à locomotives dites « rondes » sises au lieu-dit « Gare de Luxembourg », inscrites au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section B de Bonnevoie, sous les numéros 604/1073 et 604/1199. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 janvier 1991.
- La maison sise 38, rue Pierre Krier, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie, sous le numéro 157/6740. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 mars 2018.
- La façade moderniste de l'immeuble sis 186, route de Thionville, comprenant le décor en céramique, la toiture plate, les piliers, la saillie avec les trous ronds ainsi que les pans de mur formant l'angle, inscrite au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie, sous le numéro 111/9656. – Arrêté ministériel du 3 avril 2023.

C e n t s :

- L'immeuble sis 61, rue de Trèves et les structures du Fort Dumoulin conservées sous-sol et une partie des casemates entre « Fort Dumoulin » et « Fort Rumigny », inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section HaA de Hamm, sous le numéro 172/6150. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 juin 2021.

C l a u s e n :

- L'immeuble, comprenant maison et place, sis 9, allée Pierre-de-Mansfeld à Luxembourg Clausen, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Clausen, sous le numéro 15/1052. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 octobre 2003.
- L'immeuble sis 1, rue Jules Wilhelm, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LA de Clausen, sous le numéro 21/888. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 octobre 2005.
- Les ouvrages militaires du Front de Trèves suivants : les vestiges du fort Rumigny et du fort Rubamprèz, le ravelin du Rham avec son fossé et sa poudrière prussienne, la caponnière et la poudrière dans la roche ainsi que le mur de Wenceslas avec les tours et l'ancienne porte de Trèves (tour Jacob). Les ouvrages sont

situés sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Luxembourg, sous les numéros 342/1043, 342/408 et 342/287 de la section LA de Clausen et 10/340, 10/415 et 1/372 de la section LC de Grund.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 avril 2012.

- La partie du site de l'ancien château Mansfeld, inscrite au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LA de Clausen, sous les numéros 35/546, 65/0, 65/2, 65/3, 65/5, 65/681, 65/682, 65/683, 66/316, 67/4, 69/0 et 70/7. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- L'immeuble sis 11, Montée de Clausen, section LA de Clausen, sous le numéro 12/737.- Arrêté ministériel du 27 janvier 2023.

E i c h :

- L'immeuble sis 5, Place François-Joseph Dargent, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section EE d'Eich, sous le numéro 161/3791. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 2020.

- Les immeubles sis 8, 10, 12, 14, et 16, rue d'Eich, 1, rue Auguste Laval et 3, rue Auguste Laval, inscrits au cadastre de la Commune de Luxembourg, section EE d'Eich, sous les numéros 57/2294, 57/798, 58/1387, 58/1388, 58/2995, 55/1386 et 58/2995. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.

L u x e m b o u r g - G a r e :

- La locomotive diesel-électrique 1604 de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. - Arrêté du 3 mars 1988.

- Le bâtiment de la Gare centrale, sis sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Hollerich, section B de Bonnevoie, sous le numéro 604/9174. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 janvier 1989.

- Le bâtiment dit « Villa Pauly » avec place attenante, sis 57, boulevard de la Pétrusse, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Hollerich, sous le numéro 315/4113. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 août 1989.

- Le bâtiment dit « Villa Clivio » sis 17, rue Goethe, inscrit au cadastre de l'ancienne commune de Hollerich, sous le numéro 349/5912. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 janvier 1989.

- L'autorail double immatriculé Z 208/218, construit en 1956 par West-Waggon Köln-Deutz, disposant de 2 moteurs diesel Deutz A 12 L 614. -Arrêté ministériel du 29 juin 2000.

- Les voitures Wegmann B-22-40 452, B-22-40 461, ABD-81-40 486, ABD-81-40 491 et BR 84-40-457, entreposées auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. - Arrêté ministériel du 15 décembre 2005.

- L'immeuble sis 19, avenue de la Liberté, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LD de la Basse Petrusse, sous le numéro 145/774. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mars 2014.

- La locomotive à vapeur 5519 de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. – Arrêté ministériel du 24 octobre 2017.

- Les deux voitures de train Wegmann numéros B-22-40-463-5 et B-22-40-469-2. – Arrêté ministériel du 24 octobre 2017.

- L'immeuble sis 7-9, Place de la Gare, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie, sous le numéro 604/9761. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.

- L'immeuble sis 99, rue Adolphe Fischer, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 380/4427. – Arrêté ministériel du 19 septembre 2022.

- La façade principale donnant sur rue de l'immeuble sis 37, rue de Hollerich, inscrite au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 430/6233. - Arrêté ministériel du 27 juillet 2022.

- La façade principale donnant sur rue de l'immeuble sis 39, rue de Hollerich, inscrite au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 430/8361. - Arrêté ministériel du 27 juillet 2022.

- La façade principale donnant sur rue de l'immeuble sis 43, rue de Hollerich, inscrite au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 437/8366. - Arrêté ministériel du 27 juillet 2022.
- La façade principale donnant sur rue de l'immeuble sis 45, rue de Hollerich, inscrite au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 437/8367. - Arrêté ministériel du 27 juillet 2022.

G r u n d :

- L'église Saint-Jean de Luxembourg-Grund, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section C, sous le numéro 145 (lieu-dit rue Munster). -Arrêté ministériel du 23 avril 1953.
- La chapelle Saint-Quirin de Luxembourg-Grund, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section D, de la Basse-Pétrusse, sous le numéro 45/144. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.
- L'ancien hospice Saint-Jean et l'ancienne abbaye Neumünster - et les immeubles attenants inscrits au cadastre de la Ville de Luxemburg, section C de Grund, sous les numéros 142 (25, rue Munster), 146/371 (24, rue Munster), 147/190 (jardin), 143 (place), 144 (jardin), 146/370 (place), 149 (place) et 149/2 (place). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 janvier 1988.
- Les immeubles de la rue Saint-Ulric à Luxembourg-Grund, situés du côté de l'Alzette, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 31/215 (écluse, rue Saint-Ulric), 35/308 (39, rue Saint-Ulric), 38/339 (jardin, rue Saint-Ulric), 267 (9, rue Saint-Ulric), 268 (11, rue Saint-Ulric), 269 (11a-13, rue Saint-Ulric), 273/171 (15-15a, rue Saint-Ulric) et 275/6 (21, rue Saint-Ulric). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 juillet 1989.
- Les immeubles de la rue Plaetis et ceux de la rue Sosthène Weis, qui touche à la rue Plaetis, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 59/107 (jardin, rue Sosthène Weis), 60 (4, rue Sosthène Weis), 61 (2, rue Sosthène Weis), 63/207 (7, rue Sosthène Weis), 85/362 (place, rue Sosthène Weis), 89/302 (jardin, rue Sosthène Weis), 111/330 (15, rue Plaetis) et 113/139 (17, rue Plaetis). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 juillet 1989.
- L'immeuble sis rue Saint-Ulric à Luxembourg-Grund, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous le numéro 276/25 (276/401 + 276/402) (23a, rue Saint-Ulric). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 octobre 1989.
- Les immeubles sis rue Saint-Ulric, du côté de l'Alzette, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 32/349 (27, rue Saint-Ulric), 34/350 (29, rue Saint-Ulric), 34/351 (31, rue Saint-Ulric), 35 (35, rue Saint-Ulric), 35/307 (37, rue Saint-Ulric), 36/99 (33, rue Saint-Ulric), 37/338 (jardin 33, rue Saint-Ulric), 259, 260/142, 261, 262, 263, 264, 265 (259/409), 266 (1-7, rue Saint-Ulric), 274/134 (17-19, rue Saint-Ulric) et 277/98 (25, rue Saint-Ulric). - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 janvier 1990.
- L'orgue installé dans l'église paroissiale de Luxembourg-Grund. -Arrêté ministériel du 7 décembre 2001.
- L'escalier Vauban du bâtiment II des casernes du plateau du Rham. -Arrêté ministériel du 20 juillet 2011.
- Les ouvrages militaires du Front de Trèves suivants : les vestiges du fort Rumigny et du fort Rubamprèz, le ravelin du Rham avec son fossé et sa poudrière prussienne, la caponnière et la poudrière dans la roche ainsi que le mur de Wenceslas avec les tours et l'ancienne porte de Trèves (tour Jacob). Les ouvrages sont situés sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Luxembourg, sous les numéros 342/1043, 342/408 et 342/287 de la section LA de Clausen et 10/340, 10/415 et 1/372 de la section LC de Grund. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 avril 2012.

H a m m :

- Le châtaignier remarquable sis à Scheidhof, implanté sur la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hamm, section HaA de Hamm, sous le numéro 641/1242, au lieu-dit « Scheidhof ». -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 mai 2002.
- Le couvent des Carmélites sis 10, rue Sainte Thérèse d'Avila, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HaA de Hamm, sous le numéro 261/6418. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 octobre 2018.

H o l l e r i c h :

- L'ancienne gare de Hollerich, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Hollerich, sous le numéro 472/7146. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 octobre 1987.
- L'immeuble sis 60, route d'Esch, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 59/4098. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mars 2004.
- L'immeuble sis 62, route d'Esch, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 59/4097. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.
- L'immeuble sis 64, route d'Esch, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 59/4096. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.
- L'ancien bâtiment de direction ainsi que le hall 1 du site des anciennes aciéries de Hollerich, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 449/8083 et repris en pointillé sur une partie graphique. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2018.
- Les objets du site de la manufacture de tabac Heintz Van Landewyck, sis 31-35, rue de Hollerich, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous les numéros 434/7316, 434/7317, 432/7005 et 491/6713. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 3 mai 2019.
- L'immeuble sis 9, rue Adolphe Fischer, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 345/3121. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 août 2020.
- Le presbytère de Hollerich sis 130, route d'Esch, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 81/2760. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 mai 2021.
- Les immeubles et éléments du site « *Hollerecher Schluechthaus* », sis 5, rue de l' Abattoir, repris sur une partie graphique, inscrits au cadastre de la Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 57/7132. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

K i r c h b e r g :

- Le groupe électrogène Klöckner-Humboldt-Deutz AG numéro 48600, entreposé dans une salle de l'ancien Institut Supérieur de Technologie. -Arrêté ministériel du 15 mars 2004.

L i m p e r t s b e r g :

- L'immeuble sis 34, avenue Pasteur, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 83/1414. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 juin 2010.
- Les immeubles sis 32, 30 et 28, avenue Pasteur, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 83/4360 (nouv. 83/4454 et 83/4453). - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 février 2011.
- L'immeuble sis 26, avenue Pasteur, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 83/4338. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 avril 2012.

- La maison sise 20, rue des Glacis, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 180/2598. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 juillet 2012.
- L'immeuble sis 26, Côte d'Eich, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 194/4516. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 juin 2017.
- La maison sise 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 627/3043. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 mars 2018.
- Les maisons sises 59 et 61, avenue de la Faïencerie, inscrites au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous les numéros 627/2235 et 627/2236. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 mars 2018.
- La maison sise 63, avenue de la Faïencerie, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 627/2237. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 mars 2018.
- L'ancien séminaire sis 162a, avenue de la Faïencerie, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 706/4574. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'ancien couvent des sœurs dominicaines, sis 102-102a, avenue Pasteur, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 74/4248. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'école primaire du Limpertsberg, sise 46-48, rue Henri VII, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 78/3870. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Le site archéologique de la « chapelle Notre-Dame du Glacis » et le mur d'enceinte du cimetière Notre-Dame avec ses entrées et le pavillon d'entrée, situés sur les parcelles 32/2210 et 32/2211 du cadastre de la Ville de Luxembourg, section LE de Limpertsberg. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Le Château de Bellevue avec son jardin-parc, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section EE d'Eich, sous les numéros 260/3148, 266/0, 258/2881, 265/498, et section LE de Limpertsberg, sous les numéros 124/3816 et 122/4109. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 novembre 2018.
- L'église Saint Joseph et le presbytère du Limpertsberg, respectivement sis 43A, avenue Victor Hugo et 9, rue Antoine Zinnen, inscrits au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous les numéros 77/4533 et 77/4534. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 avril 2019.
- L'immeuble sis 6, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 39/1195. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'immeuble sis 13, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 41/1348. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'immeuble sis 15, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 42/4555. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'immeuble sis 17, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 42/2515. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'immeuble sis 31, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 48/1588. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'immeuble sis 35, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 48/1388. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'immeuble sis 37, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 48/4585. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'immeuble sis 39, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 48/4585. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'immeuble sis 41, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 48/4585. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 mai 2020.
- L'immeuble sis 22, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/1488. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mai 2021.

- L'immeuble sis 12, rue Jean l'Aveugle, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 41/1483. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mai 2021.
- L'ensemble formé par les immeubles sis 90, 92, 94 et 96, Avenue de la Faïencerie, inscrits au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous les numéros 56/1532, 56/1533, 56/4568 et 57/3545. – Intention de classement du 3 février 2023.
- Le cimetière israélite « Belle Vue », inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 133/3990. – Arrêté ministériel du 30 mai 2023.
- L'ancien presbytère sis 2, rue Nicolas Adames, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 785/1043. – Intention de classement du 14 avril 2023.

L u x e m b o u r g - V i l l e :

- L'immeuble dite « Maison de Cassal », situé à Luxembourg 5, rue Large, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 663/1938. -Arrêté ministériel du 1^{er} août 1940.
- L'église Saint-Michel, sise rue Sigefroi, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 540/1074. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.
- L'ancien Athénée, sis 9, rue Notre-Dame, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 500/2249. -Arrêté ministériel du 13 octobre 1964.
- La maison avec cour et jardin, sise 12, rue du St-Esprit, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 648. -Arrêté ministériel du 2 septembre 1977.
- L'immeuble sis 30, avenue Monterey, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 713/1565. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 mars 1988.
- La tour située dans l'arrière cour et la tourelle intégrée dans la façade postérieure de l'immeuble 3, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 298. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 juillet 1989.
- Le bâtiment avec la place attenante sis 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre de l'ancienne commune de Hollerich, section E de Merl-Sud, sous le numéro 884/1610. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 novembre 1989.
- *Le hêtre pourpre* et le fonds dans lequel il est implanté, situés dans la cour des immeubles sis 20-22, rue du Saint-Esprit, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 651/2041, 651/2042 et 651/2043. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 décembre 1989.
- Les immeubles dits « Clinique Saint-Joseph » avec dépendances, sis 3, rue Sigefroi, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 348, 349 et 351/1852. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 novembre 1989.
- L'immeuble sis 10 - 8 - 6, rue Sigefroi inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 559/640 (561/2428). -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 3 mars 1989.
- Le Monument du Souvenir, dénommé « Gëlle Fra », situé sur la place de la Constitution. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 8 mars 2002.
- L'orgue installé dans l'église St-Michel à Luxembourg. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
- L'immeuble sis 25, rue des Bains coin rue Aldringen/rue des Bains, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 103/756. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.
- Le « Codex Mariendalensis ». -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juin 2008.
- L'immeuble sis 3, rue du Curé, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 362/110. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 septembre 2009.
- Les immeubles sis 2, rue Notre-Dame-44, Place Guillaume II, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous les numéros 502/145 et 502/1630. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 2010.

- L'immeuble sis 40, rue du Curé, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 539/288. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 17 juin 2011.
- La « Madone des Déportés ». - Arrêté ministériel du 18 octobre 2012.
- L'immeuble sis 20, Place Guillaume II / 10, rue du Curé, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 405/2684. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 janvier 2013.
- L'Hôtel des Postes sis 8A, avenue Monterey (25, rue Aldringen), inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 201/2166. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- L'immeuble sis 1, avenue Marie-Thérèse, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 698/1011. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 juillet 2018.
- La Villa Louvigny, sise Allée Marconi, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 716/2163. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'immeuble sis 17, Place du Théâtre, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 209/2652. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Le couvent des pères rédemptoristes, l'église St Alphonse et la cour intérieure, sis 32, rue des Capucins, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous les numéros 205/2651, 209/2687, 209/2689 et 209/2653. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 septembre 2018.
- La chapelle du Glacis sise boulevard Joseph II / rue Nic Adames, inscrite au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 785/2693. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 janvier 2020.
- L'immeuble sis 14, avenue Marie-Thérèse, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 711/1076. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 juillet 2021.
- Les neuf objets mobiliers suivants : Crucifixion, Descente de Croix, Christ de douleur d'Albrecht Bouts, Vierge de douleur d'Albrecht Bouts, Croix-reliquaire, Hanap, Ostensoir de Marguerite de Busbach, Crucifix sur socle et Vierge à l'enfant, dite Münstermadonna. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021. (voir également sous Schouweiler).
- L'immeuble sis 34, rue Notre-Dame, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 379/501.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.
- L'immeuble sis 59, Boulevard Royal, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 390/2262.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.
- L'immeuble sis 45, rue Notre-Dame, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 390/1303.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.
- L'immeuble sis 43, rue Notre-Dame/3, Boulevard Franklin D. Roosevelt, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 390/1233.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.
- Le Palais épiscopal sis 3, avenue Marie-Thérèse avec son parc et le mur de la forteresse, inscrits au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de Ville Haute, sous le numéro 704/2232. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.
- L'ensemble architectural de la Chapelle du Convict épiscopal composé de l'aile de la chapelle avec la salle des fêtes et de l'aile allongée longeant la rue, sis 5, avenue Marie-Thérèse, et le mur de la forteresse, inscrits au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de Ville Haute, sous les numéros 707/2695 et 707/2696. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 février 2022.
- Les immeubles sis 18-20, avenue Marie-Thérèse, inscrits au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous les numéros 711/1013 et 711/2234. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 février 2022.
- L'immeuble sis 7, rue du Palais de Justice, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 326/0. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.
- L'immeuble sis 32, avenue Marie-Thérèse, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LF de Ville-Haute, sous le numéro 711/1455. – Arrêté ministériel du 3 mai 2023.

- L'immeuble dit « Hôtel des Terres Rouges » sis 4, Boulevard Franklin D. Roosevelt, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LD de la Basse Pétrusse, sous le numéro 38/842. – Intention de classement du 20 janvier 2023.

M e r l :

- Le mobilier baroque de la partie ancienne de l'église paroissiale. -Arrêté du 19 janvier 1990.
- L'immeuble sis 273, route de Longwy, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoE de Merl-Sud sous le numéro 768/5371. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.

N e u d o r f :

- L'immeuble sis 17, rue de Neudorf, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section ED de Neudorf, sous le numéro 552/3258. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 décembre 2011.
- L'immeuble sis 115, rue de Neudorf, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section ED de Neudorf, sous le numéro 572/2208. – Intention de classement du 5 mai 2023.

P f a f f e n t h a l :

- L'orgue installé dans l'église de l'Hospice civil de Pfaffenthal. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.
- L'immeuble sis 1, rue des Trois Glands, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LB de Pfaffenthal, sous le numéro 193/520.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.
- L'immeuble sis 43, rue Mohrfels, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section LB de Pfaffenthal, sous le numéro 213/489. – Arrêté ministériel du 20 janvier 2023.

R o l l i n g e r g r u n d :

- Les immeubles du château de Septfontaines sis 326, rue de Rollingergrund, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 899/4299. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 novembre 2011.
- L'immeuble sis 96, rue de Rollingergrund, inscrit au cadastre de la Commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 559/4826. – Arrêté ministériel du 14 avril 2023.

W e i m e r s k i r c h :

-L'église paroissiale de Weimerskirch, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EC de Weimerskirch, sous le numéro 361/6085. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e g g e n :

- L'immeuble sis 170, rue de Beggen, sur une partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section A de Beggen, sous les numéros 154/1445 et 153/1443. - Arrêté ministériel du 27 juillet 1989.
- La maison sise 1, rue du Travail à Luxembourg-Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1581. -Arrêté ministériel du 8 avril 2016.

- La maison sise 3, rue du Travail à Luxembourg-Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1580. -Arrêté ministériel du 8 avril 2016.
- La maison sise 5, rue du Travail à Luxembourg-Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1579. -Arrêté ministériel du 8 avril 2016.
- La maison sise 7, rue du Travail à Luxembourg-Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1578 -Arrêté ministériel du 8 avril 2016.
- La maison sise 9, rue du Travail à Luxembourg-Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1577. -Arrêté ministériel du 8 avril 2016.
- La maison sise 11, rue du Travail à Luxembourg-Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/2303. -Arrêté ministériel du 8 avril 2016.
- La maison sise 138, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 243/1901. -Arrêté ministériel du 17 juin 2016.
- La maison sise 140, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 243/1470. -Arrêté ministériel du 17 juin 2016.
- La maison sise 142, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous les numéros 241/1360 et 241/1361. -Arrêté ministériel du 17 juin 2016.
- La maison sise 144, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous les numéros 241/1348 et 241/1349. -Arrêté ministériel du 17 juin 2016.
- La maison sise 146, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 239/1397. -Arrêté ministériel du 17 juin 2016.
- La maison sise 148, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous les numéros 234/1451 et 234/1450. -Arrêté ministériel du 17 juin 2016.
- La maison sise 150, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous les numéros 234/1449 et 234/1448. -Arrêté ministériel du 17 juin 2016.
- La maison sise 152, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 234/1814. -Arrêté ministériel du 17 juin 2016.
- La maison sise 11, rue de Bastogne, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 138/2024. - Arrêté ministériel du 30 septembre 2016.
- La maison sise 145, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1604. – Arrêté ministériel du 26 juin 2018.
- La maison sise 147, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1603. – Arrêté ministériel du 26 juin 2018.
- La maison sise 149, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1602. – Arrêté ministériel du 26 juin 2018.
- La maison sise 151, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1601. – Arrêté ministériel du 26 juin 2018.
- La maison sise 153, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1600. – Arrêté ministériel du 26 juin 2018.
- La maison sise 155, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1599. – Arrêté ministériel du 26 juin 2018.
- La maison sise 157, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1598. – Arrêté ministériel du 26 juin 2018.
- La maison sise 159, rue de Beggen, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 424/1597. – Arrêté ministériel du 3 septembre 2018.

B e l a i r :

- La maison sise 42, avenue Gaston Diderich, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 601/2922. - Arrêté ministériel du 21 septembre 2007.
- La maison sise 44, avenue Gaston Diderich, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 601/2921. - Arrêté ministériel du 21 septembre 2007.

- La maison sise 3, rue Alexandre Fleming, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 61/5068. - Arrêté ministériel du 10 avril 2013.
- Les immeubles sis 50a, avenue Gaston Diderich, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 613/6793. - Arrêté ministériel du 26 janvier 2015.

B o n n e v o i e :

- L'immeuble sis 5, Cour du Couvent (coin rue Charles Gounod), inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section Hob de Bonnevoie, sous le numéro 715/4666. - Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- Les immeubles sis 8, Place du Parc, 1, rue Charles Gounod et 3, rue Charles Gounod, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section Hob de Bonnevoie, sous les numéros 715/4140, 715/4771 et 715/4772. -Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- L'immeuble sis 5, rue Charles Gounod, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie, sous le numéro 715/4665. - Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- Les immeubles sis 10, Place du Parc, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section Hob de Bonnevoie, sous le numéro 715/4141. - Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- Les immeubles sis 12 et 14, Place du Parc, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section Hob de Bonnevoie, sous les numéros 714/4908 et 714/4770. - Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- L'immeuble sis 6, rue de Bonnevoie, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie, sous le numéro 587/2328. – Arrêté ministériel du 14 novembre 2017.
- L'immeuble sis 2-4, rue de Bonnevoie, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie, sous le numéro 587/5870. – Arrêté ministériel du 14 novembre 2017.
- L'immeuble sis 40, rue Pierre Hentges, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie, sous le numéro 550/3941. – Arrêté ministériel du 3 septembre 2018.

C l a u s e n :

- L'immeuble sis 5, plateau Altmünster, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LA de Clausen, sous le numéro 282/823. – Arrêté ministériel du 26 janvier 2018.

D o m m e l d a n g e :

- La maison sise 22, Raspert, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EB de Dommeldange, sous le numéro 4/2722. - Arrêté ministériel du 27 novembre 2013.

E i c h :

- L'immeuble « ancienne forge » inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section E d'Eich, sous le numéro 417/1345. -Décision ministérielle du 10 octobre 1986.
- L'immeuble dit « Maison Wurth » avec la place et le garage attenants, sis 2, place Dargent, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section E d'Eich, sous les numéros 214/2705 et 141/2648. –Décision ministérielle du 23 février 1988.
- L'immeuble sis 13, place Dargent, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section EE d'Eich, sous le numéro 154/1635. - Arrêté ministériel du 26 mars 2013.
- La maison sise 15, Place Dargent, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section EE d'Eich, sous le numéro 154/2126. - Arrêté ministériel du 25 juillet 2013.
- Les immeubles sis 79 et 79A, Côte d'Eich, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section EE d'Eich, sous les numéros 208/2562 et 208/2561. - Arrêté ministériel du 26 janvier 2015.
- L'immeuble sis 12, rue d'Eich, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section EE d'Eich, sous le numéro 58/1387. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.

- L'immeuble sis 14, rue d'Eich, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section EE d'Eich, sous le numéro 58/1388. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.

G r u n d :

- Les immeubles inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section D de Grund, sis Montée du Grund, sous les numéros 300/358 (2, *Montée du Grund*), 299 (4, *Montée du Grund*), 296 (8, *Montée du Grund*), 289/65 (16, *Montée du Grund*), 288 (18, *Montée du Grund*), 287 (20, *Montée du Grund*), 291 et 292. -Arrêté ministériel du 18 janvier 1979.

- Les immeubles de la rue Munster, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 111/331 (*cour 3, rue Munster*), 112/332 (*cour 3, rue Munster*), 112/333 (*cour 5-7, rue Munster*), 114 (1, *rue Munster*), 115 (3, *rue Munster*), 117/387 (5-7, *rue Munster*), 117/388 (*mur 5-7, rue Munster*), 122/39 (*place 13, rue Munster*), 123 (*place 13, rue Munster*), 124/164 (13, *rue Munster*), 125/129 (15, *rue Munster*), 127/165 (17, *rue Munster*), 128 (19, *rue Munster*), 130/1 (21, *rue Munster*), 132/230 (23, *rue Munster*), 137/111 (20, *rue Munster*), 139/112, 139/193 (18, *rue Munster*), 150/369 (20a-22, *rue Munster*), 214 (16, *rue Munster*), 215 (14, *rue Munster*), 216/117 (12, *rue Munster*), 218/118 (10, *rue Munster*), 219 (8, *rue Munster*), 221/140 (6, *rue Munster*), 223/178 et 225 (226/398 4, *rue Munster*). –Décision ministérielle du 5 janvier 1988.

- Les immeubles avec places attenantes, sis rue Plaetis, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section C de Grund, sous les numéros 105/384 (3, *rue Plaetis*) et 106/386 (5, *rue Plaetis*). -Arrêtés ministériels du 29 décembre 1989 et 7 février 1990.

- La partie du rempart ayant fait partie de l'écluse de Grund, sise à Luxembourg-Grund entre la rue St-Ulric et les roches du plateau du St-Esprit, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LC de Grund, sous le numéro 58/216. -Arrêté ministériel du 21 septembre 2000.

- L'immeuble sis à Luxembourg-Grund, 20, rue de Trèves, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LC de Grund, sous les numéros 195/352 et 196/353. -Arrêté ministériel du 30 avril 2003.

- La maison sise 10, rue St-Ulric, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LC de Grund, sous le numéro 280/205. -Arrêté ministériel du 24 mai 2013.

- La maison sise 4a, Montée du Grund, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LC de Grund, sous le numéro 298. –Arrêté du 24 janvier 2017.

L u x e m b o u r g - H a m m :

- Les immeubles sis 5, rue Haute, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section HaA de Hamm, sous le numéro 435/5586. -Arrêté ministériel du 11 septembre 2009.

- La maison sise 17, rue de la Montagne, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HaA de Hamm, sous le numéro 478/6373. - Arrêté ministériel du 7 août 2014.

- Le domaine du Scheidhof, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HaA de Hamm, sous les numéros 641/1242, 635/2100, 640/791, 635/359, 636/0, 637/0, 639/4606, 629/2099 et 634/445. – Arrêté ministériel du 13 septembre 2018.

H o l l e r i c h :

- Les bâtiments avec places attenantes sis 13 et 15, route d'Esch, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Hollerich, sous les numéros 267/3233 et 267/3234. -Arrêtés ministériels des 17 mars 1989 et 15 mars 1990.

- L'immeuble sis 38, rue de la Semois, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 267/8001. - Arrêté ministériel du 26 mars 2013.

- L'immeuble sis 40, rue de la Semois, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 267/8003. - Arrêté ministériel du 26 mars 2013.

- L'immeuble sis 42, rue de la Semois, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 267/5072. - Arrêté ministériel du 26 mars 2013.
- Les immeubles sis 82-84, rue Adolphe Fischer, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous les numéros 380/2862 et 380/3324. – Arrêté ministériel du 26 mars 2013.
- La maison sise 47, rue Michel Rodange, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 345/3519. - Arrêté ministériel du 24 mai 2013.
- La maison sise 36, rue Michel Welter, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 345/8042. - Arrêté ministériel du 27 novembre 2013.
- L'immeuble sis 101, rue Adolphe Fischer, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 380/4990. – Arrêté ministériel du 9 février 2018.
- La maison sise 1, rue des Girondins, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 59/3055. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.
- La maison sise 3, rue des Girondins, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 59/3056. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.
- Les immeubles sis 32-34, rue de la Semois et 1, 3, 5 et 7, rue des Jardiniers, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous les numéros 268/5632, 268/5631, 268/5633, 268/5634, 268/5635 et 268/5636. – Arrêté ministériel du 6 mars 2018.
- L'immeuble sis 61, rue Adolphe Fischer, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 345/2577. – Arrêté ministériel du 13 novembre 2018.
- Le jardin du presbytère de Hollerich, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 81/7138. – Arrêté ministériel du 22 avril 2021.

L u x e m b o u r g - G a r e :

- La maison avec place, dite « Hôtel de Paris » sise à Luxembourg, coin de la Place de Paris et de l'Avenue de la Liberté, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section D de la Basse-Pétrusse, sous le numéro 143/1006. – Arrêté ministériel du 6 juillet 1978.
- Le bâtiment avec place attenante, sis 122, rue Adolphe Fischer, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section A de Hollerich, sous le numéro 401/2187. - Arrêté ministériel du 13 février 1989.
- Le bâtiment dit « Hôtel Alfa » sis 16, place de la Gare, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Hollerich, sous le numéro 419/5353. - Arrêté ministériel du 14 mai 1991.
- L'immeuble sis 11, rue de Bonnevoie, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LD de la Basse Pétrusse, sous le numéro 3/558. - Arrêté ministériel du 21 septembre 2007.
- Les immeubles sis 4, rue du Fort Wallis, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section LD de la Basse Pétrusse, sous le numéro 3/1316. - Arrêté ministériel du 9 février 2012.
- L'immeuble dit « ACCINAUTO » sis 36, place de la Gare / 24, rue d'Epernay, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich, sous le numéro 405/6214. - Arrêté ministériel du 9 septembre 2015.
- L'immeuble sis 29, avenue de la Gare, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LD de la Basse Pétrusse, sous le numéro 3/337. - Arrêté ministériel du 30 octobre 2015.

L i m p e r t s b e r g :

- La maison et ses dépendances sises 26, rue Saint-Mathieu, inscrites au cadastre de la commune de la Ville de Luxembourg, section E de Limpertsberg, sous le numéro 307/422. – Décision ministérielle du 23 octobre 1986.
- Les immeubles avec les places attenantes, sis 1, rue Léandre-Lacroix, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section A de Rollingergrund, sous les numéros 687/3845 et 687/3846. - Arrêté ministériel du 3 juillet 1990.

- Le bâtiment avec la place attenante, sis 17, rue Guillaume Schneider, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Limpertsberg, sous le numéro 110/3723. - Arrêté ministériel du 16 juillet 1990.
- L'immeuble sis 33, avenue de la Faïencerie, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 16/3349. - Arrêté ministériel du 26 mars 2012.
- Les immeubles sis 42 et 44, avenue Pasteur, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous les numéros 77/2147 et 77/2070. - Arrêté ministériel du 30 avril 2012.
- L'immeuble sis 1, rue Antoine Zinnen, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 77/2068. - Arrêté ministériel du 30 avril 2012.
- Les immeubles sis 3 et 5 rue Antoine Zinnen, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous les numéros 77/2067 et 77/2231. - Arrêté ministériel du 30 avril 2012.
- L'immeuble sis 7, rue Antoine Zinnen, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 77/2230. - Arrêté ministériel du 30 avril 2012.
- La maison sise 22, rue des Cerisiers, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 122/4442. - Arrêté ministériel du 9 août 2012.
- La maison sise 24, rue des Cerisiers, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 122/3593. - Arrêté ministériel du 9 août 2012.
- L'immeuble sis 7, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/2305. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 9, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/2306. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 11, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/2122. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 13, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/2123. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 15, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/2001. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 17, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/2002. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 23, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/2124. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 25, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/1634. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 27, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/1635. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 23, avenue Pasteur, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/2175. - Arrêté ministériel du 14 septembre 2012.
- L'immeuble sis 19, rue Alfred de Musset, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/2003. - Arrêté ministériel du 29 janvier 2013.
- La maison sise 18, rue des Glacis, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 180/2992. - Arrêté ministériel du 26 mars 2013.
- Les immeubles sis 65-67, avenue de la Faïencerie, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 627/3044. - Arrêté ministériel du 21 juillet 2014.
- La maison sise 7a, rue des Glacis, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 134/4250. - Arrêté ministériel du 6 avril 2016.
- La maison sise 25, rue Ermesinde, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous les numéros 56/1781 et 56/4420. - Arrêté ministériel du 6 février 2017.
- La maison sise 28, rue Alfred de Musset, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/1521. - Arrêté ministériel du 18 juillet 2017.
- La maison sise 30, rue Alfred de Musset, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 45/1520. - Arrêté ministériel du 18 juillet 2017.

- Le château d'eau sis avenue du Bois à Luxembourg-Limpertsberg, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 115/1324. – Arrêté ministériel du 9 novembre 2017.
- Le monument (grotte mystique) dit « Péïter Onrou » et le crucifix qui surmonte la grotte, sis sur le rocher de Saint-Crépin, à mi-hauteur de la montée de la côte d'Eich, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 196/3292. – Arrêté ministériel du 9 novembre 2017.
- Le Lycée des Arts et Métiers sis 19, rue Guillaume Schneider, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 111/4430. – Arrêté ministériel du 28 novembre 2017.
- Le Lycée de Garçons sis 41A, avenue Victor Hugo, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 77/1774. – Arrêté ministériel du 28 novembre 2017.
- Les deux bâtiments historiques sis 74, avenue Pasteur/ 59A, avenue Victor Hugo, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 74/3698. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.
- L'ancien pensionnat St Joseph ainsi que l'allée d'arbres situées à l'arrière du bâtiment principal, repris sur une partie graphique en rouge pointillé et sis 188, avenue de la Faïencerie, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 706/4574. – Arrêté ministériel du 26 juin 2018.
- L'immeuble sis 94, avenue Pasteur, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous le numéro 74/2548. – Arrêté ministériel du 19 juillet 2018.
- Les immeubles sis 23, 25 et 25a, avenue de la Faïencerie, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous les numéros 26/4550, 26/4549, 26/4548, 26/4547 et 26/4546. – Arrêté ministériel du 3 septembre 2018.
- Les immeubles sis 35-37, avenue Victor Hugo, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section LE de Limpertsberg, sous les numéros 83/1753 et 83/4569. – Arrêté ministériel du 18 mars 2019.

L u x e m b o u r g - V i l l e :

- Les immeubles sis rue Large inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 548/310 (3, *rue Large*), 546 (2, *rue Large*), 547 (1, *rue Large*). -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.
- Les immeubles sis rue Wiltheim, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 340/831 et 341/1494 (12-14, *rue Wiltheim*), 343/889 (10, *rue Wiltheim*), 344/663 (8, *rue Wiltheim*), 345/634 (6, *rue Wiltheim*), 348 et 349 (4, *rue Wiltheim*). -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.
- Les immeubles sis 1, 3, 6, 8, 10 et 12 rue Sigefroi, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 351/1852 (3, *rue Sigefroi*), 333 (1, *rue Sigefroi*), 544/1937 (12, *rue Sigefroi*), 561/2128, 560, 559/640 (561/2428 - 8, 6 et 10, *rue Sigefroi*). -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.
- L'immeuble sis 11, rue de la Boucherie, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 358. -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.
- Les immeubles sis rue de la Loge, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 595 (9, *rue de la Loge*), 549/2171 (5-7, *rue de la Loge*), 557 (4, *rue de la Loge*), 556 et 555 (6, *rue de la Loge*), 554 (*cour - îlot gastronomique Fëschmaart*), 553/57 (8-8b, *rue de la Loge*). -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.
- L'immeuble sis rue du Rost, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 564/1670. -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.
- Les immeubles sis rue de l'Eau, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 593/2119 (26, *rue de l'Eau*), 592 (30, *rue de l'Eau*), 591 (32, *rue de l'Eau*) et 558/213. -Arrêté ministériel du 20 octobre 1961.

- Les immeubles sis rue Large, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 675 (23, *rue Large*), 674 (21, *rue Large*), 673 (19, *rue Large*), 672 (17, *rue Large*), 670/1613, 669 (13, *rue Large*), 668 (11, *rue Large*), 667 (9, *rue Large*), 665 (7, *rue Large*), 663/1938 (5, *rue Large*). -Arrêté ministériel du 15 décembre 1964.
- Le rez-de-chaussée avec les peintures murales du frère Abraham Gilson d'Orval de l'immeuble sis 11, rue du Nord, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 318/1888 et 318/1936. - Arrêté ministériel du 8 juin 1970.
- L'immeuble avec cour, sis 4, rue de la Reine, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 623/146. -Arrêté ministériel du 25 juin 1974.
- La maison avec cour, sise 7, place d'Armes, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 411/666. -Arrêté ministériel du 5 mars 1975.
- Les parcelles et immeubles sis rue du Curé, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 361/177 (1, *rue du Curé*), 362/110 (3, *rue du Curé*), 362/170 (5, *rue du Curé*), 244/1555 (5a, *rue du Curé*), 406/159 (10, *rue du Curé*), 401/769 (14 + 16, *rue du Curé*), 394/2269 (30, *rue du Curé*). -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- Les immeubles, sis rue Chimay, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 467 (3, *rue Chimay*), 472/185 (13, *rue Chimay*), 475/118 (17, *rue Chimay*), 476/108 (19, *rue Chimay*). -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- L'immeuble, sis 5, place d'Armes, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous le numéro 410/1585. -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- Les immeubles sis rue Génistre, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 361/177 (4, *rue Génistre*), 271/257 (6, *rue Génistre*). -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- Les immeubles sis Grand-Rue, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 242/367 (19, *Grand-Rue*), 244/1885 (23, *Grand-Rue*), 288 (2, *Grand-Rue*), 287/1600 (287/2380 - 4, *Grand-Rue*), 286/2225 (286/2379 - 6, *Grand-Rue*). -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- L'immeuble sis 2, rue Notre-Dame, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de la Ville-Haute, sous le numéro 502/1630. -Arrêté ministériel du 5 mai 1978.
- L'immeuble avec les places attenantes sis 1-3, rue Marché-aux-Herbes, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, sous les numéros 289/1416 et 291. -Arrêté ministériel du 30 novembre 1989.
- L'immeuble sis 8, Grand-Rue (ancienne « Mouerenapdikt »), inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 285/478. Cette inscription concerne essentiellement l'entrée avec les deux panneaux convexes en céramique. -Arrêté ministériel du 8 mai 2009.
- L'immeuble sis 9-11, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 306/2000. - Arrêté ministériel du 29 novembre 2012.
- L'immeuble sis 13-17, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 238/2032. - Arrêté ministériel du 29 novembre 2012.
- Les maisons sises 15 et 17, rue de la Chapelle, inscrites au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous les numéros 788/1541, respectivement 788/1618. - Arrêté ministériel du 26 mars 2013.
- Le Lycée Robert Schuman sis 1, boulevard Emmanuel Servais, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 796/2654. - Arrêté ministériel du 28 novembre 2017.
- L'immeuble sis 11, Côte d'Eich, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, sous le numéro 209/2431. - Arrêté ministériel du 5 septembre 2018.

Merl :

- La ferme dite « d'Schlass » avec les dépendances, les jardins et la place attenants, sise 20, rue des Celtes, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Merl-Sud, sous les numéros 808, 808/2, 805/2297, 806/2298. – Arrêté ministériel du 3 mars 1989.
- La vieille partie de l'église avec son clocher ancien, sise rue de Merl, sur une partie de la parcelle, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Merl-Sud, sous le numéro 817/3340. - Arrêté ministériel du 13 mars 1989.
- Les bâtiments et terrains attenants sis 2, 6, 8 et 10, rue de la Barrière, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Merl-Sud, sous les numéros 766/4268, 758/5133, 750/5210, 749 et 748. - Arrêtés ministériels des 1^{er} mars 1989, 13 mars 1989 et 3 août 1989.
- L'ancienne ferme sise 18-20, rue de Saint-Hubert, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoE de Merl-Sud, sous le numéro 825/4699. - Arrêté ministériel du 2 décembre 2013.
- L'immeuble sis 165, rue de Merl, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoE de Merl-Sud, sous le numéro 813/3005. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.

Neudorf :

- Les immeubles sis 271, rue de Neudorf, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section ED de Neudorf, sous le numéro 90/4507. - Arrêté ministériel du 26 mars 2013.
- La maison sise 118, rue de Neudorf, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section ED de Neudorf, sous le numéro 559/3135. - Arrêté ministériel du 29 septembre 2014.
- L'immeuble sis 41, rue du Grünwald, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section ED de Neudorf, sous le numéro 299/2725. – Arrêté ministériel du 3 décembre 2018.
- L'immeuble sis 39, rue du Grünwald, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section ED de Neudorf, sous le numéro 299/2726. – Arrêté ministériel du 23 avril 2019.

Pfaffenthal :

- L'ancienne fabrique de moutarde sise 69, rue Mohrfels, avec toute son installation, la place attenante, la maison contiguë avec sa place, sise 67, rue Mohrfels, inscrites au cadastre de la Ville de Luxembourg, section B de Pfaffenthal, sous les numéros 219/424 et 215. - Décision ministérielle du 10 décembre 1987.
- La cheminée de l'ancienne station de pompage d'eau sise rue Laurent Ménager, inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section E de Limpertsberg, sous le numéro 227/2497. - Décision ministérielle du 20 avril 1984.
- La maison sise 35, rue Vauban, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section LB de Pfaffenthal, sous le numéro 271/516. – Arrêté ministériel du 17 octobre 2017.

Pulvermühle :

- Les immeubles de l'ancien site industriel sis 3, rue du Fort Dumoulin, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section HaB de Pulvermühle, sous le numéro 60/1915. - Arrêté ministériel du 2 mai 2012.

Rollingergrund :

- L'immeuble sis 311, rue de Rollingergrund, inscrit au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 230/3323. - Arrêté ministériel du 9 août 2012.
- La maison sise 63, rue Jean-Pierre Huberty, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 983/3566. - Arrêté ministériel du 21 mars 2016.

- La maison sise 48, rue de Rollingergrund, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 599/4243. – Arrêté ministériel du 1 février 2018.
- La maison sise 50, rue de Rollingergrund, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 599/4533. – Arrêté ministériel du 1 février 2018.
- La maison sise 1, rue Henri Tudor, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 15/2341. – Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.
- La maison sise 3, rue Henri Tudor, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 15/2340. – Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.
- La maison sise 5, rue Henri Tudor, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 15/2339. – Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.
- La maison sise 99, rue Jean-François Boch, inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund, sous le numéro 15/3431. – Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.

W a n d m i l l e n :

- Les vestiges du Moulin à vent et de ses deux annexes sises au lieu appelé communément « op der Wandmillen », sur un terrain faisant partie de la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 60/5950. Est compris dans la mesure de protection la parcelle de terrain d'une contenance de 7 à 50 ca entourant les trois bâtisses et se développant sur une longueur de 30 mètres le long de la rue « Val Fleuri » et sur une profondeur à partir de ladite rue, tel que repris sur le plan joint à l'arrêté ministériel. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.

W e i m e r s k i r c h :

- Les immeubles sis 10, rue München-Tesch, inscrits au cadastre de la commune de Luxembourg, section EC de Weimerskirch, sous le numéro 403/6347. – Arrêté ministériel du 23 juillet 2020.

Commune de Mamer :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

C a p e l l e n :

- La maison de maître avec son jardin-parc sise 82, route d'Arlon, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap, sous les numéros 46/1351 et 178/1352 et la parcelle cadastral numéro 823/2455, inscrite au cadastre de la commune de Kehlen, section B d'Olm. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.

H o l z e m :

- La ferme sise 7, Neiewee, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem, sous les numéros 703/4590 et 687/4599. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 février 2017.

M a m e r :

- Le site archéologique au lieu-dit « Juckelsbësch », inscrit au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer, sous le numéro 1727/3077. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Les immeubles sis sur le site de la « Gaaschtmillen », inscrits au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord, sous les numéros 1626/4887 et 1626/4889. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 juin 2020.

- Le bâtiment voyageur de la Gare de Mamer inscrit au cadastre de la Commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 457/4782. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.
- L'immeuble sis 3, route de Dippach, inscrit au cadastre de la Commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 220/7966. – Arrêté ministériel du 20 janvier 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

M a m e r :

- Les terrains inscrits au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord, aux lieux-dits « in den Woosen » et « Woosenberg », sous les numéros 1667/3079, 1668, 1671/3098, 1694, 1694/3, 1694/4, 1694/1903. – Arrêté ministériel du 18 octobre 1973.

Commune de Manternach:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e r b o u r g :

- Le vestige de la Kernburg et du fossé du vieux château de Berbourg, situé sur les parcelles cadastrales numéros 1503/4051 (ancien numéro cadastral 1503/3895), 1509/4063 (ancien numéro cadastral 1509/883), 1481/3772, 1508/4060 (ancien numéro cadastral 1508/1860), 1508/3950, 1508/3951, 1507/3812, 1507/4053 (ancien numéro cadastral 1507/3824) et 1507/4055 (ancien numéro cadastral 1507/1454), inscrits au cadastre de la commune de Manternach, section E de Berbourg. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

M a n t e r n a c h :

- Les immeubles et parcelles sis 10, Syrdallstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Manternach, section B de Manternach, sous les numéros 65/2748, 67/2749 et 72/2750. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.
- L'église de Manternach, avec le cimetière et la grotte de Lourdes et la maison communale sise 3, Kierchewee, inscrite au cadastre de la commune de Manternach, section B de Manternach, sous le numéro 29/3594, 29/3595, 30/3925 et 176/895. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- L'immeuble sis 2, Schorenschaff, inscrit au cadastre de la commune de Manternach, section B de Manternach, sous le numéro 1838/3157. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.
- Le silo à grain de l'ancien moulin « Fell », inscrit au cadastre de la Commune de Manternach, section B de Manternach, sous le numéro 137/3956. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.
- L'aqueduc de Manternach avec ses ouvrages connexes, inscrit au cadastre de la Commune de Manternach, section B de Manternach, sous les numéros 420/3939, 420/3938, 420/3940, 420/3937, 413/694, 414/818, 415/820 et 415/819. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- Les immeubles de l'ancien moulin « Fell », inscrits au cadastre de la Commune de Manternach, section B de Manternach, sous le numéro 137/4273. – Arrêté ministériel du 20 janvier 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e r b o u r g :

- Les vestiges de la basse-cour du vieux château de Berbourg, situés sur les parcelles cadastrales numéros 1479/4049, 1472/3976, 1469/3974, 1470/3975, 1465/3972, 1463/0, 1460/0, 1452/2734, 1477/4047, 1462/0, 1456/0, 1457/0, 1458/0, 1455/0, 1492/0, 1495/4072, 1490/2867, 1491/2868, 1495/4072, 1501/4073, 1501/3806, 1501/3805, 1503/4051, 1507/4053, 1507/4058, 1507/4055, 1507/4074, 1489/2625, 1489/2624, 1483/3695, 1483/3642, 1483/3694, 1483/3640, 1480/1685, 1503/3809 et 1502/3894. - Arrêté ministériel du 30 mars 2018.

Commune de Mersch :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E s s i n g e n :

- La maison avec grange et étables (maison 6), située à Essingen, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section A d'Essingen, sous les numéros 124/351, 124/350 et 124/352. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 décembre 2015.
- Le moulin « Monen » avec barrage et canal, inscrit au cadastre de la Commune de Mersch, section A d'Essingen, sous les numéros 135/273, 136/199 et 139/79. – Arrêté ministériel du 2 août 2022.

M e r s c h :

- La place avec substructions romaines, sise à Mersch, au lieu-dit « Op Mies », faisant partie des parcelles numéros 630/3838 et 638/4043, inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch. - Arrêté ministériel du 29 octobre 1969.
- L'immeuble dit « Maison Mayrisch » avec place et jardin, sis 11, rue Nicolas Welter, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 319/3816. -Arrêté ministériel du 30 janvier 1979.
- Le château de Mersch avec tout ce qui l'entoure, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 390/3532, 390/2049, 391/2052, 392 et 392/2051. -Arrêté ministériel du 17 mars 1980.
- Le bâtiment dit « Maison Servais » avec la place et le jardin attenant, sis 2, rue Servais, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 736/4056 et 735/3277. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 mars 1990.
- L'immeuble sis 76, rue Nicolas Welter, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 462/6047. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 2020.
- L'ensemble « Gare de Mersch », comprenant les immeubles suivants : « Bahnhof », « Stellwerk », et « Brunnenturm », inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 1939/6474, 1939/6477 et 1923/6357, dont les alentours des bâtiments classés, se situant sur les parcelles 1939/6474 et 1939/6477, constituent un périmètre de protection, cela sur une distance de 2,5 mètre à compter du seuil de la façade des bâtiments. –Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 septembre 2020.
- L'immeuble dit « Bahnhofsgaststätte » sis 28, rue de la Gare, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 1939/6476, et dont les alentours du bâtiment classé, se situant sur la parcelle 1939/6476, constituent un périmètre de protection, cela sur une distance de 2,5 mètres à compter du seuil de la façade de ce bâtiment. –Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 septembre 2020.

- L'immeuble sis 2, place de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 399/4541. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.
- L'immeuble sis 26, rue Nicolas Welter, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 423/1531 et 422/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 novembre 2020.
- La chapelle Enelter avec alentours, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, sous les numéros 598/4003, 598/4004, 592/1818, 598/1892 et 599/827. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 2 avril 2021 et 2 juin 2021.
- Le site archéologique « Wichtelcheslay » délimité par une partie graphique, inscrit au cadastre de la Commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 1858/1417. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 2 juin 2021.

P e t t i n g e n :

- Les ruines du château de Pettingen, inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section B de Pettingen, sous le numéro 21. -Arrêté ministériel du 20 janvier 1939.
- Les immeubles sis 22, rue du Château, inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section B de Pettingen, sous le numéro 17/1267. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

R e c k a n g e :

- L'immeuble sis 54, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, sous le numéro 407/3286. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 avril 2005.
- Le menhir préhistorique du « Béisenerbiert », situé sur la parcelle numéro 1153/2766 du cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange. –Arrêté du Conseil de Gouvernement du 02 juin 2017.

R o l l i n g e n :

- La maison sise 22, rue de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section E de Rollingen, sous le numéro 220/1840. –Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 mars 2017.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e r i n g e n :

- Le chêne (*Quercus* sp.) au lieu-dit « im Riedelchen » inscrit sous le numéro cadastral D 793 (sur le rocher « Kluckelay »). -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- La chapelle et son site, inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, sous les numéros 46 et 47. -Décision ministérielle du 24 juillet 1984.

M e r s c h :

- L'immeuble dit « Maison Linden » (4, rue de Colmar Berg) inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G, sous le numéro 740/4086. -Arrêté ministériel du 10 février 1978.
- Les immeubles, inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section G, sous le numéro 318/3815, sis 13, rue Nicolas Welter. -Arrêté ministériel du 28 juin 1978.
- La maison sise 62, rue d'Arlon, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 983/4774. –Arrêté ministériel du 19 mai 2017.

- L'ancienne ferme sise 95, rue Nicolas Welter, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 221/3299. – Arrêté ministériel du 13 novembre 2018.
- L'immeuble sis 28, rue de Beringen, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 1931/6561 et 1931/6377. – Arrêté ministériel du 18 février 2019.
- Le sentier se trouvant à l'arrière de l'immeuble sis 28, rue de Beringen, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 1933/6386. – Arrêté ministériel du 13 décembre 2019.

P e t t i n g e n :

- L'immeuble sis 5, um Weyer, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section B de Pettingen, sous le numéro 77/1235. – Arrêté ministériel du 8 juin 2018.

R e c k a n g e :

- Le pavillon de chasse, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, sous le numéro 1589/2708. – Arrêté ministériel du 12 septembre 2017.
- L'ancienne ferme sise 26, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, sous le numéro 476/3353. – Arrêté ministériel du 5 octobre 2018.

R o l l i n g e n :

- Le hêtre (*Fagus sylvatica*) au lieu-dit « Ahlheck » parcelle 4, au bord du chemin Rollingen-Schoos. - Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- La ferme sise 94, rue de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section E de Mersch, sous le numéro 124/2048. -Décision ministérielle du 1^{er} juillet 1985.

S c h o e n f e l s :

- Le château avec annexe et parc, inscrit au cadastre de la commune de Mersch, section H de Schoenfels, sous partie du numéro 46/981. -Arrêté ministériel du 1^{er} février 1973.
- L'ancien moulin sis 1, rue du Moulin avec ses alentours, y inclus le barrage historique, inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section H de Schoenfels, sous les numéros 33/1218 et 185/1219. – Arrêté ministériel du 22 juillet 2019.
- Les alentours du Château de Schoenfels, inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section H de Schoenfels, sous le numéro 46/1074. – Arrêté ministériel du 23 octobre 2019.

Immeubles et objets qui font objet de la publication de l'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Mersch aux fins d'enquête publique :

Description	Adresse	Numéro cadastral
Maison d'habitation	10, rue d'Arlon, MERSCH	928/5471
Maison d'habitation	19, rue d'Arlon, MERSCH	930/6244
Maison d'habitation	32, rue d'Arlon, MERSCH	929/5887
Maison d'habitation avec jardin	51, rue d'Arlon, MERSCH	936/5955, 936/5954
Maison d'habitation	55, rue d'Arlon, MERSCH	936/4524
Maison d'habitation	62, rue d'Arlon, MERSCH	983/4774
Maison d'habitation	67, rue d'Arlon, MERSCH	938/4463
Ensemble de deux maisons d'habitation	93, rue d'Arlon, MERSCH	983/3768
	95, rue d'Arlon, MERSCH	983/3769
Croix de chemin	1, rue d'Arlon, MERSCH	719/5339, LUREF E 75523/N 90658
Maison d'habitation	35, rue Comte J.-F. d'Autel, MERSCH	638/4119
Maison d'habitation	6, rue de Beringen, MERSCH	743/6684
Maison d'habitation avec sentier	28, rue de Beringen, MERSCH	1931/6377, 1931/6561, 1933/6386
Maison d'habitation	32, rue de Beringen, MERSCH	1928/6363
Monument national de l'indépendance	Rue du Camping, sans n°, MERSCH	1577/3537, 1577/3538
Réservoir d'eau	Rue du Camping, sans n°, MERSCH	1576/3686
Maison d'habitation	1, rue de la Chapelle, MERSCH	531/5162
Maison d'habitation	1, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	732/5098
Maison d'habitation et commerce	12, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	739/3576
Dépôt et atelier	20, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	718/3028
Station de transformation	25, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	372/6775

Maison d'habitation et commerce	29, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	366/5728
Maison d'habitation et atelier	29A, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	366/5728
Maison d'habitation	31, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	366/5727
Maison d'habitation	44, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	383/3788
Maison d'habitation et café	50, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	388/4171
Ecole	57, rue Grande-Duchesse Charlotte, MERSCH	368/5907
Croix de chemin	rue de Colmar-Berg, sans n°, MERSCH	740/4977
Immeuble	4, rue de Colmar-Berg, MERSCH	740/4977
Maison d'habitation avec annexes	5-7, rue de Colmar-Berg, MERSCH	721/3773
Maison d'habitation et commerce	12, rue de Colmar-Berg, MERSCH	742/4978
Ensemble de quatre maisons	11, 13, 15, 17, rue de Colmar-Berg, MERSCH	928/3511, 928/3512, 928/3513, 928/3514
Maison d'habitation	29, rue de Colmar-Berg, MERSCH	928/4769
Maisons d'habitation	33-35, rue de Colmar-Berg, MERSCH	929/4773
Grotte	37, rue de Colmar-Berg, MERSCH	920/7183 LUREF : E75356/N90922
Maison d'habitation avec annexe	2, place de l'Eglise, MERSCH	399/4541, 399/4174
Eglise	Place de l'Eglise, sans n°, MERSCH	663/181
Immeuble	6, rue de la Gare, MERSCH	733/6862

Ensemble de gare, buffet, tour d'eau et poste d'aiguillage	28, 30, 32 + sans n°, rue de la Gare, MERSCH	1939/6474, 1939/6477, 1923/6357, dont les alentours des bâtiments classés, se situant sur les parcelles 1939/6474 et 1939/6477, constituent un périmètre de protection, cela sur une distance de 2,5 mètre à compter du seuil de la façade des bâtiments 1939/6476, dont les alentours du bâtiment classé, se situant sur la parcelle 1939/6476, constituent un périmètre de protection, cela sur une distance de 2,5 mètres à compter du seuil de la façade de ce bâtiment
Maison d'habitation et ancienne hostellerie	4, Hunnebour, MERSCH	1812/6655
Maison d'habitation	17, rue Lankheck, MERSCH	546/5084
Croix de chemin	Rue Lankheck, sans n°, MERSCH	453/5144
Maison d'habitation	4, rue Jean Majerus, MERSCH	353/6990
Immeuble	7, rue Jean Majerus, MERSCH	347/2644
Maison d'habitation	8, rue Jean Majerus, MERSCH	343/2645
Pavillon	Rue Jean Majerus, sans n°, MERSCH	346/4388
Maisons d'habitation et commerce	10 + 11 + 12, place Saint-Michel, MERSCH	396/3654
Maisons d'habitation et annexes	16, place Saint-Michel, MERSCH	334/4964
Tour	Place Saint-Michel, sans n° MERSCH	349/161
Château de Mersch	Place Saint-Michel, MERSCH	391/3911, 390/4010, 390/4011, 390/4012, 392/6942 en partie (détails sur plan)
Maison d'habitation	12, rue Mies, MERSCH	654/4288

Maison d'habitation	14, rue Mies, MERSCH	652/4047
Maison d'habitation	7C, rue des Prés, MERSCH	701/7079
Maison d'habitation	58, rue des Romains, MERSCH	616/4308
Vestiges romains/site archéologique	Rue des Romains, sans n° MERSCH	638/4348
Immeuble	2, rue Emmanuel Servais, MERSCH	736/4056, 735/3277
Maison d'habitation	7, rue Emmanuel Servais, MERSCH	735/3694
Maison d'habitation	9, rue Emmanuel Servais, MERSCH	735/3348
Maison d'habitation	10, rue Emmanuel Servais, MERSCH	743/5473
Maison d'habitation	12, rue Emmanuel Servais, MERSCH	743/3368
Maison d'habitation	22, rue Emmanuel Servais, MERSCH	743/3632
Maison d'habitation	30, rue Emmanuel Servais, MERSCH	743/4948
Maison d'habitation	1, rue Nicolas Welter, MERSCH	333/3389
Maison d'habitation	2, rue Nicolas Welter, MERSCH	405/3692
Croix de chemin	Rue Nicolas Welter, sans n°, MERSCH	319/3816 (seulement la croix de chemin est digne de protection)
Maison d'habitation	12, rue Nicolas Welter, MERSCH	411/4971
Maison d'habitation et annexes	17, rue Nicolas Welter, MERSCH	317/2715
Maison d'habitation et atelier	18, rue Nicolas Welter, MERSCH	414/3657
Ferme avec jardin	26, rue Nicolas Welter, MERSCH	423/1531, 422/0
Ferme	47, rue Nicolas Welter, MERSCH	277/6763
Maison d'habitation d'une ferme	60, rue Nicolas Welter, MERSCH	440/5334

Maison d'habitation et atelier	74, rue Nicolas Welter, MERSCH	461/5855
Maison d'habitation	76, rue Nicolas Welter, MERSCH	462/6047
Maison d'habitation et atelier	89, rue Nicolas Welter, MERSCH	229/7114
Ferme	95, rue Nicolas Welter, MERSCH	221/6895
Chapelle	Rue Nicolas Welter, sans n° MERSCH	481/5596
Cimetière	Lieu-dit Op Mies, MERSCH	663/3602 (détails sur plan annexé)
Maison d'habitation	8, Beringerberg, BERINGEN	822/1819
Lavoir	Rue d'Ettelbruck, sans n°, BERINGEN	LUREF E76179/N91522 (le lavoir se trouve sur la voie publique)
Ancienne chapelle	24, rue d'Ettelbruck, sans n°, BERINGEN	46/2805
Maison d'habitation	49, rue d'Ettelbruck, sans n°, BERINGEN	486/2615
Ferme	60, rue d'Ettelbruck, sans n°, BERINGEN	567/1939
Croix de chemin	Rue de la Gare, sans n°, BERINGEN	81/2745
Ferme	3, rue Hurkes, BERINGEN	17/2794
Atelier	7, rue Irbicht, BERINGEN	108/2157
Maison d'habitation et annexes	22, Rouschtwee, BERINGEN	726/1660
Eglise et niche	Rue Wenzel, sans n°, BERINGEN	69/2803, 69/2804
Maison d'habitation	8, rue Wenzel, BERINGEN	54/1774
Réservoir d'eau	Rue Wenzel, sans n°, BERINGEN	725/2721
Ensemble des ouvrages hydrauliques	Lieu-dit Busch bei Binzert, BERINGEN	866/1059, 866/1057

Croix de chemin	Lieu-dit Hinter der Heck, BERINGEN	864/0
Maison d'habitation avec moulin et annexes	Maison 3, ESSINGEN	136/199, 135/273, 139/79
Ferme	Maison 5, ESSINGEN	132/272
Ferme	Maison 6, ESSINGEN	124/356, 124/355, 124/352
Eglise	Rue d'Ettelbruck, sans n°, MOESDORF	162/1776, 162/1777
Cimetière	Rue d'Ettelbruck, sans n°, MOESDORF	741/1735 (détails sur plan)
Ferme	13, rue d'Ettelbruck, sans n°, MOESDORF	169/1516, 166/1564
Maison d'habitation	21, rue d'Ettelbruck, sans n°, MOESDORF	164/1569, 161/738
Ferme	31, rue d'Ettelbruck, sans n°, MOESDORF	188/1868
Ferme et chapelle	6, rue de Glabach, MOESDORF	72/1769
Réservoir d'eau et lavoir	Lieu-dit Auf der Altesch, MOESDORF	426/1422
Ferme	Lieu-dit Scheierhaff, MOESDORF	572/0
Chapelle et cimetière	24, rue du Château, PETTINGEN	19/1230, 19/1231 (détails sur plan)
Ferme et chapelle	12, rue du Château, PETTINGEN	10/1026
Maison d'habitation et annexes	22, rue du Château, PETTINGEN	17/1267
Château de Pettingen	26, rue du Château, PETTINGEN	21/0, 20/0, 22/453
Ferme	32, rue du Château, PETTINGEN	30/1186
Maison d'habitation	41, rue du Château, PETTINGEN	45/29
Maison d'habitation	43, rue du Château, PETTINGEN	42/1199

Chapelle	Um Schlassgruef, sans n°, PETTINGEN	26/1251
Maison d'habitation	5, Um Weyer, PETTINGEN	77/1235
Mur	Um Weyer, sans n° PETTINGEN	309/928, 75/2, 75/984
Croix de chemin	Rue d'Arlon, sans n°, RECKANGE/Mersch	LUREF E 73333/ N 90749 (la croix de chemin se trouve sur la voie publique)
Croix de chemin	Rue d'Arlon, sans n°, RECKANGE/Mersch	LUREF E 73687/ N 90972 (la croix de chemin se trouve sur la voie publique)
Croix de chemin	Um Lehm, sans n°, RECKANGE/Mersch	558/1606
Ferme	1, rue Principale, RECKANGE/Mersch	326/3226
Ferme	21, rue Principale, RECKANGE/Mersch	365/2725
Ferme	26, rue Principale, RECKANGE/Mersch	476/3353
Ensemble église + presbytère	27 + 27A, rue Principale, RECKANGE/Mersch	376/4000, 375/0, 374/0
Ferme	29, rue Principale, RECKANGE/Mersch	373/3182
Maison d'habitation et annexe	30, rue Principale, RECKANGE/Mersch	468/3096
Ferme	35, rue Principale, RECKANGE/Mersch	380/2789
Château de Reckange, ferme	44A, rue Principale, RECKANGE/Mersch	436/3734
Maison d'habitation	54, rue Principale, RECKANGE/Mersch	407/3550, 407/3551, 407/3558, 407/3555, 407/3554, 410/3737, 407/3552, 407/3553, 410/3651, 407/3557
Maison d'habitation	9, rue de Septfontaines, RECKANGE/Mersch	939/4052
Menhir	Lieu-dit Besenerberg RECKANGE/Mersch	1153/2766

Chapelle et site	Lieu-dit Enelter Wois, RECKANGE/Mersch	598/4003, 598/4004, 592/1818, 598/1892, 599/827
Source captée	Lieu-dit Auf Giewel, RECKANGE/Mersch	1346/0
Maison de chasse	Lieu-dit Hingerboesch, RECKANGE/Mersch	1589/2708
Mur	Rue Grendel, sans n ^o , ROLLINGEN	6/2148
Centrale téléphonique	6, rue de Larochette, ROLLINGEN	233/1857
Maison d'habitation	1, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	233/1762
Maison d'habitation <i>Bahnwärterhäuschen</i>	2A, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	232/3039
Maison d'habitation et annexes	11, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	226/2478
Maison d'habitation	22, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	220/3158
Maison d'habitation	25, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	224/2720
Ferme	40, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	212/2447
Maison d'habitation	62, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	192/1899
Ferme	73, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	71/2710, 71/2711
Ensemble de croix de chemin	73, rue de Luxembourg, et rue de Luxembourg, sans n ^o , ROLLINGEN	14/2029, 71/2710
Chapelle	Rue de Luxembourg, sans n ^o ROLLINGEN	82/3098, 83/3099
Maison d'habitation et annexes	86, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	111/3007
Ferme	94, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	124/2646

Ferme	103, rue de Luxembourg, ROLLINGEN	10/2312
Mur entre deux terrains	Rue de Luxembourg, sans n°, ROLLINGEN	LUREF 76308 E / 89005 N (entre les parcelles 802/2666 et 783/2586)
Ensemble de ponts	Lieu-dit In Bruch + Jaansmillen, ROLLINGEN	203/537, 209/552
Site mixte, lieu de pèlerinage	Lieu-dit Laangebësch, ROLLINGEN	529/1209
Croix de chemin	Montée de la Bergerie, sans n°, SCHOENFELS	212/1272
Ecole	9, rue du Château, SCHOENFELS	138/940
Chapelle	Rue du Village, sans n°, SCHOENFELS	139/1333
Ferme	7, rue du Village, SCHOENFELS	134/1296
Site mixte château de Schoenfels avec parc, moulin et bergerie	Rue du Village, SCHOENFELS	46/1073, 46/1074, 185/1394, 185/1393, 185/1392
	1, rue du Moulin, SCHOENFELS	33/1218
	Montée de la Bergerie, SCHOENFELS	497/995
Croix de chemin	Lieu-dit In Enschelt, SCHOENFELS (section G de Mersch)	1425/2326 LUREF 74068 E / 88442 N
Croix de chemin	Lieu-dit Auf Rennscheuerberg, SCHOENFELS	502/260, 503/261
Réservoir d'eau	Lieu-dit Schlossberg, (aux abords du C.R. 102) SCHOENFELS	221/853

Commune de Mertert :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

M e r t e r t :

- L'immeuble sis 31, rue du Parc, inscrit au cadastre de la Commune de Mertert, section C de Mertert, sous le numéro 1246/1. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 juin 2021.
- L'immeuble sis 1, rue du Parc, inscrit au cadastre de la Commune de Mertert, section C de Mertert, sous le numéro 1026/7191. – Arrêté ministériel du 26 janvier 2023.

W a s s e r b i l l i g :

- La maison sise 43, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la commune de Mertert, section B de Wasserbillig, sous le numéro 584/3535. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 avril 2015.
- L'église de Wasserbillig, inscrite au cadastre de la commune de Mertert, section B de Wasserbillig, sous le numéro 710/3924. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.
- L'immeuble sis 16, route d'Echternach, inscrit au cadastre de la Commune de Mertert, section B de Wasserbillig, sous le numéro 559/4390. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 novembre 2020.
- L'immeuble sis 13, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Mertert, section B de Wasserbillig, sous le numéro 811/3484. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 juillet 2021.
- L'ancien hangar de locomotives à Wasserbillig, inscrit au cadastre de la Commune de Mertert, section B de Wasserbillig, sous le numéro 821/4264. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

M e r t e r t :

- Le kiosque situé dans le parc communal, inscrit au cadastre de la commune de Mertert, section C de Mertert, sous le numéro 1246/7807. - Arrêté ministériel du 7 mars 2016.

W a s s e r b i l l i g :

- La cave datant du Moyen Age de l'immeuble sis 70, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Mertert, section B de Wasserbillig, sous le numéro 658/3523. -Arrêté ministériel du 14 mai 1991.

Commune de Mertzig :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

M e r t z i g :

- Les immeubles sis 6, rue de l'Ecole, inscrits au cadastre de la commune de Mertzig, section A de Mertzig, sous le numéro 702/1303. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 septembre 2009.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

M e r t z i g :

- L'ancienne ferme avec ses bâtiments agricoles sise 4, rue de Colmar-Berg, inscrite au cadastre de la commune de Mertzig, section A de Mertzig, sous les numéros 296/6543, 296/6544, 296/6545 et 296/6546. – Arrêté ministériel du 1 février 2018.

Commune de Mondercange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

M o n d e r c a n g e :

- L'église de Mondercange et le cimetière qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Mondercange, section B, sous les numéros 303 et 304. - Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e r g e m :

- L'allée des tilleuls sur le chemin menant de la rue de Noertzange à l'ancien Moulin Lamesch, sise sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section E de Bergem, sous le numéro 1062/2685. - Décision ministérielle du 7 mars 1984.
- L'ancienne ferme sise 1, rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section E de Bergem, sous le numéro 411/2487. – Arrêté ministériel du 17 mai 2017.

Commune de Mondorf-les-Bains :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

M o n d o r f - l e s - B a i n s :

- L'avion KLEMM 25, immatriculé LX-MAF, installé au musée de l'aviation luxembourgeoise. - Arrêté ministériel du 11 février 2003.
- L'immeuble sis 1, avenue Dr. Ernest Feltgen, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 2332/4021. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 avril 2012.
- La synagogue sise 25, rue du Moulin, inscrite au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 499/5308. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- La « Montée Ungeschick » sise à Mondorf-les-Bains. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- Le mobilier de l'église Saint-Michel, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 563/0. – Arrêté ministériel du 26 avril 2019.
- L'église Saint-Michel, sise allée Jean Linster et l'ancienne partie du cimetière, inscrits au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous les numéros 563/0 et 564/4238. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 avril 2019.

- L'ensemble formé par les immeubles sis 3, 5, 7 et 9, route de Remich, inscrits au cadastre de la Commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous les numéros 1550/5172, 1550/2368, 1550/2435 et 1550/2596. – Arrêté ministériel du 3 février 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

A l t w i e s :

-L'église Saint-Benoît d'Altwies, inscrite au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section C d'Altwies, sous le numéro 375/0. – Arrêté ministériel du 29 mars 2018.

- L'immeuble sis 11, rue Jean-Pierre Koppes, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section C d'Altwies, sous le numéro 289/2043. – Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.

E l l a n g e :

- L'immeuble de l'ancienne école sis 10A, route d'Erpeldange, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section A d'Ellange, sous le numéro 146/3964. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.

- L'immeuble sis 9, rue du Curé, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section A d'Ellange, sous le numéro 13/5046. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.

- L'église Saint-Lambert d'Ellange, inscrite au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section A d'Ellange, sous les numéros 95/5567 et 95/5568. – Arrêté ministériel du 29 mars 2018.

- La chapelle d'Ellange avec croix de chemin et le cimetière à Ellange, inscrits au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section A d'Ellange, sous les numéros 214/0 et 215/0. – Arrêté ministériel du 24 juillet 2019.

M o n d o r f - l e s - B a i n s :

- Les maisons sises 8, 10, 12, 14, 16, avenue des Bains, inscrites au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous les numéros 1577/2225, 1577/2226, 1577/2227, 1577/2228, 1577/2229. – Décision ministérielle du 17 janvier 1984.

- L'immeuble inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B, sous le numéro 2389/3726, est compris dans le périmètre de protection des maisons sises 8,10, 12, 14 et 16, avenue des Bains. – Décision ministérielle du 17 janvier 1984.

- L'allée de vieux poiriers « Neelchesbiren »; qui s'étend sur une longueur de 1.350 mètres suivant le chemin vicinal partant de l'intersection des C.R. 152 et 150, sur le territoire de la commune de Burmerange, vers le N-N-E jusqu'à l'intersection avec un chemin vicinal venant d'Elvange, chemin qu'elle suit vers le O-N-O jusqu'à l'intersection des rues «Belle-Vue», «des Martyrs» et «Klengen-Park» sur le territoire de la commune de Mondorf-les-Bains. – Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

- La maison sise 52, route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 428/4547 ainsi que la parcelle cadastrale numéro 428/4548 sise sur le même lieu, afin de former un périmètre de protection. – Arrêté ministériel du 6 mai 2004.

- L'immeuble sis 32, avenue des Bains, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 2409/2393. – Arrêté ministériel du 11 novembre 2009.

- L'immeuble sis 30, avenue des Bains, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 2410/2394. – Arrêté ministériel du 28 avril 2010.

- L'ancienne Poste sise 25, avenue François Clement (25, Allée Saint-Christophe), inscrite au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 731/3331. – Arrêté ministériel du 27 janvier 2012.

- Le bureau de douane, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 471/4898. – Arrêté ministériel du 3 août 2016.
- L'immeuble de l'ancienne gendarmerie sis 26-32, route de Remich, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 2350/3452. – Arrêté ministériel du 5 septembre 2017.
- L'immeuble connu sous le nom de « Al Thermen », inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 2366/5859. – Arrêté ministériel du 5 septembre 2017.
- Les immeubles dits « Source Kind » et « Waasserhaus », inscrits au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 2277/2999. – Arrêté ministériel du 5 septembre 2017.
- Les immeubles sis 8-8A, rue du Moulin, inscrits au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 542/5368. – Arrêté ministériel du 15 novembre 2017.
- L'ancien couvent (actuellement Hôtel de l'Abbaye) sis 8, avenue Marie-Adélaïde, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 2327/5180. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.
- L'immeuble sis 6A, rue du Moulin, inscrit au cadastre de la commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains, sous le numéro 546/5372. – Arrêté ministériel du 25 avril 2019.

Commune de Niederanven :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E r n s t e r :

- L'ancienne ferme sise 18, rue Principale, inscrite au cadastre de la Commune de Niederanven, section D d'Ernster, sous le numéro 122/1889. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 juin 2021.

H o s t e r t :

- La chapelle du cimetière de Hostert, faisant partie de la parcelle numéro 1498/2086 du cadastre de la commune de Niederanven, section de Hostert. - Arrêté ministériel du 27 décembre 1976.

N i e d e r a n v e n :

- L'allée des marronniers bordant la route nationale RN1 à Niederanven, dans toute son étendue. - Arrêté ministériel du 8 avril 1966.
- Les parcelles de la forêt domaniale, inscrites au cadastre de la commune de Niederanven section E, sous les numéros suivants: 1, 2¹⁰ (2/10), 2¹⁴/253 (2/253), 2¹⁴/254 (2/254), 2¹⁵/255 (2/555), 2¹⁵/256 (2/256), 2¹⁵/257 (2/257), 2¹⁵/258 (2/258), 2¹⁵/259 (2/259), 2¹⁵/260 (2/260), 2¹⁵/261(2/261), 2¹⁵/262 (2/262), 2¹⁴/394 (2/394), 3/101, 3/102, 3/103, 3²/105 (3/105), 3²/106 (3/106), 3²/107 (3/107), 3⁴ (3/4), 3⁵ (3/5), 4/396, 4/2, 4/3, 4/4, 4/441, 4/263² (4/263), 4/264, 5, 6/137, 6/138, 6/142, 6/143, 6/144, 6/312, 6/338, 8/267, 8/315, 9²/269 (9/269), 9²/316 (9/316), 9³/119 (9/119), 9³/408 (9/408), 12²/183 (12/183), 12²/184 (12/184), 12³/185 (12/185), et section C, sous les numéros suivants: 1362/3238. - Arrêté ministériel du 29 avril 1966.

S e n n i n g e n :

- Le site archéologique au lieu-dit « Op den Lietschen », inscrit au cadastre de la commune de Niederanven, section B de Senningen, sous le numéro 1073/3671. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

E r n s t e r :

- L'ancienne ferme sise 2, rue de Rodenbourg, inscrite au cadastre de la commune de Niederanven, section D d'Ernster, sous le numéro 602/2043. -Arrêté ministériel du 23 janvier 2012.
- L'ancienne ferme sise 57, rue de l'Ecole, inscrite au cadastre de la commune de Niederanven, section D d'Ernster, sous le numéro 197/1902. – Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.

H o s t e r t :

- Le bâtiment avec la place et le jardin attenants, sis 111, rue Andethana, inscrit au cadastre de la commune de Niederanven, section C de Oberanven, sous les numéros 1495 et 1496. -Arrêté ministériel du 6 septembre 1989.
- Les immeubles de l'ancienne ferme sis 112, rue Andethana, inscrits au cadastre de la commune de Niederanven, section C d'Oberanven, sous les numéros 1425/6334 et 1425/6333. - Arrêté ministériel du 5 avril 2012.

N i e d e r a n v e n :

- Les immeubles sis 177, route de Trèves à Niederanven, inscrits au cadastre de la commune de Niederanven, section A de Niederanven, sous le numéro 1083/2710. - Arrêté ministériel du 18 novembre 2011.
- L'ancienne ferme sise 12, rue Laach, inscrite au cadastre de la commune de Niederanven, section A de Niederanven, sous le numéro 1089/1330. - Arrêté ministériel du 15 mai 2013.

O b e r a n v e n :

- Les terrains, inscrits au cadastre de la commune de Niederanven, section C d'Oberanven, sous les numéros 308/1450, 311/1756, 311/1755, 318, 478/3359, 482, 581/691, 581/690, 584, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 588/920, 588/919, 588/918, 587, 586/917, 586/916, 585, 583, 582, 581/689, 580/915, 580/914, 579, 488/3161, 486/3160, 310, 286, 267/2115, 253, 245/3786, 226/3784, 227, 221/674, 221/675, 222/676, 223/677, 223/678, 309. -Arrêté ministériel du 23 juin 1973.

Commune de Nommern :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

C r u c h t e n :

- Les immeubles du Burghaff, inscrits au cadastre de la commune de Nommern, section D de Cruchten, sous les numéros 704/2361 et 704/2362. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.

- La ferme dite « Schlaederhaff », inscrite au cadastre de la commune de Nommern, section D de Cruchten, sous le numéro 641/363. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 17 juin 2011.
- La maison sise 2, rue de la Gare, inscrite au cadastre de la commune de Nommern, section D de Cruchten, sous le numéro 585/1934. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 3 mars 2017.
- La gare sise 1, rue de la Gare, inscrite au cadastre de la commune de Nommern, section D de Cruchten, sous le numéro 589/2880. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.

N o m m e r n :

- Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Nommern, section A de Nommern, sous les numéros 816/148, 816/149, 816/150, 816/151, 816/1581, 817/153, 818/960, 818/961, 818/962, 818/963, 819/157, 819/1105 et 816/959. -Arrêté ministériel du 20 novembre 1972.
- L'église de Nommern, inscrite au cadastre de la commune de Nommern, section A de Nommern, sous le numéro 579/1003. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

S c h r o n d w e i l e r :

- Les immeubles sis 17-19, rue de l'Ecole, inscrits au cadastre de la Commune de Nommern, section B de Schrondweiler, sous les numéros 80/1556, 80/1555, 80/1554, 80/1553, 76/1552, 76/1551, 76/1550, 76/1549 et 76/1548. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 janvier 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

N i e d e r g l a b a c h :

- Le chêne (Quercus sp.) poussant au lieu-dit « Scheidchen » sur la lisière occidentale de la forêt à 6 m des champs, inscrit sous le numéro cadastral E 400/565. -Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

O b e r g l a b a c h :

- La chapelle d'Oberglabach et son site, inscrits au cadastre de la commune de Nommern, section C d'Oberglabach, sous les numéros 41, 42, 43. -Arrêté ministériel du 11 août 1983.

S c h r o n d w e i l e r :

- Le ponceau sis au lieu-dit « In Birkelt » sur le chemin menant de Schrondweiler à Niederglabach. – Décision ministérielle du 14 avril 1986.
- La ferme avec les dépendances sise 10, rue Giedertseck, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Nommern, section B de Schrondweiler, sous le numéro 90/127. -Arrêté ministériel du 6 juillet 1989.
- L'immeuble sis 17, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Nommern, section B de Schrondweiler, sous le numéro 118/1449. - Arrêté ministériel du 13 mars 2013.

Commune Parc Hosingen :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

C o n s t h u m :

- L'immeuble sis 6, rue Kemel, inscrit au cadastre de la commune de Parc Hosingen, section CB de Consthum, sous le numéro 104/1552. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 avril 2020.

O b e r e i s e n b a c h :

- La chapelle d'Obereisenbach, y compris le tilleul se trouvant près de la chapelle, inscrite au cadastre de la commune du Parc Hosingen, section HnB d'Obereisenbach, sous le numéro 1/127. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.

R o d e r s h a u s e n :

- L'immeuble sis 2, Kiirfechtsstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Parc Hosingen, section HnA de Rodershausen, sous le numéro 370/1212. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 avril 2021.
- La place devant l'immeuble sis 2, Kiirfechtsstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Parc Hosingen, section HnA de Rodershausen, sous le numéro 370/1361. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 mai 2021.

H o s c h e i d – D i c k t :

- Les immeubles de l'ancien moulin dit « Kéiermillen », inscrits au cadastre de la Commune de Parc Hosingen, section HdA de Hoscheid, sous le numéro 1862/1. – Arrêté ministériel du 21 avril 2023.

H o s i n g e n :

- Les objets mobiliers des vestiges de la « ligne Schuster » au lieu-dit « Hinter der Houscht », situés sur les parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Parc Hosingen, section HnE de Hosingen, sous les numéros 2012/1431 et 2012/1432.- Arrêté ministériel du 20 janvier 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B o c k h o l t z :

- L'église de Bockholtz avec place, inscrite au cadastre de la commune de Hosingen, section F de Bockholtz, sous le numéro 1/92. - Arrêté ministériel du 26 juillet 1968.
- Le terrain broussailleux, sis à Bockholtz (Hosingen) au lieu-dit « Kahlenbourg », inscrit au cadastre de la commune de Hosingen, section F de Bockholtz, sous le numéro 255/402. -Arrêté ministériel du 18 mars 1971.
- Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Hosingen, section F de Bockholtz, sous les numéros 252, 254, 255/399, 255/400, 255/401, 255/403, 272/578, 278/748, 283/749, 289, 290, 291/750. - Arrêté ministériel du 18 mars 1971.

H o s i n g e n :

- Le site archéologique de Hosingen au lieu-dit « vor Pintzeberg », inscrit au cadastre de la commune de Hosingen, section HnE de Hosingen, sous les numéros 977/3683 et 976/3682. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.

R o d e r s h a u s e n :

- Les immeubles de l'ancienne ferme sise 2, Kiirfechtsstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Hosingen, section A de Rodershausen, sous le numéro 370/1212, ainsi que la parcelle adjacente à la maison d'habitation, inscrite au cadastre de la commune de Hosingen, section A de Rodershausen, sous le numéro 370/1361. - Arrêté ministériel du 12 septembre 2011.

Commune de Pétange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

L a m a d e l a i n e :

- L'immeuble sis 29, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune de Pétange, section B de Lamadelaine, sous le numéro 1009/2457. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.

P é t a n g e :

- Les terrains du site archéologique du Titelberg, inscrits au cadastre de la commune de Pétange, section B de Lamadelaine, sous les numéros 301/1715, 301/1824, 306/1717, 307/1826, 308/2096, 309/1827, 311/378, 312/1830, 313, 314, 315, 322/1965, 326/1610, 326/1611, 327/1750, 336/2145, 337, 339, 340/1720, 349/2147, 351/1789, 359, 361/563, 363/2115, 363/2150, 366/2874, 367/223, 392/2875, 408/27, 408/28, 411/228, 411/229, 413, 414, 415, 418/1752, 439/2029, 440 et 441/2030. -Arrêté ministériel du 18 mai 1982.

- Le site archéologique au lieu-dit « auf dem Titelberg », inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section B de Lamadelaine, sous les numéros 354/1495, 354/1496 et 355/1497.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 septembre 2020.

- Les terrains du site archéologique du Titelberg, inscrits au cadastre de la commune de Pétange, section B de Lamadelaine, sous les numéros 285/1697, 286, 287/3612, 334/2154, 403 et 522. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 juillet 1989.

- L'immeuble sis 56, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, sous le numéro 590/8364. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.

- L'immeuble sis 23, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, sous le numéro 573/8532. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 février 2021.

- L'immeuble sis 9, rue de la Paix, inscrit au cadastre de la Commune de Pétange, section A de Pétange, sous le numéro 595/5051. – Arrêté ministériel du 19 septembre 2022.

- Le bâtiment voyageur de la Gare de Pétange et immeuble de bureaux, inscrits au cadastre de la Commune de Pétange, section A de Pétange, sous les numéros 436/7784 et 468/7783. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

R o d a n g e :

- Les deux anciennes locomotives minières LME-2T10-G2 et LME-2C13-K II du parc industriel et ferroviaire à Fond de Gras. - Arrêté ministériel du 29 mars 1989.

- La ferme sise 1, Ferme Rouge, inscrite au cadastre de la commune de Pétange, section C de Rodange, sous le numéro 1422/7033.- – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 juillet 2021.
- Le bâtiment voyageur de la Gare de Rodange, inscrit au cadastre de la Commune de Pétange, section C de Rodange, sous le numéro 517/8028. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.
- L'immeuble sis 19, rue Joseph Philippart, inscrit au cadastre de la Commune de Pétange, section C de Rodange, sous le numéro 362/7701. - Intention de classement du 4 avril 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

L a m a d e l a i n e :

- L'ancien moulin et le terrain environnant, sis rue du Vieux-Moulin, inscrits au cadastre de la commune de Pétange, section B de Lamadelaine, sous le numéro 735/3616. -Décision ministérielle du 14 avril 1986.

P é t a n g e :

- Le moulin sis 72, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, sous le numéro 1648/5143. -Décision ministérielle du 11 novembre 1986.
- Le bâtiment dit « Inspection des Chemins de Fer Prince Henri », inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section A de Pétange, sous le numéro 468/1903. -Décision ministérielle du 8 décembre 1987.

R o d a n g e :

- La gare au Fond de Gras, le tracé ferroviaire Dhoil-Fond de Gras-Fussbôsch, les engins ferroviaires (mobilier technique). -Décision ministérielle du 6 août 1987.
- Le site des anciennes minières du « Dhoil » avec les anciens vestiaires, l'ancienne station de départ du funiculaire, l'ancienne salle des compresseurs et de haute tension, l'ancien bâtiment du concasseur, qui se trouve sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Pétange, section C de Rodange, sous le numéro 1419/5932. –Décision ministérielle du 21 février 1989.
- L'ancien moulin sis 105, rue Nicolas Biever, inscrit au cadastre de la commune de Pétange, section C de Rodange, sous le numéro 472/7191. – Arrêté ministériel du 18 février 2019.

Commune de Préizerdaul :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e t t b o r n :

- La maison sise 93, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Préizerdaul, section A de Bettborn, sous le numéro 303/3077. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 janvier 2015.
- La croix de chemin « D'Kräiz beim Beckerich ». - Arrêté ministériel du 22 juillet 2021.

H o r a s / P r a t z :

- Le moulin de Horas, inscrit au cadastre de la commune de Préizerdaul, section B de Pratz, sous le numéro 1103/2653. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 octobre 2017.

Platen :

- La ferme sise 7, rue du Pont, inscrite au cadastre de la commune de Préizerdaul, section A de Bettborn, sous le numéro 636/2580. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 2007.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Reimberg :

- Le château d'eau sis à Reimberg, inscrit au cadastre de la commune de Préizerdaul, section C de Reimberg, sous le numéro 821/1514. – Arrêté ministériel du 31 mai 2018.
- L'ancienne ferme qui abrite le musée Michel Lucius de Reimberg, inscrite au cadastre de la commune de Préizerdaul, section C de Reimberg, sous le numéro 279/1729. – Arrêté ministériel du 31 mai 2018.

Commune de Putscheid :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Bivels :

- L'église Sacré-Cœur, inscrite au cadastre de la Commune de Putscheid, section D de Bivels, sous les numéros 27/1832 et 27/1833. - Arrêté ministériel du 22 février 2023.

Gralingen :

- La ferme sise 17, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Putscheid, section F de Gralingen, sous le numéro 30/1473. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 février 2017.
- L'église Saint-Lambert, inscrite au cadastre de la Commune de Putscheid, section F de Gralingen, sous les numéros 11/1584 et 11/1585. – Arrêté ministériel du 28 octobre 2022.

Merscheid :

- L'église Saint-Hubert, y inclus les croix de chemin situées sur la parcelle adjacente, inscrite au cadastre de la Commune de Putscheid, section G de Merscheid, sous les numéros 26/1490 et 26/1489. – Arrêté ministériel du 29 mars 2023.

Nachtmanderscheid :

- Le tilleul sis sur la limite séparant les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Putscheid, section E de Nachtmanderscheid, sous les numéros 22/863 et 25/844. -Arrêté du Conseil de gGouvernement du 23 mars 1990.
- L'ancienne école sise à Nachtmanderscheid 2, am Duerf, inscrite au cadastre de la commune de Putscheid, section E de Nachtmanderscheid, sous le numéro 25/864. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 février 2011.
- L'ancienne laiterie sise à Nachtmanderscheid 3, am Duerf, inscrite au cadastre de la commune de Putscheid, section E de Nachtmanderscheid, sous le numéro 22/863. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 février 2011.

- La chapelle de Nachtmanderscheid, sise am Duerf, inscrite au cadastre de la commune de Putscheid, section E de Nachtmanderscheid, sous le numéro 24/861. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 avril 2012.

P u t s c h e i d :

- Le tilleul sis sur la limite séparant les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Putscheid, section B de Putscheid, sous les numéros 20/490 et 9/1. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 23 mars 1990.
- La ferme sise 10, Veinerstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Putscheid, section B de Putscheid, sous le numéro 168/858. – Arrêté ministériel du 1er août 2022.
- La chapelle Saint-Albin, inscrite au cadastre de la Commune de Putscheid, section B de Putscheid, sous les numéros 20/1009, 20/1010 et 5/1031. – Arrêté ministériel du 29 mars 2023.

S t o l z e m b o u r g :

- L'ancien château fort de Stolzenbourg, sis rue de Putscheid, inscrit au cadastre de la commune de Putscheid, section C de Stolzenbourg, sous le numéro 97/1710, sis au lieu-dit « Burgknapp », sont inclus dans le classement comme monument national, afin de former périmètre de protection, toute la parcelle cadastrale prénommée ainsi que la parcelle inscrite sous le numéro 96/1950, sise au même lieu-dit. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 26 octobre 2001.
- L'ancienne mine de cuivre de Stolzenbourg, inscrite au cadastre de la commune de Putscheid, section B de Putscheid, sous les numéros 256/702, 256/717 et 256/718. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1 juin 2018.
- L'ancienne mine de cuivre de Stolzenbourg, inscrite au cadastre de la commune de Putscheid, section B de Putscheid, sous les numéros 183/512, 184/1, 258/703, 256/726 et 255/1. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018
- L'immeuble sis 22, rue Principale, inscrit au cadastre de la Commune de Putscheid, section C de Stolzenbourg, sous le numéro 63/1215. – Arrêté du Conseil de gouvernement du 25 février 2022.
- L'église Saint-Odon inscrite au cadastre de la Commune de Putscheid, section C de Stolzenbourg, sous le numéro 54/2281. - Arrêté ministériel du 28 octobre 2022.

W e i l e r :

- L'église Saint-Nicolas, inscrite au cadastre de la Commune de Putscheid, section A de Weiler, sous le numéro 49/1884. – Arrêté ministériel du 28 octobre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

P u t s c h e i d :

- L'ancienne ferme sise 6, Hauptstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Putscheid, section B de Putscheid, sous les numéros 24/962 et 24/944. –Arrêté ministériel du 14 juillet 2017.

Commune de Rambrouch:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E s c h e t t e :

- Le site archéologique au lieu-dit « Kassel », inscrit au cadastre de la commune de Rambrouch, section FE d'Eschette, sous les numéros 247/321, 247/322, 247/319, 247/320, 254/346, 252/229, 252/397, 249/0 et 250/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 février 2020. (voir également commune de Wahl)
- Les ruines du Château de Schorels, inscrites au cadastre de la Commune de Rambrouch, section FE d'Eschette, sous le numéro 85/0. – Arrêté ministériel du 3 avril 2023.

H a u t – M a r t e l a n g e :

- L'ancienne maison d'habitation du directeur des « Ardoisières de Haut-Martelange » sise Maison 13, inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section PC de Wolwelage, sous le numéro 1578/2549.-Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 avril 2021.

H o l t z :

- L'ancienne ferme sise 29, rue Principale, inscrite au cadastre de la Commune de Rambrouch, section PA de Holtz, sous le numéro 1581/5210. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.

P e r l é :

- L'immeuble sis 4, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la Commune de Rambrouch, section PB de Perlé, sous le numéro 566/3358. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.
- L'immeuble sis 6, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Rambrouch, section PB de Perlé, sous le numéro 563/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.
- L'ancienne ferme sise 17-19, Grand-Rue, y inclus la chapelle, inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section PB de Perlé, sous les numéros 599/4272, 599/4270, 601/4278 et 601/4276. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.

R a m b r o u c h :

- L'immeuble sis 1, rue du Château, inscrit au cadastre de la commune de Rambrouch, section FB de Rambrouch, sous le numéro 866/3394. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2012.
- La chapelle sise rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section FB de Rambrouch, sous le numéro 948/3070. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 mars 2021.

R o m b a c h – M a r t e l a n g e :

- L'ardoisière Angelsberg, sise In der Paschelt, inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section PD de Rombach-Martelange, sous le numéro 557/430. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 19 décembre 2018.
- L'ardoisière Adolphe, sise 63, route de Bigonville, inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section PD de Rombach-Martelange, sous le numéro 8/917. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.

W o l w e l a n g e :

- L'ancienne ferme sise 3, rue de Martelange, inscrite au cadastre de la Commune de Rambrouch, section PC de Wolwelage, sous le numéro 137/2504. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

A r s d o r f :

- La ferme dite "Misärshaff", inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section AA d'Arsdorf, sous le numéro 1187/4357. – Arrêté ministériel du 8 janvier 2018.

B i g o n v i l l e :

- L'église de Bigonville avec son mobilier et l'ancien cimetière y adossé, inscrits au cadastre de la commune de Rambrouch, section A de Bigonville, sous le numéro 54/6473. - Arrêté ministériel du 17 janvier 1967.

E s c h e t t e :

- La ferme sise 3, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section FE d'Eschette, sous le numéro 298/515. – Arrêté ministériel du 8 janvier 2018.

- Le site archéologique au lieu-dit « Schorelser Knupp », inscrit au cadastre de la commune de Rambrouch, section FE d'Eschette, sous les numéros 72/271 et 80/272. – Arrêté ministériel du 11 avril 2018.

H a u t – M a r t e l a n g e :

- Le site des ardoisières de Martelange-Haut, inscrit au cadastre de l'ancienne commune de Perlé, section B de Perlé, sous les numéros 3469/1969, 3469/1971, 3478/1972, 3480/1975, 3480/1711 et 3480/3714, et section C de Wolwelage, sous les numéros 284/1986, 284/1987, 1539/1451, 1540, 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 1552, 1553/2197, 1567, 1568, 1569, ainsi que partie des numéros 1533/2047, 1533/1963, 1535/1984, 1575, 1593 et 1570/2480 (voir plan joint au dossier). - Arrêté ministériel du 17 mai 2000.

- L'immeuble sis Maison 11, inscrit au cadastre de la Commune de Rambrouch, section PC de Wolwelage, sous le numéro 1561/2463. – Arrêté ministériel du 19 juillet 2021.

H o s t e r t :

- L'immeuble sis 3, rue de la Montagne, inscrit au cadastre de la commune de Rambrouch, section FC de Hostert, sous le numéro 345/2959. – Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.

P e r l é e t W o l w e l a n g e :

- Le site archéologique au lieu-dit « In Buurg », inscrit au cadastre de la commune de Rambrouch, section PB de Perlé, sous les numéros 2000/0, 2001/432, 1999/994, 1946/0, 1947/0, 1929/0, 1928/0, 2002/0, 1948/0, 1944/0, 1943/2374, 1941/0, 1933/0, 1932/0, 1937/0, 1938/0, 1936/606, 1952/2307, 1951/884, 1950/0, 1930/2206, 2003/0, 1998/578, 1997/0, 1996/993 et 1994/0. – Arrêté ministériel du 13 avril 2018.

R a m b r o u c h :

- L'immeuble sis 32, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Rambrouch, section FB de Rambrouch, sous le numéro 899/3415. - Arrêté ministériel du 7 février 2011.
- La ferme sise 4, rue de Roodt, inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section FB de Rambrouch, sous le numéro 949/3527. - Arrêté ministériel du 26 octobre 2012.
- Les immeubles sis 15-17, rue Principale, inscrits au cadastre de la commune de Rambrouch, section FB de Rambrouch, sous les numéros 929/3197, 929/3196 et 929/3195. – Arrêtés ministériels du 8 janvier 2018 et 9 février 2018.
- L'église, le cimetière et le bâtiment adjacent, inscrits au cadastre de la commune de Rambrouch, section FB de Rambrouch, sous les numéros 913/3741 et 906/3303. – Arrêté ministériel du 11 octobre 2018.
- La place qui entoure l'église Saint-Gilles de Rambrouch, inscrite au cadastre de la commune de Rambrouch, section FB de Rambrouch, sous le numéro 913/3742. – Arrêté ministériel du 30 juin 2020.

S c h w i e d e l b r o u c h :

- Le « belvédère » sis au lieu-dit Napoléonsgaart, inscrit au cadastre de la commune de Rambrouch, section FA de Schwiedelbrouch, sous le numéro 1/2339.- Arrêté ministériel du 7 février 2011.

Commune de Redange/Attert:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

L a n n e n :

- La tour de l'église de Lannen, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section A de Lannen, faisant partie du numéro 47/826. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.
- L'église de Lannen, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section A de Lannen, sous le numéro 47/826. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.

N a g e m :

- La ferme sise 2, rue Nagemerberg, inscrite au cadastre de la Commune de Redange-sur-Attert, section B de Nagem, sous le numéro 542/1054. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 juin 2021.
- Le site archéologique au lieu-dit « Auf den Heidenhäusern », inscrit au cadastre de la Commune de Redange-sur-Attert, section B de Nagem, sous les numéros 55/1482, 72/0, 73/2070, 74/2071, 75/2393, 590/2407, 590/2085, 590/2086, 591/2087 et 591/2088. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.

N i e d e r p a l l e n :

- Les immeubles sis 2, chemin de Beckerich, inscrits au cadastre de la commune de Redange/Attert, section F de Niederpallen, sous le numéro 82/1834. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 février 2010.
- Les immeubles sis 4, chemin de Beckerich, inscrits au cadastre de la commune de Redange/Attert, section F de Niederpallen, sous les numéros 77/1923, 52/995 et 77/1522. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 février 2010.
- Les immeubles sis 6, chemin de Beckerich, inscrits au cadastre de la commune de Redange/Attert, section F de Niederpallen, sous le numéro 76/1520. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 février 2010.

O s p e r n :

- L'église d'Ospern, sise rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section C d'Ospern, sous le numéro 243/2662. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.
- L'immeuble sis 14, rue Principale - coin rue Oicht et rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Redange/Attert, section C d'Ospern, sous les numéros 221/3386, 221/3387 et 221/3388. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 février 2010.
- La ferme sise 41, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Redange-sur-Attert, section C d'Ospern, sous les numéros 667/3427 et 667/3428. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.

R e d a n g e :

- L'allée de tilleuls sise à Redange, section D de Redange/Attert, au lieu-dit « Oben den Garten ». -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 novembre 1990.
- Le bâtiment de l'ancienne Justice de Paix sis 33, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange, sous le numéro 101/4670. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 mars 2012.
- L'église de Redange, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange, sous les numéros 95/5985, 95/5986 et 95/5987. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- La glacière au lieu-dit « Kuhberg », inscrite au cadastre de la Commune de Redange-sur-Attert, section D de Redange, sous les numéros 1390/5451 et 1390/5452. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.
- L'immeuble sis 11, rue de Nagem, inscrit au cadastre de la Commune de Redange-sur-Attert, section D de Redange, sous le numéro 1478/4782.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.
- L'ancienne ferme sise 16, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la Commune de Redange-sur-Attert, section D de Redange, sous le numéro 274/4645.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 février 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

L a n n e n :

- La ferme avec la place et le jardin attenants sise 1, rue de Roodt, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section A de Lannen, sous les numéros 44/1157, 45/1159. -Décision ministérielle du 10 décembre 1987.

N i e d e r p a l l e n :

- L'immeuble dit « Jhanglisgare », sis rue de Noerdange, à Niederpallen, inscrit au cadastre de la commune de Redange/Attert, section de Niederpallen, sous le numéro 80/1072. Sont inclus dans la mesure de protection la portion de rails et le matériel ferroviaire qui sont la propriété de l'association «Jhanglisfrënn Niederpallen a.s.b.l.» ainsi qu'une partie du tracé de l'ancienne voie ferroviaire, le jardin «Bunnegärtchen» et les terrains de la gare pour autant qu'ils sont actuellement propriété de la commune de Redange/Attert. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.
- L'église de Niederpallen, sise rue de Reichlange, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section F de Niederpallen, sous le numéro 102/1042. - Arrêté ministériel du 27 janvier 2015.

O s p e r n :

- La rangée de 9 tilleuls sur la route nationale 23, à proximité du centre culturel à Ospern. -Décision ministérielle du 21 août 1984.
- La ferme sise 3, rue de Redange, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section C d'Ospern, sous le numéro 168/2650. -Décision ministérielle du 5 février 1986.

R e d a n g e :

- L'ancien lavoir sis rue d'Ell, sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange/Attert, sous le numéro 1464/2156. -Arrêté ministériel du 7 juillet 1989.
- La maison avec le jardin et les annexes attenants, sise 3, rue de Niederpallen, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange, sous les numéros 62/5827 et 62/5828 (anciens numéros 62/2747, 62/2746 et 65/4981). - Arrêté ministériel du 7 novembre 2012.
- La maison Worré avec le parc qui l'entoure et la maison de jardin, sise 11, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange, sous les numéros 58/5752 et 58/3857. - Arrêté ministériel du 27 novembre 2013.
- Le parvis de l'église de Redange, avec son kiosque et les tilleuls remarquables, inscrit au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange, sous le numéro 97/4734.-Arrêté ministériel du 2 février 2015.

R e i c h l a n g e :

- La ferme avec les dépendances et les places attenantes, sise 1, rue de la Montée, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section E de Reichlange, sous les numéros 191/335 et 192/600. -Arrêté ministériel du 8 décembre 1989.
- L'église de Reichlange, sise rue de Saeul à Reichlange, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section E de Reichlange, sous le numéro 188/333. La mesure de protection comprenant, outre l'église proprement dite, toute la parcelle cadastrale. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

Commune de Reisdorf :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B i g e l b a c h :

- L'église Saint-Lambert, inscrite au cadastre de la Commune de Reisdorf, section D de Bigelbach, sous le numéro 27/1939. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.

H o e s d o r f :

- L'église de Hoesdorf, inscrite au cadastre de la commune de Reisdorf, section A de Hoesdorf, sous les numéros cadastraux 55/1807 et 55/1808. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

R e i s d o r f :

- La chapelle St Antoine de Reisdorf et la place qui l'entoure, inscrites au cadastre de la commune de Reisdorf, section C, sous le numéro 264/1. -Arrêté ministériel du 2 décembre 1961.
- La maison sise 5, route de Larochette, inscrite au cadastre de la commune de Reisdorf, section C de Reisdorf, sous le numéro 502/3323. -Arrêté ministériel du 10 septembre 2015.

Commune de Remich :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

R e m i c h :

- L'église décanale avec la place attenante, sise rue de la Gare, inscrite au cadastre de la Ville de Remich, section B de Remich, sous le numéro 853/5796. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 juillet 1989.
- L'immeuble sis 12, place du Marché, inscrit au cadastre de la Ville de Remich, section B de Remich, sous le numéro 729/4211. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 février 2010.
- L'immeuble sis 6, rue de la Gare, inscrit au cadastre de la commune de Remich, section B de Remich, sous le numéro 831/7322. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.
- L'immeuble sis 13, rue Foascht, inscrit au cadastre de la commune de Remich, section B de Remich, sous le numéro 379/150. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 janvier 2021.
- L'immeuble sis 19, route de Mondorf, inscrit au cadastre de la Commune de Remich, section B de Remich, sous le numéro 1759/6350. – Arrêté ministériel du 2 août 2022.
- L'immeuble sis 11, rue Foascht, inscrit au cadastre de la Commune de Remich, section B de Remich, sous les numéros 377/3875, 378/0 et 377/7370. – Arrêté ministériel du 2 septembre 2022.
- L'immeuble sis 2, rue des Champs, inscrit au cadastre de la Commune de Remich, section A des Bois, sous le numéro 423/1836. – Arrêté ministériel du 12 septembre 2022.
- L'immeuble sis 30, rue de Macher, inscrit au cadastre de la Commune de Remich, section B de Remich, sous le numéro 1137/7399. – Arrêté ministériel du 12 septembre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

R e m i c h :

- La porte Saint-Nicolas sise rue de l'Esplanade entre les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Remich, sous les numéros 270/6556 et 359. -Décision ministérielle du 3 février 1984.
- L'immeuble sis 10, Place du Marché, inscrit au cadastre de la commune de Remich, section B de Remich, sous le numéro 730. - Arrêté ministériel du 17 juillet 2009.
- La maison sise 17, rue de la Gare, inscrite au cadastre de la commune de Remich, section B de Remich, sous le numéro 635/4356. – Arrêté ministériel du 29 janvier 2018.
- La maison sise 8, rue St Cunibert, inscrite au cadastre de la commune de Remich, section B de Remich, sous les numéros 397/2623 et 397/2624. – Arrêtés ministériels du 26 février et 18 juillet 2018.

Commune de Roeser :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

L i v a n g e :

- L'église Saint-Luc et le cimetière, inscrits au cadastre de la commune de Roeser, section C de Livange, sous les numéros 82/1434 et 83/1835. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 novembre 2020.

P e p p a n g e :

- Le couvent sis 3, rue St-Benoît, inscrit au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange, sous le numéro 533/1157. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 octobre 2007.
- L'église Saint-Hubert, inscrite au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange, sous le numéro 529/2671.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 novembre 2020.
- Le cimetière de l'église de Peppange, inscrit au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange, sous le numéro 529/2672. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 février 2021.
- L'ancienne école de Peppange, sise rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section D de Peppange, sous le numéro 518/1909. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B i v a n g e :

- La ferme dite « Kreuzhof », sise route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Roeser, section A de Bivange (Kockelscheuer), sous le numéro 897/1696. -Décision ministérielle du 22 janvier 1985.

P e p p a n g e :

- La ferme avec le terrain attenant sise 38, rue de Crauthem, inscrite au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange, sous le numéro 603/2051. -Arrêté ministériel du 27 juillet 1989.
- L'ancien presbytère sis 4, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange, sous le numéro 516/1908. –Arrêté ministériel du 10 août 2016.

Commune de Rosport-Mompach :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B o r n :

- L'église Saint Martin de Born, inscrite au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section MF de Born, sous le numéro 1843/2535. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 avril 2019.

D i c k w e i l e r :

- La chapelle Sainte Marie Madeleine de Dickweiler, inscrite au cadastre de la commune de Rosport-Mompach, section RE de Dickweiler, sous le numéro 296/1407. –Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 avril 2019.

G i r s t :

- La chapelle Saint Luc de Girst, inscrite au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section RD de Girst, sous le numéro 371/1176. –Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 avril 2019.

G i r s t e r k l a u s :

- La chapelle de Notre-Dame de Girst (Girsterklous), inscrite au cadastre de la commune de Rosport, section C de Hinkel, sous les numéros 698/748, 699, 700, 701 et 702/1374. -Arrêté ministériel du 20 janvier 1939.

H e r b o r n :

-La maison sise 7, Fleeschgaass, inscrite au cadastre de la commune de Mompach, section A de Herborn, sous le numéro 669/1906. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 mars 2015.

- L'église Saint-Jacques le Majeur de Herborn, inscrite au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section MA de Herborn, sous le numéro 676/4154. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 avril 2019.

M o e r s d o r f :

- L'église Saint Martin de Moersdorf, inscrite au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section ME de Moersdorf, sous le numéro cadastral 198/334. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 avril 2019.

M o m p a c h :

- L'ancienne ferme sise 28, Iewesch Strooss, inscrite au cadastre de la commune de Mompach, section B de Mompach sous le numéro 252/1831. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 octobre 2007.

- L'église Saint Rémi de Mompach, inscrite au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section MB de Mompach, sous le numéro 284/2459. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 avril 2019.

- L'immeuble sis 6, Duerfstrooss et la chapelle, inscrits au cadastre de la commune de Rosport-Mompach, section MB de Mompach, sous les numéros 277/2477 et 277/2476. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 juin 2020.

O s w e i l e r :

- L'église Sainte Catherine d'Osweiler, inscrite au cadastre de la commune de Rosport, section RF d'Osweiler-Est, sous le numéro 364/2658. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 avril 2019.

R o s p o r t :

- Les immeubles du nouveau château, appelé « Château Tudor », y inclus le parc attenant, inscrits au cadastre de la commune de Rosport, section B de Rosport, sous le numéro 756/7852. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 novembre 2009.

- L'église Saint Michel, inscrite au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section RB de Rosport, sous le numéro 740/8970. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 avril 2019.

- L'école sise 10a, rue Henri Tudor, inscrite au cadastre de la commune de Rosport-Mompach, section RB de Rosport, sous le numéro 782/8123. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.

Steinheim :

- L'église St. Assumptionis de Steinheim, inscrite au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section RA de Steinheim, sous le numéro 121/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 avril 2019.
- La ferme sise 2, op Maeleck, inscrite au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section RA de Steinheim, sous le numéro 575/4196. – Arrêté ministériel du 22 février 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Givenich :

- Les bâtisses de l'ancienne ferme Casel sises à Givenich, inscrites au cadastre de la commune de Mompach, section C de Givenich, sous les numéros 131/504 et 132/411. Pour les granges portant le numéro 132/411, la mesure de protection concerne toute la parcelle cadastrale, tandis que pour la maison d'habitation et ses annexes, la parcelle n'est concernée que pour autant qu'elle se trouve entre la voie publique et une ligne droite parallèle aux façades arrières les plus proéminentes et distante de 5 mètres de celles-ci. - Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

Herborn :

- La chapelle sise rue Principale, faisant partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mompach, section A de Herborn, sous le numéro 754/3448. - Arrêté grand-ducal du 30 janvier 1992.
- L'immeuble sis 40, Hauptstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Mompach, section A de Herborn, sous le numéro 587/3296. - Arrêté ministériel du 24 août 2006.
- La maison avec grange, sise 2, um Bierg, inscrite au cadastre de la commune de Mompach, section A de Herborn, sous le numéro 620/3450. - Arrêté ministérielle du 3 août 2016.
- Le site archéologique au lieu-dit « op den Maueren, am Buedem », inscrit au cadastre de la commune de Rosport-Mompach, section MA de Herborn, sous les numéros 236/3710, 249/3714 et 256/3715. – Arrêté ministériel du 22 mai 2019.

Oswweiler :

- Les deux marronniers sis sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Rosport, section F d'Oswweiler-Est, sous le numéro 563/2461. - Arrêté ministériel du 25 janvier 2010.
- L'immeuble sis 22, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Rosport-Mompach, section RF d'Oswweiler-Est, sous le numéro 167/2695. - Arrêté ministériel du 8 janvier 2021.

Rosport :

- Le vieux château « Irminenhof » avec le parc et l'ancien moulin, sis 7, rue Tudor, inscrit au cadastre de la commune de Rosport, section B de Rosport, sous le numéro 737/7845. - Décision ministérielle du 30 janvier 1984.
- Les substructions romaines sises sur le terrain, inscrit au cadastre de la commune de Rosport, sous le numéro 356/7881. - Décision ministérielle du 31 octobre 1985.
- L'ancienne gare sise 33, rue du Barrage, inscrite au cadastre de la commune de Rosport, section B de Rosport, sous le numéro 463/8828. – Arrêté ministériel du 14 novembre 2017.
- L'immeuble sis 7, route d'Echternach, inscrit au cadastre de la commune de Rosport-Mompach, section RB de Rosport, sous le numéro 710/8788. – Arrêté ministériel du 23 novembre 2018.
- L'immeuble sis 8, route d'Echternach, inscrit au cadastre de la commune de Rosport-Mompach, section RB de Rosport, sous le numéro 635/7615. – Arrêté ministériel du 23 novembre 2018.

Steinheim :

- L'église et son site inscrits au cadastre de la commune de Rosport, section A de Steinheim, sous les numéros 120 et 121. -Décision ministérielle du 13 août 1984.
- La ferme sise 40, rue du Village, inscrite au cadastre de la commune de Rosport, section A de Steinheim, sous le numéro 96/4226.- Arrêté ministériel du 3 août 2016.

Commune de Rumelange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Rumelange :

- Les anciens fours à chaux des anciennes minières Berens avec leur site, sis au lieu-dit « Kirchbiereg », sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la Ville de Rumelange, sous le numéro 388/590. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 décembre 1988.
- L'ancien bâtiment d'exploitation minière Le Gallais-Metz sis sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la Ville de Rumelange, section unique de Rumelange, sous le numéro 134/556. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 9 février 1990.
- L'atelier d'artiste et les maisons du sculpteur Albert Hames, sis 14, 16 et 16a, rue de la Bruyère, inscrits au cadastre de la commune de Rumelange, section A de Rumelange, sous le numéro 684. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 mai 2011.
- La maison d'habitation avec dépendances et jardin, sise 64, rue des Martyrs, inscrite au cadastre de la commune de Rumelange, section A de Rumelange, sous le numéro 257/1342. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 mai 2014.
- La maison sise 54, rue des Martyrs, inscrite au cadastre de la Commune de Rumelange, section A de Rumelange, sous le numéro 459/829. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 mars 2018.
- L'église Saint Sébastien de Rumelange, inscrite au cadastre de la commune de Rumelange, section A de Rumelange, sous le numéro 561/1582. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 avril 2020.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Rumelange :

- Le tilleul et son emplacement sis au lieu-dit « Ale Kiirfech » 2, rue d'Esch, inscrit au cadastre de la commune de Rumelange sous le numéro 753. -Arrêté ministériel du 15 février 2006.
- La maison sise 10, rue de l'Eglise, inscrite au cadastre de la commune de Rumelange, section A de Rumelange, sous le numéro 828/0. - Arrêté ministériel du 5 août 2014.
- La maison sise 26, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la commune de Rumelange, section A de Rumelange, sous le numéro 560/0. – Arrêté ministériel du 17 mai 2017.

Commune de Saeul :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E h n e r :

- La ferme sise 2, Haewee, inscrite au cadastre de la commune de Saeul, section E de Ehner, sous le numéro 62/591. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 juillet 2016.
- L'ancienne ferme sise 11, Haaptstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Saeul, section E d'Ehner, sous le numéro 70/624. – Arrêté ministériel du 19 mai 2023.

K a p w e i l e r :

- La chapelle Sainte-Anne avec l'autel, inscrite au cadastre de la commune de Saeul, section B de Kapweiler, sous le numéro 143/758. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 novembre 2020.

S a e u l :

- L'église de Saeul avec la place qui l'entoure, inscrite au cadastre de la commune de Saeul, section C, sous le numéro 851/2949. - Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.
- Les immeubles sis 15, rue Jean Mersch, inscrits au cadastre de la commune de Saeul, section C de Saeul, sous les numéros 823/2779 et 1003/2785. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 novembre 2010.
- Le site archéologique au lieu-dit « An der Herel », inscrit au cadastre de la commune de Saeul, section C de Saeul, faisant partie du numéro 1013/2410. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

S a e u l :

- Le chêne (Quercus sp.) poussant au lieu-dit « Hoelzchen » à 200 m au N-E de Saeul, sur la route de Saeul à Redange, inscrit sous le numéro cadastral 1058/1173. - Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- L'immeuble sis 1, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Saeul, section C de Saeul, sous le numéro 872/2958. - Arrêté ministériel du 18 avril 2013.
- L'immeuble sis 3, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Saeul, section C de Saeul, sous le numéro 872/2957. - Arrêté ministériel du 18 avril 2013.
- L'immeuble sis 35, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Saeul, section C de Saeul, sous le numéro 1060/3345. – Arrêté ministériel du 8 août 2017.

Commune de Sandweiler :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

F i n d e l :

- Le grand hangar pour avions à l'aéroport de Luxembourg-Findel, inscrit au cadastre de la commune de Sandweiler, section B des Fermes, sous le numéro 657/2821. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

S a n d w e i l e r :

- La ferme dite « Birelerhof » inscrite au cadastre de la commune de Sandweiler, section B des Fermes, sous le numéro 558/2624. Le classement concerne essentiellement les bâtisses ; les terrains appartenant à la parcelle cadastrale sont classés pour former périmètre de protection. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 décembre 2001.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

S a n d w e i l e r :

- L'église sise rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Sandweiler, section A de Sandweiler, sous le numéro 413/1739. -Arrêté ministériel du 4 mai 1971.

Commune de Sanem :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e l v a u x :

- L'église du Christ Ressuscité Bel Val-Metzerlach, inscrite au cadastre de la Commune de Sanem, section C de Belvaux, sous les numéros 864/8513 et 864/8514. – Arrêté ministériel du 14 juillet 2022.

S a n e m :

- Le château de Sanem avec la chapelle et le parc qui l'entoure, sis 32, rue du Château, inscrit au cadastre de la commune de Sanem, section A de Sanem, sous le numéro 2122/3335. -Arrêté ministériel du 8 mars 1971.

- Les groupements de saules têtards, situés aux lieux-dits « im Brill » et « in Scherleck », sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Sanem, section A de Sanem, sous les numéros 3009/4401 et 2931/4398. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.

- L'église Sainte-Catherine avec chapelle et caveau de la famille de Tornaco, inscrits au cadastre de la commune de Sanem, section A de Sanem, sous le numéro 2307/0 et 2306/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 mars 2021.

S o l e u v r e :

- Les groupements de saules têtards situés au lieu-dit « Scheierhaff », sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Sanem, section B de Soleuvre, sous le numéro 219/7169. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.

Z o l w e r k n a p p (S o l e u v r e) :

- Les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Sanem, section B de Soleuvre, sous les numéros 749/5973, 748/1968, 749/1969 et 749/2. -Arrêté ministériel du 8 décembre 1982.

Commune de Schengen :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B e c h – K l e i n m a c h e r :

- L'église Saint-Hubert, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section WA de Kleinmacher, sous le numéro 181/3929. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 septembre 2020.
- Le mur longeant les parcelles numéros 188/4951 et 140/2524 à Bech-Kleinmacher, inscrit au cadastre de la Commune de Schengen, section WB de Bech. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 juin 2021.

B u r m e r a n g e :

- L'ancienne ferme sise 10, rue Flammang, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section BB de Burmerange, sous le numéro 232/5450. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 décembre 2019.
- L'église Sainte-Barbe, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section BB de Burmerange, sous le numéro 186/6334. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 septembre 2020.

E l v a n g e :

- L'église Saint-Jean Baptiste et la place qui l'ent, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section BA d'Elvange, sous le numéro 174/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 septembre 2020.
- La place qui entoure l'église Saint-Jean Baptiste, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section BA d'Elvange, sous le numéro 175/4099. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 février 2021.
- L'immeuble sis 1, rue Nicolas Brücher, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section BA d'Elvange, sous le numéro 13/5069. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 juin 2021.

R e m e r s c h e n :

- L'allée des poiriers sise sur le chemin vicinal entre Remerschen et Elvange. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 juillet 1989.
- L'église Saint-Sébastien et le cimetière, inscrits au cadastre de la Commune de Schengen, section RB de Remerschen, sous les numéros 38/7115 et 42/6308.-Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 juin 2021.

S c h e n g e n :

- Le Château de Schengen avec ses dépendances et son parc-jardin, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section RD de Schengen, sous le numéro 144/2579. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2018.
- L'église Jésus, Sauveur du Monde, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section RD de Schengen, sous le numéro 1/2821. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 septembre 2020.

S c h w e b s i n g e n :

- L'église Saint-Pirmin, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section WC de Schwebsingen, sous le numéro 47/2685. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 septembre 2020.
- L'immeuble sis 81, route du Vin, inscrit au cadastre de la Commune de Schengen, section WC de Schwebsingen, situé sur la parcelle numéro 153/5167. – Intention de classement du 9 juin 2023.

Wellenstein :

- Les immeubles sis 12, rue du Vieux Coin (route de Mondorf/rue du Vieux Coin), inscrits au cadastre de la commune de Wellenstein, section D de Wellenstein, sous les numéros 3048 et 3049. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.
- L'ancienne maison vigneronne dénommée « A Leicken », avec son annexe « An Heenen », inscrites au cadastre de la commune de Schengen, section WD de Wellenstein, sous les numéros 2877/0 et 2875/0, ainsi que l'ancienne maison vigneronne « A Fulls », inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section WD de Wellenstein, sous le numéro 2876/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- La maison dénommée « A Leën », inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section WD de Wellenstein, sous le numéro 2874/258. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'église Sainte-Anne, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section WD de Wellenstein, sous le numéro 2894/941. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 septembre 2020.

Wintrange :

- Le château de Wintrange, avec ses dépendances et son parc-jardin, sis 27, Wäistrooss, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section RA de Wintrange, sous les numéros 261/7526, 261/7525, 261/7192 et 38/2377. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 juillet 2016.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Bech - Kleinmacher :

- Les substructions d'un caveau funéraire gallo-romain au lieu-dit « Friedeschwingerten », sises sur une partie des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Wellenstein, section A de Bech, sous les numéros 273, 274 et 275. - Décision ministérielle du 6 avril 1987.
- L'ancienne ferme sise au lieu-dit « Kuebeneck », sur une partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Wellenstein, section B de Bech, sous le numéro 144/4079. -Arrêté ministériel du 25 juillet 1989.
- L'immeuble sis 23, rue des caves, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section WB de Bech, sous le numéro 1427/4838. – Arrêté ministériel du 3 septembre 2018.

Burmerange :

- Voir sous Mondorf-les-Bains: l'allée des poiriers « Neelchesbiren ».
- L'ancienne ferme sise 10, rue Flammang, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section BB de Burmerange, sous le numéro 232/5450. - Arrêté ministériel du 26 mars 2013.
- L'ancienne ferme sise 16, rue Auguste Liesch, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section BB de Burmerange, sous le numéro 1137/582. - Arrêté ministériel du 26 mars 2013.

Elvange :

- La maison sise 2, rue des Champs, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section BA d'Elvange, sous le numéro 82/5525. -Arrêté ministériel du 2 février 2015.

Remerschen :

- L'église de Remerschen avec son mobilier historique, inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Remerschen, sous le numéro 38/3018. -Arrêté ministériel du 17 janvier 1967.
- Les immeubles sis à Remerschen, 88 et 88A, route du Vin, inscrits au cadastre de l'ancienne commune de Remerschen, section B de Remerschen, sous les numéros 639 et 674. -Arrêté ministériel du 30 avril 2002.

Schengen :

- La maison « Koch », inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Remerschen, section D de Schengen, sous le numéro 45/1919. -Arrêté ministériel du 20 mars 1967.
- La tour gothique provenant du vieux château, sise sur la parcelle inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Remerschen, section D de Schengen, sous le numéro 144/2203. -Décision ministérielle du 22 octobre 1986.
- L'immeuble sis 74, Waïstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section D de Schengen, sous le numéro 328/2262. - Arrêté ministériel du 27 juin 2006.
- L'immeuble sis 6, Hemmeberreg à Schengen, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section RD de Schengen, sous le numéro 44/1763. - Arrêté ministériel du 8 avril 2016.

Schwebsingen :

- Les immeubles sis 17, route du Vin, inscrits au cadastre de la commune de Wellenstein, section C de Schwebsingen, sous les numéros 159, 160 et 161/2657. -Décision ministérielle du 28 avril 1987.

Wellenstein :

- Les immeubles sis 8 et 10, rue Sainte-Anne, inscrits au cadastre de la commune de Wellenstein, section D, sous les numéros 2935/4608 et 2929. -Décision ministérielle du 16 avril 1984.
- La maison et le jardin sis 16, rue Jean Wilwert (am alen Eck-Gruethiehl), inscrits au cadastre de la commune de Wellenstein, section D de Wellenstein, sous les numéros 3085 et 3084. -Arrêté ministériel du 27 juin 2006.

Wintrange :

- L'immeuble sis 9, Brékelter, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section RA de Wintrange, sous le numéro 154/6643. – Arrêté ministériel du 15 novembre 2017.

Commune de Schieren :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Birtrange :

- Le château de Birtrange, inscrit au cadastre de la commune de Schieren, section B de Birtrange, sous le numéro 4/13. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 19 janvier 2018.
- L'allée aux hêtres, située au lieu-dit « Auf dem Junken », inscrite au cadastre de la Commune de Schieren, section A de Schieren, sous le numéro 1 054/4933. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

Schieren :

- L'immeuble sis 110, route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la Commune de Schieren, section A de Schieren, sous le numéro 1067/5333. – Arrêté ministériel du 2 août 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Schieren :

- Les immeubles sis 82-84, route de Luxembourg, inscrits au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous les numéros 1103/4445 et 1103/5171. - Arrêté ministériel du 14 juin 2011.
- La maison sise 5, rue du Castel, inscrite au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous le numéro 90/5391. - Arrêté ministériel du 30 novembre 2016.
- L'ancienne école de Schieren, sise 72, route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous le numéro 72/4902. – Arrêté ministériel du 6 février 2017.
- La maison sise 90, route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous le numéro 1103/5331. – Arrêté ministériel du 8 novembre 2017.
- Le site archéologique au lieu-dit « auf der Schlamgraesch », inscrit au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous les numéros 1269/4743, 1266/4611, 699/2194 et 699/3215. – Arrêté ministériel 18 avril 2018.

Commune de Schifflange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Schifflange :

- L'ancien presbytère sis 6, rue E. Heynen, inscrit au cadastre de la commune de Schifflange, section A de Schifflange, sous le numéro 3244/8641. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juillet 2008.
- L'école Lydie Schmit sise 4, rue de la Forêt, inscrite au cadastre de la Commune de Schifflange, section A de Schifflange, sous le numéro 3254/13055. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.
- Divers immeubles et éléments du site « Metzschmelz » repris sur des parties graphiques, inscrits au cadastre de la Commune d'Esch-sur-Alzette, sections A d'Esch-Nord et B de Lallange, sous les numéros 303/3652, 303/3653, 303/3629, 303/3649, 303/3630, 303/3650, 3171/19627, 3171/19631, 3171/19628, 3171/19629, 3171/19572, 3171/19573, 303/3628, 3171/19626, 3171/19624, 3171/19625, 303/3651, 3171/19571, 3171/19587, 3171/19586, 3171/19486, 888/18446, 303/3625, 303/3626, et 3171/17332 et sur le cadastre de la Commune de Schifflange, section A de Schifflange, sous les numéros 303/3666, 4153/13244, 4153/13361, 4153/13363, 303/3669 et 4153/13369.– Arrêté ministériel du 24 mars 2023. (voir également sous commune d'Esch-sur-Alzette)

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Schifflange :

- Les immeubles sis 58-60, avenue de Libération, inscrits au cadastre de la commune de Schifflange, section A de Schifflange, sous le numéro 4031/9819. - Arrêté ministériel du 8 septembre 2009.

- L'immeuble sis 64, avenue de Libération, inscrit au cadastre de la commune de Schiffflange, section A de Schiffflange, sous le numéro 4034/10001. - Arrêté ministériel du 8 septembre 2009.
- L'immeuble sis 66, avenue de la Libération, inscrit au cadastre de la commune de Schiffflange, section A de Schiffflange, sous le numéro 4034/9880. -Arrêté ministériel du 29 septembre 2009.
- L'immeuble sis 68, avenue de la Libération, inscrit au cadastre de la commune de Schiffflange, section A de Schiffflange, sous le numéro 4034/4931. -Arrêté ministériel du 14 octobre 2009.
- L'immeuble sis 67, avenue de Libération, inscrit au cadastre de la commune de Schiffflange, section A de Schiffflange, sous le numéro 3294/5015. - Arrêté ministériel du 8 septembre 2009.
- L'immeuble sis 70, avenue de Libération, inscrit au cadastre de la commune de Schiffflange, section A de Schiffflange, sous le numéro 4034/10250. - Arrêté ministériel du 8 septembre 2009.
- La tour d'eau de l'ancienne « Metzschmelz », inscrite au cadastre de la commune de Schiffflange, section A de Schiffflange, sous le numéro 4153/11641. - Arrêté ministériel du 9 août 2012.
- Le moulin Bestgen avec ses installations techniques sis 1, rue du Moulin à Schiffflange, inscrit au cadastre de la commune de Schiffflange, section A de Schiffflange, sous le numéro 4249/9820. – Arrêté ministériel du 9 février 2018.

Commune de Schuttrange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

S c h u t t r a n g e :

- La figurine romaine encastrée dans la façade de la grange faisant partie de la ferme sise 18, rue du Village à Schuttrange, inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous le numéro 208/3735. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 décembre 2002.
- L'église paroissiale de Schuttrange, inscrite au cadastre de la Commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous le numéro 1/4632. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

M u n s b a c h :

- Le domaine du château de Munsbach, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section B de Munsbach, sous les numéros 1349/3172 libellé « distillerie » et 1349/3300 libellé « château, jardin, pré ». -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.

S c h r a s s i g :

- Les annexes subsistantes de l'ancien château de Schrassig, sis à Schrassig, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section C de Schrassig, sous le numéro 60/127, y compris, afin de former périmètre de protection, les terrains appartenant à la même parcelle cadastrale et touchant aux annexes pré-mentionnées pour autant qu'ils ne dépassent pas une ligne distante de dix mètres de leurs murs extérieurs et parallèle à ceux-ci. -Arrêté ministériel du 17 septembre 2001.
- La ferme sise 34, rue d'Oetrange, inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section C de Schrassig, sous le numéro 10/1744. -Arrêté ministériel du 17 octobre 2012.
- La ferme sise 36, rue d'Oetrange, inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section C de Schrassig, sous le numéro 7/1747. -Arrêté ministériel du 17 octobre 2012.

- La ferme sise 44, rue d'Oetrange, inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section C de Schrassig, sous le numéro 2/1751. -Arrêté ministériel du 17 octobre 2012.
- La ferme sise 40, rue d'Oetrange, inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section C de Schrassig, sous le numéro 2/1749. - Arrêté ministériel du 26 octobre 2012.
- Le moulin de Schrassig, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section C de Schrassig, sous les numéros 31/903, 32/510, 61/1496 et 35/929, y compris la partie du canal de moulin entourant les parcelles 31/903, 32/510, 61/1496 et 35/929, inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section C de Schrassig, sous les numéros 34/901, 35/928 et 34/1761. -Arrêté ministériel du 1 juin 2017.

S c h u t t r a n g e :

- Les parcelles, inscrites au cadastre de la commune de Schuttrange, section A, sous les numéros 469/692, 469/693, 469/2391, 469/2431, 469/1182, 469/1183, 469/1184, 469/477, 469/478, 469/1151, 469/1152, 469/1818, 469/2636, 469/2635, 469/1821, 469/1822, 469/2432, 470/1826, 471/2187, 472/1307, 474/1078, 474/1079, 475/125, 475/126, 476, 476/2, 477/1827, 478/2214, 478/2213, 479/609, 480/610, 480/266, 480/267, 481, 482/127, 482/128, 482/129, 482/130, 482/1609, 483, 484, 487/705, 487/706, 488/2377, 488/2378, 488/2379 (488/3780, 488/3781, 488/3782, 488/3783, 488/3784, 488/3785, 488/3786, 488/3788, 488/3863, 488/3864, 488/3865, 488/3866), 490, 490/1828, 490/1829, 490/1830, 490/1831, 490/1832 (490/3790, 490/3791, 490/3792, 490/3804, 490/3805, 490/3806, 490/3807, 490/3808, 490/3809, 490/3810, 490/3811, 490/3812, 490/3813, 490/3814, 490/3815, 490/3816, 490/3817, 490/3818, 490/3819, 490/3820, 490/3821, 490/3822, 490/3823, 490/3824, 490/3825, 490/3826, 490/3827), 491/2696, 491/2697 et 491/1833. -Arrêté ministériel du 15 décembre 1974.
- Les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous les numéros 187/2957, 197 (197/3730) sis 1, rue des Rue des Paquerettes, 199/959 (partie 199/3732), 204/2317 (partie 204/3733) sis 2, um Kallek, 208/1 (partie 208/3738, 208/3737, 208/3736) sis um Kallek, 241/3074, 241/3075 (241/3743, 241/3742, 241/3752, 241/3741, 241/3753, 241/3754, 241/3757, 241/3756, 241/3754, 241/3746, 241/3747, 241/3749, 241/3748, 241/3744, 241/3662), 242 (242/3760, 242/3759, 242/3758), 243/2632 (243/3763, 243/3800, 243/3761, 243/3764), 245/2633 (246/3766), 246 (246/3769, 246/3801, 246/3767), 247/1273, 247/1418, 247/1419 (247/3771, 247/3772, 247/3773, 247/3774, 247/3775), 215/2969 (251/3738, 251/3777), 320/256, 324/2634, 326, 327. -Décision ministérielle du 25 février 1988.
- L'immeuble sis à Schuttrange, 18, rue du Village, inscrit au cadastre de la commune de Schuttrange, section A de Schuttrange, sous le numéro 208/3735. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.

U e b e r s y r e n :

- Les parcelles, inscrites au cadastre de la commune de Schuttrange, section D de Uebersyren, sous les numéros 25/645, 26/2346, 27/740, 27/741, 27/2967, 27/2968, 28/746, 28/747, 28/2969, 28/2970, 28/3060, 28/3061, 28/3064, 29/3065, 29/3066, 30/3067, 31/3068, 31/3069, 32, 34, 34/2, 35/2347, 36/2348, 36/2349, 37/2350, 38/2351, 38/2352, 39, 40, 41, 41/2, 58/920, 58/921, 58/3073, 58/3076, 59/761, 59/3070, 59/3071, 60/2075, 61/2875, 61/763, 61/1718, 61/1719, 62/3072, 62/922, 64/3077, 64/3078, 66/3081, 66/769, 66/770, 66/771, 66/3084, 66/3085, 66/3086, 66/3087, 66/3088, 66/3089, 66/3090, 66/3091, 66/3092, 66/3093, 66/3094, 66/3095, 66/2118, 66/2119, 66/2120, 66/3079, 66/3080, 66/3082, 66/3083, 66/2973, 66/2974, 66/2983, 66/2984, 66/2985, 19/1822, 19/1823, 19/1824, 19/2275, 20/2073, 21/357, 22, 24/1827, 23, 24. -Arrêté ministériel du 9 novembre 1971.

Commune de Stadtbredimus :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

S t a d t b r e d i m u s :

- L'immeuble sis 32, Dicksstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Stadtbredimus, section A de Stadtbredimus, sous le numéro 59/8369. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 avril 2020.
- La chapelle au lieu-dit « Gewännchen », inscrite au cadastre de la commune de Stadtbredimus, section A de Stadtbredimus, sous le numéro 2035/7630. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 juillet 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

G r e i v e l d a n g e :

- Les immeubles avec annexes sis „op der Baach“ et „an der grousser Wis“, inscrits au cadastre de la commune de Stadtbredimus, section B de Greiveldange, sous les numéros 204 sis 7 op der Baach, 205, 206, 207/7211 sis 9, op der Baach, 368/9578, 368/9579 sis op der Baach, 367/4257, 210, 209, 208/9582, 208/9583, 208/9584, 214, 215/9553 sis 4, op der Baach, et 217/9556. - Arrêté ministériel du 17 juillet 2009.
- L'immeuble sis 4, Gemengebréck, inscrit au cadastre de la commune de Stadtbredimus, section B de Greiveldange, sous le numéro 140/5131. - Arrêté ministériel du 7 mars 2011.

S t a d t b r e d i m u s :

- Les immeubles sis 31, Dicksstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Stadtbredimus, section A de Stadtbredimus, sous les numéros 430/8888 et 430/8887. - Arrêté ministériel du 6 mai 2011.
- Les parties subsistantes du bâtiment baroque du Château de Stadtbredimus, sis 12, Wäistrooss, inscrit au cadastre de la commune de Stadtbredimus, section A de Stadtbredimus, sous le numéro 180/6595. - Arrêté ministériel du 8 février 2013.
- L'immeuble sis 7, Klaensberreg, inscrit au cadastre de la commune de Stadtbredimus, section A de Stadtbredimus, sous les numéros 368/6682 et 368/4780. – Arrêté ministériel du 18 février 2019.
- Les immeubles sis 5, 7 et 9, Dicksstross, inscrits au cadastre de la commune de Stadtbredimus, section A de Stadtbredimus, sous les numéros 189/6847, 189/6846 et 192/4629. – Arrêté ministériel du 19 juillet 2019.

Commune de Steinfort :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

K l e i n b e t t i n g e n :

- L'immeuble sis rue du chemin de fer, inscrit au cadastre de la commune de Steinfort, section C de Kleinbettingen, sous le numéro 634/2807. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 novembre 2020.

S t e i n f o r t :

- La maison sise 94, rue de Hobscheid, inscrite au cadastre de la commune de Steinfort, section A de Steinfort, sous le numéro 69/3695. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 novembre 2010.

- La Villa Collart, sise 15, rue de Hobscheid, inscrite au cadastre de la commune de Steinfort, section A de Steinfort, sous le numéro 426/1340 et le parc qui entoure la Villa Collart, inscrit au cadastre de la commune de Steinfort, section A de Steinfort, sous le numéro 426/1340. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.

Immeubles et objets inscrits à l’inventaire supplémentaire :

H a g e n :

- L’ancienne maison de garde-barrière sise 25, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Steinfort, section B de Hagen, sous le numéro 573/4307. – Arrêté ministériel du 9 février 2018.
- L’ancienne gare sise 23, rue Principale, inscrite au cadastre de la commune de Steinfort, section B de Hagen, sous le numéro 573/4306. – Arrêté ministériel du 9 février 2018.

K l e i n b e t t i n g e n :

- Le chêne monumental sis à Kleinbettingen, inscrit au cadastre de la commune de Steinfort, section C de Kleinbettingen, sous le numéro 873/849. -Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

S t e i n f o r t :

- Les deux ponts de chemin de fer situés sur les parcelles numéros 420/3556, respectivement 6/3555, inscrites au cadastre de la commune de Steinfort, section A de Steinfort. -Arrêté ministériel du 14 avril 2010.
- L’ancienne centrale électrique sise 1, rue Collart, inscrite au cadastre de la commune de Steinfort, section A de Steinfort, sous le numéro 1265/2099. – Arrêté ministériel du 30 mai 2018.
- L’ancienne grange sise 1, square Général Patton, inscrite au cadastre de la commune de Steinfort, section A de Steinfort, sous le numéro 499/4118. – Arrêté ministériel du 5 juin 2018.

Commune de Steinsel :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

H e i s d o r f :

- La conduite d’eau du « Raschpëtzer », se trouvant sur une partie de la parcelle numéro 1291/1246, inscrite au cadastre de la commune de Steinsel, section C de Heisdorf. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019. (voir également sous commune de Walferdange)
- L’immeuble sis 16, rue de la Forêt Verte, inscrit au cadastre de la Commune de Steinsel, section C de Heisdorf, sous le numéro 480/3382. – Arrêté ministériel du 13 mars 2023.

Commune de Tandel :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B a s t e n d o r f :

- L'église de Bastendorf, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section BD de Bastendorf, sous les numéros 1106/4140 et 1106/4141 (ancien numéro 1106/3415). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- L'immeuble sis 2, am Haff, inscrit au cadastre de la commune de Tandel, section BD de Bastendorf, sous le numéro 1094/3243. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 avril 2020.
- Les immeubles sis 1A, 1B et 1C, Bleesmillen, inscrits au cadastre de la commune de Tandel, section BD de Bastendorf, sous les numéros 2140/4045, 2140/4046 et 2140/4047. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 janvier 2021.

B e t t e l :

- Les immeubles sis 2, Am Haff, inscrits au cadastre de la commune de Tandel, section FD de Bettel, sous le numéro 474/1862. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.
- Les immeubles sis 30, Kierchestrooss, inscrits au cadastre de la commune de Tandel, section FD de Bettel, sous le numéro 480/1. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 septembre 2008.
- Les immeubles sis 32, Kierchestrooss, inscrits au cadastre de la commune de Tandel, section FD de Bettel, sous le numéro 481/1836. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 janvier 2008.
- L'église de Bettel, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section FD de Bettel, sous les numéros 448/2049 et 448/2050. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

B r a n d e n b o u r g :

- Les ruines du château de Brandenburg, dans toute leur étendue, numéro 85/10 du cadastre de la section B de Brandenburg, ancienne commune de Bastendorf. -Arrêté ministériel du 15 avril 1936.
- La chapelle, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section BC de Brandenburg-Est, sous les numéros 386/1315 et 386/1316 (ancien numéro 386/1187). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- L'église de Brandenburg, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section BB de Brandenburg-Ouest, sous le numéro 210. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

F o u h r e n :

- L'église de Fouhren, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section FB de Fouhren, sous les numéros 304/2068 et 304/2069. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.

L a n d s c h e i d :

- L'église de Landscheid, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section BA de Landscheid, sous les numéros 5/1199 et 5/1200 (ancien numéro 5/929). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- L'immeuble sis 1, Haaptstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Tandel, section BA de Landscheid, sous le numéro 30/1095. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 2020.

Longsdorf :

- La chapelle et l'ermitage de Longsdorf, inscrite au cadastre de l'ancienne commune de Fouhren, section C, sous les numéros 162, 163 et 165. -Arrêté ministériel du 16 février 1939.

Tandel :

- La ferme sise 3, Veianerstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section BE de Tandel, sous le numéro 31/3900. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 27 juillet 2012.
- L'église de Tandel, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section BE de Tandel, sous le numéro 24/3988. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

Walsdorf :

- La chapelle de Walsdorf, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section FA de Walsdorf, sous le numéro 128/325. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- Le site archéologique « Poschend » délimité sur une partie graphique, inscrit au cadastre de la commune de Tandel, section FA de Walsdorf, sous les numéros 12/1341 et 10/1038. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

Bettel :

- L'immeuble sis 26, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Tandel, section FD de Bettel, sous le numéro 474/1988. – Arrêté ministériel du 12 janvier 2018.

Brandenburg :

- Le bâtiment dit « Vieux Moulin de Brandenburg » sis 1b, rue Principale, inscrit au cadastre de l'ancienne commune de Bastendorf, section B de Brandenburg, sous le numéro 247/717. -Décision ministérielle du 24 septembre 1987.
- L'immeuble sis 22A, Haaptstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Tandel, section BB de Brandenburg-Ouest, sous le numéro 150/797. -Arrêté ministériel du 26 mars 2012.
- L'ancienne laiterie sise Haaptstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section BB de Brandenburg-Ouest, sous le numéro 240/630. -Arrêté ministériel du 4 mai 2016.

Commune de Troisvierges :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Basbellain :

- Le bâtiment sis au lieu-dit « Basbellain », inscrit au cadastre de la commune de Troisvierges, section G de Basbellain, sous le numéro 25. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 mars 1991.
- L'église avec le cimetière et la place attenants, sise au lieu-dit « Basbellain », inscrite au cadastre de la commune de Troisvierges, section G de Basbellain, sous les numéros 22/719, 23/720, 24/721. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 mai 1991.

- Le mobilier de l'église Saint-Michel de Basbellain, inscrit au cadastre de la commune de Troisvierges, section G de Basbellain, sous le numéro 22/719. – Arrêté ministériel du 23 avril 2019.

B i w i s c h :

- La chapelle Sainte Agathe, inscrite au cadastre de la commune de Troisvierges, section H de Biwisch, sous le numéro 695/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.

D r i n k l a n g e :

- La chapelle St-Sébastien de Drinklange, inscrite au cadastre de la commune de Troisvierges, section E de Drinklange, sous le numéro 188/1711. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mars 2019.

H a u t b e l l a i n :

- L'église Saint-Corneille de Hautbellain, inscrite au cadastre de la commune de Troisvierges, section A de Hautbellain, sous le numéro 1136/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.

H u l d a n g e :

- L'église Saint-Joseph Ouvrier, inscrite au cadastre de la commune de Troisvierges, section B de Huldange, sous le numéro 194/2709. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019.

T r o i s v i e r g e s :

- L'église et le presbytère de Troisvierges et les places et jardins attenants, sis 13, 15 et 17, rue de Binsfeld, inscrits au cadastre de la commune de Troisvierges, section F, sous les numéros 1051/3712, 1052/3712⁽²⁾ et 1053/648. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.

- L'orgue de l'église paroissiale. -Arrêté du 15 décembre 1989.

- Le mobilier de l'église Saint-André de Troisvierges, inscrit au cadastre de la commune de Troisvierges, section F de Troisvierges, sous le numéro 1051/5335. – Arrêté ministériel du 23 avril 2019.

W i l w e r d a n g e :

- Le mobilier de l'église Saint-Lambert de Wilwerdange, inscrit au cadastre de la commune de Troisvierges, section D de Wilwerdange, sous le numéro 862/2846. – Arrêté ministériel du 26 avril 2019.

- L'église Saint-Lambert de Wilwerdange, inscrite au cadastre de la commune de Troisvierges, section D de Wilwerdange, sous le numéro 862/2846. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 avril 2019.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B a s b e l l a i n :

- Le site de l'ancien moulin de Basbellain (« Kirchermillen ») y compris les terrains, l'étang et la digue, inscrit au cadastre de la commune de Troisvierges, section G de Basbellain, sous les numéros 1094/650, 1094/651, 1093/649, 1095/652, 1089, 1090, 1092/648 et 1091/647. - Arrêté ministériel du 7 janvier 2011.

Goedange :

- La chapelle Sts-Côme-et-Damien de Goedange, inscrite au cadastre de la commune de Troisvierges, section C de Goedange, sous les numéros 227/1398 et 227/1399. – Arrêté ministériel du 4 octobre 2018.

Commune d’Useldange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Everlange :

- Les immeubles sis 4, rue de Schandel, inscrits au cadastre de la commune d’Useldange, section D d’Everlange, sous le numéro 318/2223. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 mai 2009.
- Les immeubles sis 3, rue de Schandel, inscrits au cadastre de la commune d’Useldange, section D d’Everlange, sous le numéro 315/2242. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 avril 2010.
- Les immeubles du château-ferme d’Everlange, sis 2, rue Principale, inscrits au cadastre de la commune d’Useldange, section D d’Everlange, sous le numéro 346/2491 ainsi que la maison inscrite au cadastre de la commune d’Useldange, section D d’Everlange, sous le numéro 346/2490. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 novembre 2010.

Useldange :

- Le château d’Useldange avec dépendances, inscrits au cadastre de la commune d’Useldange, section B d’Useldange, sous les numéros 538/1261, 538/2882, 541/1978, 547, 547/2864, 538/2883. -Arrêté ministériel du 14 novembre 1980.
- Les immeubles de l’ancien prieuré, inscrit au cadastre de la commune d’Useldange, section B d’Useldange, sous les numéros 312/3431 et 474/3433. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 septembre 1988.
- L’immeuble dit « Maison Faber », sis à Useldange, 17, rue de la Gare, avec annexe, jardin et place, inscrit au cadastre de la commune d’Useldange, section B d’Useldange, sous le numéro 321/2553. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 octobre 2001.
- Les immeubles sis 23-25, route d’Arlon et les jardins situés côtés ouest et est de la route d’Arlon, inscrits au cadastre de la commune d’Useldange, section B d’Useldange, sous les numéros 620/3314, 620/3313, 650/3315, 653/3316, 588/2646, 590/2647, 589/0 et 593/1103.- -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 juillet 2021.
- L’immeuble sis 11, Am Tremel, inscrit au cadastre de la Commune d’Useldange, section B d’Useldange, sous le numéro 554/2884. – Arrêté ministériel du 3 avril 2023.

Immeubles et objets inscrits à l’inventaire supplémentaire :

Rippweiler :

- Le site de la villa romaine de Rippweiler sis au lieu-dit « bei der Laach », inscrit au cadastre de la commune d’Useldange, section C de Rippweiler, sous le numéro 824/939. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.

Schandel :

- L'ancienne ferme sise 1, Viichtenerstrooss, inscrite au cadastre de la commune d'Useldange, section A de Schandel, sous les numéros 187/1165, 187/1168 et 187/1166. – Arrêté ministériel du 21 novembre 2018.
- Le mur de clôture de l'immeuble sis 2, Viichtenerstrooss, inscrite au cadastre de la commune d'Useldange, section A de Schandel, sous les numéros 229/1329 et 229/1328. – Arrêté ministériel du 21 novembre 2018.
- L'ancienne ferme sise 3, Viichtenerstrooss, inscrite au cadastre de la commune d'Useldange, section A de Schandel, sous les numéros 187/1621 et 187/1644. – Arrêté ministériel du 21 novembre 2018.
- Le site archéologique au lieu-dit « Beim Kreuzmier », inscrit au cadastre de la commune d'Useldange, section A de Schandel, sous les numéros 680/1267, 680/1268, 620/0, 621/0, 619/0, 696/13, 696/794, 696/795, 696/796, 696/797, 696/798, 697/0, 696/793, 681/1003, 698/1007, 577/1249, 578/1070, 574/1664, 577/1068, 573/0, 577/1250, 577/1251, 577/1252, 571/1318, 574/1663, 622/1146, 622/1145, 680/0, 680/906, 680/724, 680/1022, 680/1021 et 696/1149. – Arrêté ministériel du 21 janvier 2019.

Useldange :

- L'ancien cimetière, inscrit au cadastre de la commune d'Useldange, section B, sous le numéro 535/2574. – Arrêté ministériel du 4 avril 1935.
- Le chêne (*Quercus* sp.) poussant au lieu-dit « Hésel », à 1 km au Nord de Boevange, inscrit sous le numéro cadastral 264/1194. – Arrêté ministériel du 29 mars 1974.
- L'immeuble inscrit au cadastre de la commune d'Useldange, section B2 d'Useldange, sous le numéro 312/3423 (site de l'ancien prieuré d'Useldange). – Décision ministérielle du 5 février 1985.

Commune de la Vallée de l'Ernz :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

Eppeldorf :

- L'église d'Eppeldorf avec son mobilier historique, inscrite au cadastre de la commune d'Ermsdorf, section D d'Eppeldorf, sous le numéro 67/2533. – Arrêté ministériel du 21 octobre 1968.
- L'immeuble sis 1, Rullewee, inscrit au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section ED d'Eppeldorf, sous le numéro 69/2654. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 juin 2020.

Ermsdorf :

- L'église de l'Exaltation de la Sainte Croix d'Ermsdorf, inscrite au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section EC de Ermsdorf, sous le numéro 88/817. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 février 2021.

Folkendange :

- La chapelle Saint-Mathias, inscrite au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section EB de Folkendange, sous le numéro 301/306. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 février 2021.
- Les immeubles du « château de Folkendange » sis Maison 1, y inclus le mur d'enceinte, inscrits au cadastre de la Commune de la Vallée de l'Ernz, section EB de Folkendange, sous les numéros 316/280, 316/279, 316/278, 316/277, 316/267 et 316/281. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 février 2022.

M e d e r n a c h :

- Le bâtiment scolaire, sis 30, rue de Savelborn, inscrit au cadastre de la commune de Medernach, section A de Medernach, sous le numéro 151/3902. Le terrain faisant partie de la parcelle cadastrale préqualifiée est classé en qualité de périmètre de protection. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.
- L'église paroissiale, sise rue Knaeppchen, avec son mobilier historique, inscrite au cadastre de la commune de Medernach, section A de Medernach, sous le numéro 145/1488. Le terrain faisant partie de la parcelle cadastrale 144/1487 est classé en qualité de périmètre de protection. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 mai 2004.
- Les immeubles sis 1, Millewee, inscrits au cadastre de la commune de Medernach, section A de Medernach, sous le numéro 305/4306. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 12 février 2010.
- Le site archéologique au lieu-dit « Kengert », inscrit au cadastre de la Commune de la Vallée de l'Ernz, section MA de Medernach, sous le numéro 1467/0. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

P l e t s c h e t t e :

- La maison d'habitation et les dépendances agricoles de la « ferme Pletschette », inscrite au cadastre de la commune de Vallée de l'Ernz, section MD de Pletschette, sous le numéro 715/1035. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 septembre 2018.

S a v e l b o r n :

- La chapelle de Savelborn, inscrite au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section MC de Savelborn, sous le numéro 566/1125. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 février 2021.

S t e g e n :

- Le chêne pédonculé sis sur la parcelle cadastrale numéro 901/1554, inscrite au cadastre de la commune d'Ermsdorf, section A de Stegen, au lieu-dit « beim Stracksmoor ». -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 octobre 2001.
- L'église Saint-Barthélémy de Stegen, inscrite au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section EA de Stegen, sous le numéro 581/2024. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 février 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

M e d e r n a c h :

- La maison sise 8, rue de Savelborn, inscrite au cadastre de la commune de la Vallée de l'Ernz, section MA de Medernach, sous le numéro 121/2670. – Arrêté ministériel du 24 janvier 2014.

Commune de Vianden :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

V i a n d e n :

- Différents monuments de la Ville de Vianden, à savoir:

a) l'église paroissiale de Vianden, dite « église des Trinitaires », inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 178 (178/2228);

b) la chapelle St-Nicolas, inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 617;

c) l'église neuve (Neikiirch), inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 1712;

d) la statue de St Népomucène, placée sur le parapet du pont de l'Our;

e) la maison Victor Hugo, sise 37, rue de la Gare, inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 541 (541/2195);

f) la tour de guet, appelée « Hockelstour », inscrite au cadastre de la Ville de Vianden, sous le numéro 433;

g) les restes du mur d'enceinte. -Arrêté ministériel du 24 mars 1938.

- Les environs immédiats des ruines du château de Vianden. Le classement porte sur les propriétés inscrites au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous les numéros suivants: 345/660, 1704, 5242, 518/1328, 1716/348, 1716/349, 1717/350, 1717/351, 441, 442/1314, 443/429, 444/430, 445/419, 446/431, 447/432, 448/433, 493/1911, 495/1318, 496/1319, 1632, 1633, 492/1910, 1715/1307, 467/1003, 421, 374/675, 381, 1609/1878, 1609/1879, 1613, 1703, 475, 477/1478, 1630/1760, 1602, 1634/2030, 1639/1305, 1642/1306, 439/2094, 439/2095, 472/1315, 1619/1936, 1616/1935, 345/661, 426, 431, 432, 4322/687, 5312, 450/1290, 461, 464, 465, 466/1477, 1623, 1625, 1626, 1702, 345/498, 3452, 346, 349/1581, 449, 470, 470/1647, 471/1648, 1615, 463/1476, 469, 423/1764, 5192/1329, 524/1330, 390, 1611/1880, 1611/1881, 16112/14912, 1612, 1614, 1697/341, 1697/342, 1698/343, 1698/344, 1699/345, 1700, 1701, 17022, 529, 533/475, 458/1475, 503/1322, 382, 417, 418, 419, 1665/1452, 1665/1453, 1666/339, 1667/340, 516/1325, 517/2013, 517/2014, 516/1326, 430, 416, 420/51, 420/52, 1650, 1651, 1655/1560, 1657/1561, 1658/1288, 1660, 1663, 16632, 1664, 528, 5243, 5344/1639, 5344/1638, 502/1320, 1715/1308, 433, 450/1001, 460/906, 5345, 1618/873, 16262, 1627, 1708/1512, 1711/1358, 1712, 1737/2071, 1738/389, 1705, 1713/1359, 1648, 1649, 514/1323, 503/1913, 5152/1324, 1706/347, 1717/352. -Arrêté ministériel du 6 juillet 1938.

- Le château, inscrit au cadastre de la Ville de Vianden, section B de Vianden, sous les numéros 445/419 et 446/1. - Arrêté ministériel du 23 novembre 1977.

- L'orgue construit en 1693 et installé dans l'église des Trinitaires à Vianden. -Arrêté ministériel du 11 décembre 2002.

- La maison ainsi que le jardin adjacent avec tour et « chapelle », sis 2, rue de la Gare, inscrits au cadastre de la commune de Vianden, section A de Scheuerhof, sous le numéro 206/1478. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 mars 2015.

- La maison sise 94, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 404. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 juillet 2016.

- L'Hôtel de Ville sis 29, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 144/1. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- La maison « Koenig » sise 47, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 181/2314. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- La maison de retraite sise 49, Grand-Rue et l'ancien Musée Ed. Wolff, se situant sur le site de l'ancien couvent des Trinitaires, inscrits au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous les numéros 180/2229 et 177/392. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.

- L'immeuble sis 41, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 185/2262. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 septembre 2018.
- Les alentours directs de la chapelle du Bildchen, inscrits au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 1735/2857. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 5 avril 2019.
- La chapelle du Bildchen, inscrite au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 1735/2856. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2019.
- L'immeuble sis 37, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 189/1928.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

V i a n d e n :

- La chapelle de Sodalité, inscrite au cadastre de la commune de Vianden, section B, sous le numéro 183/614. –Arrêté ministériel du 20 novembre 1937.
- Les immeubles, inscrits au cadastre de la commune de Vianden, section B, sous les numéros 263/1536 (jardin) et le bâtiment dit « Hôtel Collette » sis 68-70, Grand-Rue sous le numéro 274/1 et 275/1265 (274/2385). -Arrêté ministériel du 12 avril 1968.
- L'ancienne menuiserie sise 22, rue du Sanatorium, inscrite au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 661/2. Arrêté ministériel du 25 juillet 2013.
- La maison sise 20, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 240/2829. - Arrêté ministériel du 5 décembre 2014.
- La maison sise 48, Grand-Rue à Vianden, inscrite au cadastre de la commune de Vianden, section B de Vianden, sous le numéro 255/0. -Arrêté ministériel du 22 mars 2016.
- La maison sise 5, rue de la Frontière à Vianden, inscrite au cadastre de la commune de Vianden, section A de Scheuerhof, sous le numéro 219/1702. -Arrêté ministériel du 22 mars 2016.

Commune de Vichten :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

V i c h t e n :

- La mosaïque romaine ayant fait partie de la villa romaine sise sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Vichten, section B de Vichten, sous le numéro 40/843, au lieu-dit « an der Lae ». -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 février 1996.
- Les vestiges de la villa romaine se trouvant sur les terrains inscrits au cadastre de la commune de Vichten, section B de Vichten, sous les numéros 40/5494 (anciens numéros : 40/843, 36/2423, 37/2424, 37/361) et 55/4006. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 2010.
- Les vestiges archéologiques situés dans la forêt dénommée « Scheierbësch », inscrits au cadastre de la Commune de Vichten, section B de Vichten, sous le numéro 1268/1173. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 juin 2021.
- La ferme sise 21, rue Principale, inscrite au cadastre de la Commune de Vichten, section B de Vichten, sous le numéro 89/2865.- Arrêté ministériel du 1^{er} août 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

V i c h t e n :

- La maison sise 7, rue de la Chapelle, inscrite au cadastre de la commune de Vichten, section B de Vichten, sous le numéro 259/4101.- Arrêté ministériel du 24 janvier 2014.
- Le lavoir sis rue du Lavoir, inscrit au cadastre de la commune de Vichten, section B de Vichten, sous le numéro 435/4071. - Arrêté ministériel du 2 mars 2017.

Commune de Wahl :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

R i n d s c h l e i d e n :

- L'église paroissiale de Rindschleiden, dans toute son étendue, inscrite au cadastre de la commune de Wahl, section C de Rindschleiden, sous le numéro 329. -Arrêté ministériel du 6 janvier 1938.

W a h l :

- La maison sise 5, rue Faubourg, inscrite au cadastre de la commune de Wahl, section D de Wahl, sous le numéro 664/2622. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 décembre 2015.
- Le site archéologique « Kassel », inscrit au cadastre de la commune de Wahl, section D de Wahl, sous le numéro 951/2033. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019. (voir également commune de Rambrouch)
- Le site archéologique « Kassel », inscrit au cadastre de la commune de Wahl, section D de Wahl, sous le numéro 956/1270, 956/1854 et 956/1271. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 février 2020. (voir également commune de Rambrouch)

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B u s c h r o d t :

- L'ancienne ferme sise 26, Angelsgronn, inscrite au cadastre de la commune de Wahl, section E de Buschrodt, sous les numéros 163/961 et 164/510. – Arrêté ministériel du 4 février 2019.

R i n d s c h l e i d e n :

- L'ancienne ferme sise maison 3 à Rindschleiden, dans toute son étendue, inscrite au cadastre de la commune de Wahl, section C de Rindschleiden, sous le numéro 326/938. -Arrêté ministériel du 11 octobre 2018.

Commune de Waldbillig :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

C h r i s t n a c h :

- L'immeuble sis 12, Fielserstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous le numéro 51/3996. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juin 2007.
- Les immeubles du « Château de Christnach » sis 5, Fielserstrooss, inscrits au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous les numéros 71/3857, 70/959, 70/3856 et 72/249. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 13 novembre 2009.
- Les immeubles du moulin dit « Ueligsmillen », inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous les numéros 1974/3777 et 1975/0 (canal moulin). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- La ferme sise 2, A Frongelt, inscrite au cadastre de la Commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous le numéro 145/3823. – Arrêté ministériel du 20 janvier 2023.

F r e c k e i s e n :

- L'immeuble sis Maison 3, inscrit au cadastre de la Commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous le numéro 875/757. – Arrêté ministériel du 1^{er} août 2022.

H a l l e r :

- L'immeuble sis 14, rue du Hallerbach, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller, sous le numéro 436/2021. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.
- L'immeuble sis 17, rue du Hallerbach, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller, sous le numéro 453/2245. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.

H a l l e r b a c h :

- Voir Beaufort/Hallerbach.

W a l d b i l l i g :

- L'église paroissiale de Waldbillig, y compris les objets mobiliers historiques, inscrite au cadastre de la commune de Waldbillig, section B de Waldbillig, sous les numéros 551/4724 et 551/4725 (ancien numéro 551/3126). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- Le site archéologique « Heringerbësch » et les vestiges de la « Heringerbuerg », inscrits au cadastre de la Commune de Waldbillig, section D de Mullerthal, sous les numéros 1287/63, 1287/632, 1287/3505, 1287/3504, 1287/2744, 1287/2745, 1287/206, 1287/205, 1287/2046, 1287/3177, 1287/373, 1287/1232, 1287/1231 et 1290/3417 et au cadastre de la commune de Waldbillig, section B de Waldbillig, sous les numéros 1287/3631, 1287/1411, 1287/1410, 1287/2640, 1287/547, 1287/3402, 1287/544, 1287/543, 1287/2267, 1287/2266, 1287/3324, 1287/3325, 1287/3326, 1287/694, 1287/3575 et 1287/3576. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 juin 2021.
- Le site du « Schéissendëmpel », inscrit au cadastre de la Commune de Waldbillig, section D de Mullerthal, sous le numéro 1089/715. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 11 février 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

C h r i s t n a c h :

- La ferme dite « ancienne maison Muller » avec la place, le jardin et le pré attenants, sise 5, rue de Mullerthal, inscrite au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous les numéros 15, 16 et 17. –Décision ministérielle du 4 novembre 1987.
- La ferme sise 2, Moellerdallerstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous le numéro 81/1160. -Arrêté ministériel du 22 juin 2007.
- La ferme sise 3, Moellerdallerstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Waldbillig, section C de Christnach, sous le numéro 20/3989. - Arrêté ministériel du 22 juin 2007.

H a l l e r :

- La maison sise, 15, rue du Hallerbach, inscrite au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller, sous le numéro 452/1980. -Arrêté ministériel du 14 décembre 2006.
- L'immeuble sis 21-23, rue du Hallerbach, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller, sous le numéro 433/2043. – Arrêté ministériel du 31 mai 2018.

W a l d b i l l i g :

- L'immeuble avec maison, place et jardin sis à Waldbillig, 3, rue Michel-Rodange, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section B de Waldbillig, sous les numéros 375/4375 et 374/4373. -Arrêté ministériel du 5 septembre 1999.
- L'immeuble sis 8, rue de la Montagne, inscrit au cadastre de la commune de Waldbillig, section B de Waldbillig, sous le numéro 770/4149. – Arrêté ministériel du 29 décembre 2017.

Commune de Waldbredimus :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

T r i n t a n g e :

- L'orgue installé dans l'église paroissiale de Trintange, construit en 1878 par le manufacturier lorrain Dalstein & Haerpfér, comprenant dix-sept jeux répartis sur deux claviers à traction mécanique et un pédalier à traction pneumatique. -Arrêté ministériel du 23 août 2000.
- L'immeuble sis 24, rue de l'Eglise, inscrit au cadastre de la commune de Waldbredimus, section B de Trintingenthal, sous le numéro 86/2077. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 4 février 2005.

T r i n t i n g e r t h a l :

- La chapelle dite « Klaus » avec les terrains attenants, sise au lieu-dit « Klausberg », inscrite au cadastre de la commune de Waldbredimus, section B de Trintingenthal, sous les numéros 1312/1074, 1313/1075 et 1314/1076. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 mai 1991.
- L'église de Trintange avec son mobilier et le cimetière adjacent, inscrits au cadastre de la commune de Waldbredimus, section B de Trintingenthal, sous les numéros 1269/1841 et 1269/3816. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 14 octobre 2015.

W a l d b r e d i m u s :

- L'église et le cimetière de Waldbredimus, inscrits au cadastre de la commune de Waldbredimus, section A, sous les numéros 1 et 2. -Arrêté ministériel du 27 mai 1963.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

W a l d b r e d i m u s :

- Le presbytère sis 31, rue Principale et le terrain qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Waldbredimus, section A, sous le numéro 4/3767. -Arrêté ministériel du 19 juillet 1972.

Commune de Walferdange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

H e l m s a n g e :

- Le site archéologique « Raschpëtzer », inscrit au cadastre de la commune de Walferdange, section A de Helmsange, sous les numéros 331/2982 et 331/1071. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 2019. (voir également commune de Steinsel)

W a l f e r d a n g e :

- L'immeuble dit « maison Dufaing », sis 1, rue Josy Welter/place des Martyrs, inscrit au cadastre de la commune de Walferdange, section B de Walferdange, sous le numéro 4/400.-Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 2010.
- La ferme Sossenhof, comprenant les immeubles sis 12 et 12A, rue de la Montagne, inscrite au cadastre de la commune de Walferdange, section B de Walferdange, sous les numéros 200/1724 et 200/1723. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 janvier 2021.
- Le bâtiment voyageur, l'ancien dépôt ferroviaire et l'ancienne lampisterie de la Gare de Walferdange, inscrits au cadastre de la Commune de Walferdange, section A de Helmsange, sous les numéros 98/2141 et 95/1636. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B e r e l d a n g e :

- La maison sise 140, route de Luxembourg, inscrite au cadastre de la commune de Walferdange, section C de Bereldange, sous le numéro 228/1400. - Arrêté ministériel du 9 août 2012.
- Les immeubles sis 7-9, rue de Steinsel, inscrits au cadastre de la commune de Walferdange, section C de Bereldange, sous les numéros 51/1437 et 51/1195. – Arrêté ministériel du 3 juillet 2020.

H e l m s a n g e :

- Le château de Walferdange, sis 28, route de Diekirch, inscrit au cadastre de la commune de Walferdange, section A de Helmsange, sous le numéro 427/1591. -Arrêté ministériel du 28 novembre 1979.

Commune de Weiler-la-Tour :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

H a s s e l :

- Les immeubles de la ferme sise 4, rue de Luxembourg, inscrits au cadastre de la commune de Weiler-la-Tour, section B de Hassel, sous le numéro 100/1902. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 29 septembre 2021.

S y r e n :

- L'église paroissiale inscrite au cadastre de la commune de Weiler-la-Tour, section A de Syren, sous le numéro 1/465. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 19 avril 1991.

W e i l e r - l a - T o u r :

- Les immeubles de l'ancien presbytère avec dépendances et jardin attenant, sis 6 et 10, rue du Château, inscrits au cadastre de la commune de Weiler-la-Tour, section C de Weiler-la-Tour, sous les numéros 81/3098 et 81/3097. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 mars 2009.

- Les immeubles de l'ancien château, y inclus la tour, sis 8, rue du Château, inscrits au cadastre de la commune de Weiler-la-Tour, section C de Weiler-la-Tour, sous le numéro 77/1763. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 février 2010.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

H a s s e l :

- Les autels baroques de l'église filiale de Hassel. -Arrêté ministériel du 20 février 1979.

S y r e n :

- L'immeuble comprenant bâtiments, places, dépendances et jardins, inscrit au cadastre de la commune de Weiler-la-Tour, section A de Syren, sous le numéro 67/2220. -Arrêté grand-ducal du 31 janvier 1994.

W e i l e r - l a - T o u r :

- La partie du sentier vicinal „Stadter Pad“ avec les arbres et buissons qui le bordent, délimitée par les parcelles cadastrales 81/3098, 81/3097, 87/3275, 85, 84/3676 et 84/3677, inscrites au cadastre de la commune de Weiler-la-Tour, section C de Weiler-la-Tour. - Arrêté ministériel du 24 avril 2013.

Commune de Weiswampach :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

H o l l e r :

- L'église de Holler, y compris le mobilier, ainsi que le cimetière qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Weiswampach, section E de Holler, sous les numéros 665/354 et 664/353. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 mars 2012.
- L'ancienne école sise 1, Duarrefstrooss, y inclus la cour avec l'arbre, la croix de chemin et le mur d'enclos, inscrite au cadastre de la commune de Weiswampach, section E de Holler, sous le numéro 617/1816.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 septembre 2020.
- Le presbytère sis 1, Hannert Kirich, inscrit au cadastre de la commune de Weiswampach, section E de Holler, sous les numéros 657/2017 et 657/2016.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 septembre 2020.

W e i s w a m p a c h :

- L'ancienne ferme sise 6, Hannelaanst, inscrite au cadastre de la Commune de Weiswampach, section C de Weiswampach, sous le numéro 202/8071.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

B i n s f e l d :

- Les immeubles (maisons 42, 45 et 47), inscrits au cadastre de la commune de Weiswampach, section F de Binsfeld, sous les numéros 76/5743, 81/5660 et 83/5661. -Décisions ministérielles du 25 juin 1987 et 4 janvier 1989 et arrêté ministériel du 7 juillet 1989.

Commune de Wiltz :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

E s c h w e i l e r :

- La ferme sise 28, Duerfstrooss, inscrite au cadastre de la commune d'Eschweiler, section C d'Eschweiler, sous le numéro 72/1568.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2012.
- La chapelle située aux abords du C.R.328, inscrite au cadastre de la commune d'Eschweiler, section C d'Eschweiler, sous le numéro 1532/444.- Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2012.

W i l t z :

- La vieille Croix de Justice de Wiltz, située à Wiltz, Grand-rue. -Arrêté ministériel du 15 février 1937.
- L'église de Niederwiltz, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section B de Niederwiltz, sous le numéro 169. -Arrêté ministériel du 31 juillet 1968.
- Le château de Wiltz, inscrit au cadastre de la commune de Wiltz, section A de Wiltz, sous les numéros 383, 381, 380, 384/3596, 395, 393/2300, 391/2408, 387/2153, 386/2152 et 386/461. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} juillet 2011.

- L'Hôtel de Ville, sis 2, Grand-Rue, inscrit au cadastre de la Commune de Wiltz, section A de Wiltz, sous le numéro 276/4264. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 avril 2017.
- L'église Notre-Dame de Wiltz-Haut, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section A de Wiltz, sous les numéros 97/4717, 97/4718, 99/4715 et 99/4719. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- Le Monument national de la grève du 31 août 1942, y compris le site aménagé qui l'entoure, inscrit au cadastre de la commune de Wiltz, section WA de Wiltz, sous le numéro 568/1827. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- La Villa Simon, le Parc Simon et la glacière, inscrits au cadastre de la commune de Wiltz, section WB de Niederwiltz, sous les numéros 92/4535, 92/4536, 92/2580 et section WA de Wiltz, sous les numéros 859/1999 et 553/1997. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- L'Ancien hangar à marchandise de la Gare de Wiltz, inscrit au cadastre de la Commune de Wiltz, section WB de Niederwiltz, sous le numéro 585/5255. – Arrêté ministériel du 19 octobre 2022.
- Les caves de l'immeuble sis 2, Bäum Reenert, inscrits au cadastre de la Commune de Wiltz, section WB de Niederwiltz, sous le numéro 124/5330. – Arrêté ministériel du 23 novembre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

E s c h w e i l e r :

- Les immeubles du moulin d'Eschweiler, y inclus le canal de moulin, inscrits au cadastre de la commune d'Eschweiler, section C d'Eschweiler, sous les numéros 1232/3011, 1232/1818 et 1223 (canal). - Arrêté ministériel du 3 février 2012.

K n a p h o s c h e i d :

- Le cimetière de Knaphoscheid, inscrit au cadastre de la commune d'Eschweiler, section B de Knaphoscheid, sous le numéro 12/1107. -Arrêté ministériel du 17 novembre 1969.
- L'église de Knaphoscheid, inscrite au cadastre de la commune d'Eschweiler, section B de Knaphoscheid, sous le numéro 13/1030. -Arrêté ministériel du 17 novembre 1969.

W e i d i n g e n :

- La chapelle sise « Om Eisknaeppchen », inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section D Weidingen, sous le numéro 125/1463. - Arrêté ministériel du 8 novembre 2010.

W i l t z :

- Le moulin-à-vent avec l'espace libre entre le bâtiment et la rue du Moulin-à-Vent, sis à Niederwiltz, au lieu-dit « bei der Windmühle », inscrit au cadastre de la commune de Wiltz, section B de Niederwiltz, sous le numéro 403. –Arrêté ministériel du 11 juin 1970.
- L'immeuble sis 10, Grand-Rue à Wiltz, inscrit au cadastre de la commune de Wiltz, section A de Wiltz, sous le numéro 282/3940. -Arrêté ministériel du 8 avril 1991.
- La maison sise 23, route de Kautenbach, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section B de Niederwiltz, sous le numéro 4/3430. - Arrêté ministériel du 29 janvier 2013.

Commune de Wincrange:

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

B o e v a n g e :

- L'ancienne ferme sise 32, Om Knupp, inscrite au cadastre de la commune de Wincrange, section BE de Boevange, sous le numéro 118/2356. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 juillet 2021.

C i n q f o n t a i n e s :

- Le Couvent Cinqfontaines avec ses annexes, inscrit au cadastre de la commune de Wincrange, section AC de Sassel, sous le numéro 309/1561. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 8 janvier 2021.

D o e n n a n g e :

- L'immeuble sis 28, Haaptstrooss, inscrit au cadastre de la commune de Wincrange, section BD de Doennange et Deiffelt, sous le numéro 418/2486. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 février 2021.

E m e s c h b a c h :

- Le site des mines d'ardoises à Emeschbach, inscrit au cadastre de la Commune de Wincrange, section AB d'Asselborn, sous les numéros 834/3827, 834/3828, 834/3829 et 832/4892. – Arrêtés du Conseil de Gouvernement du 24 juin 2021 et 29 septembre 2021.

H a c h i v i l l e :

- La chapelle Saint-Thomas avec son mobilier et le terrain qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Wincrange, section A, sous le numéro 218/2719. -Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.

- L'église de Hachiville et le cimetière qui l'entoure, inscrits au cadastre de la commune de Wincrange, section A de Hachiville, sous le numéro 1084/2914. -Arrêté ministériel du 12 novembre 1980.

- L'ancienne ferme sise 26, Laast d'Bouschen, inscrite au cadastre de la Commune de Wincrange, section HA de Hachiville, sous le numéro 1063/3212. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.

- L'ancienne ferme sise 45, Duärrefstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Wincrange, section HA de Hachiville, sous le numéro 1086/2584. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.

N i e d e r w a m p a c h :

- La ferme sise 3 et 7, A Beetel, inscrite au cadastre de la commune de Wincrange, section OE de Niederwampach, sous les numéros 11/2742 et 12/2743. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 24 juin 2021.

- Le site archéologique au lieu-dit « Kaessel », inscrit au cadastre de la Commune de Wincrange, section OE de Niederwampach, sous les numéros 181/2367 et 181/574. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2022.

O b e r w a m p a c h :

- L'ancienne école sise 2, Om Kiemel, inscrite au cadastre de la commune de Wincrange, section OD d'Oberwampach, sous le numéro 33/2986. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 novembre 2020.

- L'église Saint-Remacle, inscrite au cadastre de la commune de Wincrange, section OD d'Oberwampach, sous le numéro 28/2916. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 20 novembre 2020.
- Le « château d'Oberwampach » sis 26, Duerefstrooss et l'annexe agricole, inscrits au cadastre de la Commune de Wincrange, section OD d'Oberwampach, sous les numéros 114/1652, 114/1653, 114/1654, 114/1709, 114/1710, 114/1656, 115/1657 et 115/1658. Arrêté du Conseil de Gouvernement du 10 décembre 2021.

S c h i m p a c h :

- La ferme sise 47, Haaptstrooss, inscrite au cadastre de la commune de Wincrange, section OE de Niederwampach, sous le numéro 225/3486. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 22 avril 2020.
- L'immeuble sis 4, an den Dall, inscrit au cadastre de la commune de Wincrange, section OE de Niederwampach, sous le numéro 121/3453. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 15 juillet 2020.

W e i l e r :

- La ferme avec chapelle sise 9-15, Duärrefstrooss, inscrite au cadastre de la Commune de Wincrange, section HB de Weiler, sous les numéros 182/216, 182/455, 182/359, 179/210, 179/211, 181/212 et 181/213. – Intention de classement du 26 janvier 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

H o f f e l t :

- Le vieux moulin avec les annexes, les places, les terrains, le pré et le canal attenants, sis au lieu-dit « Bei der Neumühle », inscrits au cadastre de la commune de Wincrange, ancienne commune de Hachiville, section C de Hoffelt, sous les numéros 1100/3283, 1100/3284, 1102/3286, 1111/2827 et 1112. -Décision ministérielle du 15 février 1990.

T r o i n e :

- Le maître-autel, les autels latéraux et le banc de communion de l'église de Troine. -Arrêté ministériel du 11 août 1936.

Commune de Winseler :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

D o n c o l s :

- L'immeuble sis 31, Duerfstrooss avec jardin, inscrit au cadastre de la Commune de Winseler, section E de Doncols et Sonlez, sous le numéro 648/4496. – Arrêté ministériel du 23 novembre 2022.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

N o e r t r a n g e :

- Le bâtiment sis au lieu-dit « Op der Louh », inscrit au cadastre de la commune de Winseler, section de Noertrange, sous le numéro 40/1771. -Décision ministérielle du 30 mai 1986.
- L'immeuble sis 8, Um Hooch, inscrit au cadastre de la commune de Winseler, section B de Noertrange, sous le numéro 10/1731. – Arrêté ministériel du 26 février 2018.

Commune de Wormeldange :

Immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national :

A h n :

- L'église Sainte-Croix, inscrite au cadastre de la commune de Wormeldange, section B d'Ahn, sous le numéro 138/5672. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 septembre 2020.

E h n e n :

- L'immeuble sis 8, Casinogaass, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 100/5629. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 1^{er} décembre 2006.
-Le jardin aménagé avec son pavillon datant du 18e siècle, sis route du Vin, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 29/5244. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 18 mai 2007.
- L'immeuble sis 6, Casinogaass, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 100/3599. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.
- L'immeuble sis 4, Casinogaass, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 101. - Arrêté du Conseil de Gouvernement du 26 octobre 2007.
- L'ensemble d'immeubles sis 2, Millewee, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous les numéros 141/4714 et 112/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 30 juin 2017.
- Le complexe historique du « Centre mosellan », comprenant la maison Würth et la Maison Schengtgen, sis 111-113, route du Vin et 1, Frongaass, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous les numéros 22/5577, 26/5488 et 24/5487. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 2 mars 2018.
- L'immeuble sis 7, rue Clas von Ehnen, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 63/2189. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 7 février 2020.
- L'église Saint-Roch, inscrite au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 1/0. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 septembre 2020.

M a c h t u m :

- L'église Saint-Joseph, inscrite au cadastre de la commune de Wormeldange, section A de Machtum, sous le numéro 410/7525. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 septembre 2020.

W o r m e l d a n g e :

- L'immeuble sis 178, rue Principale, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous le numéro 107/7800. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 28 novembre 2008.
- L'église Saint-Jean Baptiste, inscrite au cadastre de la commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous le numéro 1/5899. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 septembre 2020.
- L'immeuble sis 43, rue Principale, inscrit au cadastre de la Commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous le numéro 2030/7688. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 octobre 2020.

W o r m e l d a n g e - H a u t :

- L'église Saint-Wendelin, inscrite au cadastre de la commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous le numéro 1102/11003. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 23 septembre 2020.
- L'immeuble sis 31, Hiel, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous les numéros 1773/10693 et 1772/10460. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 16 avril 2021.
- L'ancienne ferme sise 11, Kräizgaass, inscrite au cadastre de la Commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous le numéro 1049/11254. – Arrêté ministériel du 27 janvier 2023.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

A h n :

- Maison sise 2, Grand-Rue (2, *rue de la Résistance*), inscrite au cadastre de la commune de Wormeldange, section B d'Ahn, sous le numéro 145/1693. -Arrêté ministériel du 10 juillet 1985.

E h n e n :

- La ferme vigneronne sise 19, an den Aessen, inscrite au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 2236/4873. - Arrêté ministériel du 8 décembre 2010.
- Le vignoble de Nikolaus Hein situé « Am Aker/Wousselt », inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous le numéro 1365/5394. -Arrêté ministériel du 8 avril 2016.

W o r m e l d a n g e :

- L'immeuble sis 93, route du Vin, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous le numéro 67/7383. -Arrêté ministériel du 5 février 2007.
- Le bâtiment principal des Caves Coopératives des Vignerons de Wormeldange, sis 115, Wäistrooss, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section C de Wormeldange, sous le numéro 3790/9580. - Arrêté ministériel du 13 mars 2013.